John Carter Brown
Library
Brown University

livre très curieux et
difficil a trouver complet

America mentioned
on f. 89.

Couillard de Lovigny, Antoine
seigneur du Pavillon

LES ANTIQVITEZ ET SINGVLARITEZ du monde.

Par le Seigneur du Pauillon pres Lorriz.

A PARIS,
Pour Iean Dallier, sur le pont S. Michel, à l'enseigne de la rose blanche.

1557.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

LES GRANS ET DOCTES PERSONNAges, des auctoritez desquels l'autheur s'est aydé es premier & second liure des Antiquitez & Singularitez du monde.

Moyse grand legislateur.
Mercure Trismegiste.
Berosus de Caldée.
Sidrach, qui entra en la fournaise.
Esaie.
Le Psalmiste Dauid.
Le sage Salomon.
Ouide.
Ysidore.
Ciceron.
Pline.
Iosephus.
Sainct Iude.
Sainct Paul.
Sainct Thomas.
Lactance.
Sainct Augustin.
Sainct Anselme.
Comestor.
Le maistre en histoires.
Rabane.
Henry de Hernodie.
La mer des histoires.
Le proprietaire.
Ludolphe.
Brochard.
Erasme.
Chassaneus.
Sainct Gelais.
Frere Iean de Viterbe.
Iean le Maire de Belges.
Appian.
Gemma Frison.
Hieroſme des Ostes.
Le Seigneur de la Guillottiere.
Heliodorus.
Gilles Corroz et Parisien.
Loys le Caron aussi Parisiẽ, qui a n'agueres triumphé de philosopher.

ON T'A CI RENDV LOIAL.

L'extraict du priuilege du Roy est en la fueille suyuant, troisiesme fueillet, page seconde.

John Carter Brown Library

A TRESILLVSTRE, ET tres-magnanime Seigneur, Meſsire Gaſpart de Coligny, Seigneur de Chaſtillon, Cheualier de l'ordre, Admiral de France, gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy es pays de Picardie, Haynault, & Brabant: Antoine Couïllard, de Lorriz, ſalut, accroiſſement d'hõneur, & perpetuelle felicité.

CEla eſt notoire (mon treshonoré & redouté Seigneur) qu'en imitãt voz tres-nobles, tres-preux, & magnanimes progeniteurs (de la memoire, vertuz, & faicts heroiques deſquels les Croniques de noſtre France ſont en pluſieurs endroicts remplies) faictes ſouuent ce, qu'ils, pour augmẽter leurs vertuz & louenges, faiſoict touſiours en temps de paix: c'eſt, que prenez ſinguliere delectatiõ à oyr & voir les louables & me-

morables, meſmement les antiques pluſtoſt que les modernes: pource que deuons à bon droict cõfeſſer, qu'elles ſont non moins plaiſantes & recreatiues (pour autant qu'elles renouuellent la memoire des choſes paſſées) qu'en fruict merueilleuſement abondantes. Et celà, mon ſeigneur, m'a parauenture intemperement meu, d'entreprendre l'œuure des premieres antiquitez & ſingularitez commencées à la creatiõ du mõde, deliberé de reduire brieuement les hiſtoires plus notables du premier aage, eſquelles nul autheur n'a (que ie ſcache) encore touché, ie dy, pour conduire l'œuure diſtinctemẽt & ſelon l'ordre des choſes dignes non ſeulement d'eſtre rememorées, mais auſſi par grande admiration deſirées & contemplées. Vray eſt, que pluſieurs grans perſonnages en ont çà & là en leurs œuures aucunement traicté, mais ſi peu (ſuppoſé que les matieres ſe ſoient offertes, pource qu'ils ſe ſont contentez de prendre l'vn, & laiſſer l'autre) que la plus part des cas admirables dignes d'eſtre celebrez, ainſi eſpars & en pluſieurs & diuers volumes de lecture infinie abiſmez ont iuſqu'à preſent eſté cachez en telles tenebres, qu'il ne ſ'en trouue que bien peu (encores fort mal ayſé à comprendre) iuſqu'au regne du ſainct patriarche Abraham. Et encores qui vouldroit voir & ſcauoir telles ſacrées antiquitez, & meſmement de ce qui fut à noſtre exemple faict d'excel-

d'excellentes republiques des premier & second aages, fauldroit necessairement s'obliger (comme i'ay faict) à chose impossible: c'est à dire, de lire & fueilleter, non seulement tous les liures, gloses, & expositions de la saincte escriture, mais aussi les Croniques ancïenes, escrites tant par les Hebrieux, Caldées, Grecs, que Latins. Et celà (tres-vertueux seigneur) m'a meu, de tascher, & i'ause dire paruenir à esclarcir choses si grandes, meritans plus (ce me semble) que nulles autres, d'estre mises en lumiere, pource mesmement qu'elles traictent de la puissance & sapiẽce diuine, & des choses admirables, tant celestes, que terrestres. Toutesfois auant ce faire, me suis (& non sans grande cause) trouué fort pẽsif & perplex, à scauoir, si ie serois si hardy vous dedier mon œuure, comme à celuy, qui à la verité notoiremẽt & à bon droict merite loz incredible & sempiternel: Et ce, pour les grandissimes, louables, & incomprehẽsibles charges belliques, esquelles pour nostre republique, & soubs la puissance du premier, plus riche, & vertueux Roy du monde, Henry, deuxiesme de ce nom, auez esté preposé, & dont l'issue, voire de chacune d'icelles, a par celeste faueur esté si fructueuse, proffitable, necessaire, & heureuse pour le royaume, qu'en auez (& à bon droict) rapporté telles gloires, victoires, & honneurs, que si elles ne se peuuẽt (comme estãs vrayes

& notoires) taire ny celer aux viuãs de toutes nations, encore certes sont-elles plus dignes d'estre consacrées à la memoire & eternel tesmoignage de toute posterité. Soubs quel vmbrage dõc (ay-ie dict en moy mesme) sera conserué mon œuure de si long labeur, si mon soubs l'heureuse protectiõ de seigneur de si sacrée & memorable vertu & louẽge? Mais celà deliberé, & quasi en moy tenu pour conclud, suis retumbé en doute merueilleux, regardant d'vn costé vostre grandeur, & d'autre part ma petite qualité, qui feroit (à mon aduis) murmurer aucuns, qui parauenture, au lieu de fauoriser tant de temps & veilles employées pour la perfection de cest œuure, estimeroiẽt tel labeur proceder plustost de folle hardiesse & temerité, que de suffisance qui feust en moy. Or apres telles difficultez longuemẽt en moy digerées & pourpensées, i'ay par quelque instinct, à mon aduis plus diuin qu'humain, considéré, qu'il vault beaucoup mieux estre repris de trop grande hardiesse, que par acte inofficieux & notable nonchallance differer vous presenter œuure de fruict precieux & inuenté par l'vn de voz petits seruiteurs habité en pays tout vostre & obeyssant. Ie l'ay donc ainsi ausé faire, esperant, si vostre grandeur se contente de la forme gardée en ce premier liure, que me ferez commander encores passer quelques années pour reprendre, cueillir,

dresser,

dreſſer, & mettre en vn ſommaire tant les hiſtoires, qui ont eſté eſcrites, non pas en leur ordre, mais pluſtoſt la verité y eſpargnée, que celles qui ont eſté peruerties, & d'eſtrange ſorte elaborées par pluſieurs : leſquels neantmoins en ont bien voulu faire tant & ſi grand nombre de volumes, qu'en longues années ne ſe pourroyent lire. Croyant de ma part, tres-illuſtre & magnanime ſeigneur, ſ'il y a temerité, que par voſtre benignité & clemence accouſtumée prendrez plaiſir à me pardonner. Du Pauillon lez Lorriz, ce premier iour de l'an mille cinq cens cinquante-ſix.

ON T'A CI REN-
DV LOIAL.

SVR LES ANTIQVITEZ DV MONDE,

SONET.

Medée a eu pouuoir, en vertu d'vn breuage,
Les membres languissans du vieil Ethõ chãger
En puissante ieunesse, & de luy estranger
Les cheueux blãchissãs, luy rẽdãt son ieun'aage.
Ce breuage estoit fait d'herbe ou de fleur sauuage,
Qu'elle auoit à raison tellement sceu ranger
Par coniurations, qu'en tainct fraiz echanger
Le riddé promptement, estoit son auantage.
Le sieur du Pauillon sans potions quelconques
Dõne aux peres premiers vn ieun'aage, qui onqs
Ne pourra enuieillir: & à ceux de ce temps,
Sans alterer leurs corps, l'aage des premiers hõmes.
Ainsi par vn moyẽ faits anciẽs nous sommes,
Et sont aux anciens renduz leurs ieunes ans.

PAR I. VEZOV.

John Carter Brown Library

Table des chapitres contenuz es deux liures des Antiquitez & ſingularitez du monde.

Chapitres du premier liure.

QV'eſt-ce Dieu, & cõme le fault adorer & cognoiſtre. cha.j. 1
De l'admirable creatiõ & compoſition des cieux. chap.ij. 7
Des luminaires, & admirables ornemẽs du ciel. chap.iij. 8
De l'ordre des Ierarchies, & cheute de Lucifer. chap.iiij. 9
Des choſes admirables, qui ſont en la terre. chap.v. 10
Des eaux, & poiſſons monſtrueux, qui y ſont créez. chap.vj. 11
Du feu naturel, qui de façon admirable & diuine entretient le monde en ſa chaleur. chap.vij. 11
De l'air, auquel les oyſeaux ſont de qualitez admirables. chap.viij. 12
Que tout ce, qui eſt faict & créé, eſt gouuerné par prouidẽce diuine. chap.ix. 13
De l'admirable & diuine creation de l'hõme, qui commence la ligne directe du ſaulueur du monde. chap.x. 14
De l'hõme tranſlaté au paradis terreſtre. chapitre xj. 16

Des quatre merueilleux fleuues, qui naiſſent au paradis terreſtre, ou autrement, iardin de delices. chap.xij. 17
Des arbres & fruicts du paradis terreſtre, chapitre xiij. 17
Du premier commandement de Dieu, donné à l'homme. chap.xiiij. 18
Adam faict premier prince & poſſeſſeur du monde : & de la creation d'Eue, & inſtitution du ſacrement de mariage. chapitre xv. 19
Du premier peché, par lequel l'hõme & femme, delaiſsãs iuſtice originelle furẽt chaſſez du paradis terreſtre. cha.xvj.19
De la poſterité de noſtre treſdigne pere Adam, rendu au trauail du monde. chapitre xvij. 20
De la nourriture & inſtructiõ des enfans d'Adã, es arts mecaniques. chap.xviij.21
Des dons de nature, & du mariage des enfans d'Adam. chap.xix. 23
D'Abel, ſecond fils d'Adam, auquel commẽce l'Egliſe, occis par Cayn. cha.xx.24
De ne craindre la mort. chap. xxj. 26
De l'immortalité de l'ame. chap.xxij. 26
Du lymbe, prochain d'enfer, ou l'ame de Abel fut deſcendue. chap.xxiij. 28

Des pei-

Des peines d'enfer, & ioyes de paradis. chap. xxiiij. 29
De la malediction diuine dõnée à Cayn, qui se retira en pays estrãge. ch. xxv. 30
De la premiere cité fondée par Cayn. chapitre xxvi. 30
De la posterité de Cayn. chap. xxvij. 31
De Lamech premier du nom: & de Iabel, Tubal, & Iubal, ses enfans, fondeurs de metaux, & inuenteurs des instrumens. chap. xxviij. 31
De Noëma, fille de Lamech, qui inuenta l'art de picquer, couldre, & tistre. chap. xxix. 33
De la fortification de la ville d'Henoch, chap. xxx. 34
Du voyage d'Adam & Eue en Phenice: & des pechez de Cayn. chap. xxxi. 34
Deliberation de Cayn sur le departemẽt de son peuple. chap. xxxij. 35
De la premiere principauté retenuë par Adam en Ebron. chap. xxxiij. 36
De la principauté eleuë par Cayn en Phenice. chap. xxxiiij. 37
De la principauté baillée à Henoch, fils de Cayn en Phenice. chap. xxxv. 37
De la prouince baillée à Irad, fils de He-

noch, en Samarie. chap. xxxvi. 38
De la prouince baillée à Mahuiaël, fils de Irad, en Capoleos. chap. xxxvij. 39
Du pays de Segor, & autres baillez a Mathusaël. chap. xxxviij. 40
De la prouince baillée à Lamech, fils de Mathusaël. chap. xxxix. 41
Du retour d'Adam & Eue, en la terre de Ebron. chap. xl. 42
Des premiers tributs, & inuention des poix, & mesures. chap. xli. 43
De la naissance de Seth, deuxiesme en la ligne directe : & de son mariage. chap. xlij. 43
De la principauté & premier peuple en Iudée, baillée au glorieux Seth. chapitre xliij. 44
De la naissance d'Enos, tiers en la ligne directe: qui fut inuenteur des oraisons deprecatiues à Dieu, & des statues. chapitre xliij. 45
De l'inuention de l'art d'astronomie & astrologie, par Adam. chap. xlv. 46
De Caynan, quatriesme en la ligne directe. chap. xlvi. 47
De Malaleel, cinqiesme en la ligne directe. chap. xlvij. 48

De Ia-

De Iared ſixieſme en la ligne directe. chap.xlviij. 48
De Henoch, ſeptieſme en la ligne directe. chap. xlix. 49
De Mathuſala huictieſme en la ligne directe. chap. l. 49
De Septh, qui laiſſa Cayn. chap. li. 50
De Lamech, ſecond de ce nom, en la lignée de Septh, neufieſme en la ligne directe. chap. lij. 50
Du retour de Cayn au lieu de ſa naiſſãce: & cõme il fut occis p Lamech. ch.liij. 50
Du treſpas de noſtre premier pere Adam. chap. liiij. 52
De Henoch rauy au paradis terreſtre. chap. lv. 53
Du treſpas du vertueux Septh. chapitre lvi. 53
De la tranſgreſsion des enfans de Cayn, & de Septh. chap. lvij. 55
De la naiſſance de Noé, dixieſme en la ligne directe. chap. lviij. 56
Du treſpas d'Enos. chap. lix. 56
Du treſpas de Caynan. chap. lx. 57
Du treſpas de Malaleel. chap. lxi. 57
Du treſpas de Iared. chap. lxij. 57
Du mariage de Noé auecques Titea la

grande. chap. lxiij. 57
Du deluge predict & annõcé de Dieu à Noé. chap. lxiiij. 58
Du mariage des trois enfans de Noé. chap. lxv. 59
Des predications de Mathusalé, Lamech, & Noé au peuple de la cité de Henoch. chap. lxvi 60
Du voyage par mer, que feirent Lamech & Noé, en toutes les parties de la terre. chap. lxvij. 60
Du treſpas de Lamech. chap. lxviij. 61
Du treſpas de Mathusalé. chap. lxix. 61
De la poſterité de Septh, decedé auant le deluge. chap. lxx. 62
De l'admirable façon & perfection du grand nauire, autrement appellé l'arche de Noé. chap. lxxi. 62
De l'eſpouëntable deluge, & ruine mortelle de tout le peuple deſcẽdu de Cayn chap. lxxij. 63
Repetition de la ligne directe, depuis la creation d'Adam iuſques au deluge. chap. lxxiij. 64
Concluſion du premier liure, & ſommaire recapitulation de ce qui y a eſté monſtré. chap. lxxiiij. 65

Chapi-

Chapitres du second liure.

Proëme de l'autheur. chapitre premier. 69
De l'issue de l'arche par Noé & ses enfans. chap. ij. 70
Du sacrifice de Noé: benediction & allian ce faicte entre Dieu & l'homme: de l'arc du ciel: & de la cõfirmation de l'institution du sacremẽt de mariage. ch. iij. 71
De l'authorité dõnée au patriarche Noé, & ses enfans. chap. iiij. 71
Des enfans de Sem: mesme de la naissãce d'Arphaxat, auquel apres le deluge se re prend la directe ligne, & est le douziesme. chapitre v. 72
Des enfans de Cam. chap. vi. 72
Des enfans de Iaphet. chap. vij. 72
Repetion des generatiõs de Sem, Cam, & Iaphet. chap. viij. 72
De la naissance de Salé, en la ligne directe le treizieſme. chap. ix. 73
Des partitiõs ou diuisions des an, moys, sepmaine, iour, & heure. chap. x. 73
De la naissance de Heber, en la ligne directe le quatorzieſme. chap. xi. 74
Des enfans de Noé apres le deluge. chapitre xij. 75

Des labourages & agricultures, par Noé monſtrées depuis le deluge. ch.xiij. 75
Du premier plant, & culture de la vigne: & comme Noé s'enyura du vin, qu'il y cueillit. chap. xiiij. 76
De Cam, & ſa poſterité, maudicts par Noé. chap. xv. 76
De l'origine de ſeruitute. chap. xvi. 77
Des colomnes trouuées par Iaphet. chap. xvij. 78
De la deliberation du departement des trois eſtats. chap. xviij. 78
De l'eſtat de l'egliſe. chap. xix. 79
De l'origine de nobleſſe. chap. xx. 80
Du tiers eſtat, qui ſont les agricultures, marchandiſes, & negociatiõs. ch.xxi. 81
Les premiers propos tenuz de faire diuiſion de la terre. chap.xxij. 83
De la naiſſance de Phaleg, en directe ligne le quinzieſme. chap. xxiij. 84
Concluſion de la diuiſion de la terre. chap. xxiiij. 84
De la partie baillée à Sem, pour ſon droit d'aiſneſſe. chap. xxv. 85
La particuliere deſcription des royaumes & prouinces d'Aſie. chap .xxvi. 86
De la partie d'Afrique, eſcheuë & baillée à Cam.

à Cam. chap. xxvij. 87
De la particuliere deſcription des royaumes & prouinces d'Afrique. chapitre xxviij. 88
De la partie d'Europe. chap. xxix. 88
La particuliere deſcriptiõ des royaumes & prouinces d'Europe. chap. xxx. 88
De l'iſle Americ, ou la nouuelle Caſtille, qu'on dict eſtre quarte partie de la terre, ou autrement le nouueau monde. chap. xxxi. 89
De la rondeur & diametre de la terre. chap. xxxij. 89
Noé ſurnommé Ianus, faict retention de l'honneur & ſuperintendence de la monarchie. chap. xxxiij. 90
Des familles de Noé, aſſemblées pour deliberer du departemẽt. chap. xxxiiij. 91
De la monſtre des poſteritez de Noé. chap. xxxv. 92
Du ſecond voyage de Noé ſus la mer, pour mõſtrer à ſes enfans leurs dominations. chap. xxxvi. 93
De l'inſtruction de la nauigation, que Noé donna à ſes enfans: & declaration des vents, qui ſouflent ſus la mer. chap. xxxvij. 94

Des principales isles du monde, ou Noé feit sa nauigation: premieremẽt de celles d'Asie. chap. xxxviij. 96
Des mers & isles de l'Afrique monstrées à Cam. chap. xxxix. 97
Des mers & isles, de l'Europe mõstrées à Iaphet. chap. xl. 97
Des peuples en general laissez en aucunes des isles dessusdictes. chap. xli. 98
Declaratiõ des quatre parties de la terre & du mirouër cosmographic. ch.xlij.98
Du retour du monarque Noé en Armenie. chap. xliij. 100
De Sem enuoyé en son gouuernement d'Asie. chap. xliiij. 101
De Iaphet enuoye en Europe.ch.xlv.102
De Cam enuoye en Afrique. ch.xlvi.102
Du seiour du monarque en Armenie. chap. xlvij. 103
De l'inuention des lettres,& louënge d'icelles. chap.xlviij. 104
De Ren fils de Phaleg, le seiziesme en la ligne directe. chap.xlix. 105
Cõclusion de la fondatiõ & distribution des royaumes & principautez. ch.l. 105
D'Assirie erigée en premiere prĩcipauté, baillée à Nembroth. chap. li. 106

Nem-

Nembroth campe es champs Sennear, le long du fleuue du Nil. chap. lij. 107
Fondation de la tour Babylon, & confusion des langages. chap. liij. 109
De la fondation de Niniue par Assur. chap. liiij. 111
De Gomer, ou Comerus, surnõmé Galus premier roy ou prince d'Italie. ch. lv. 112
De Tubal, ou Iubal, pmier prince ou Roy d'Hiberie, à present Espaigne. ch. lvi. 112
De Samothes, surnommé Dis, premier Roy de Gaule. chap. lvij. 113
De Triton enuoyé lieutenãt general de Afrique soubs Cam. chap. lviij. 114
De la fondatiõ de la ville de Sẽs, premiere ville de toutes les Gaules. ch. lix. 114
De Saruch fils de Ren, ou Ragã, le dixsep tiesme en la ligne directe. chap. lx. 115
Des enfans de Cam. chap. lxi. 115
Des enfans de Canaan. chap. lxij. 115
Des enfans de Iaphet, dont la bible faict mention. chap. lxiij. 116
Des fils de Iauan. chapitre lxiiij. 116
Des enfans de Sem. chap. lxv. 116
Du premier peuple de la Gaule Belgique autrement la Germanie, ou les Almaignes, par Tnisco. chap. lxvi. 117

De la fondation de la cité d'Authun.chapitre lxvij. 118
De la deliberatiõ faicte p̃ le monarq̃, d'aller visiter les terres peuplées. c.lxviij.119
De Sabati⁹ Saga,dit Saturne,premier roy d'Armenie:qui fut fils de Cus, & frere de Nembroth. chap.lxix. 120
Le partemẽt du monarque:&du premier peuple d'Hircanie. chap.lxx. 120
De Nachor,fils de Saruch,dixhuictieſme en la ligne directe. chap. lxxi. 121
Du treſpas du tyran Nembroth:& de Belus,ou Iupiter ſon fils, deuxieſme roy deBabylone.chap.lxxij. 121
Du departement du monarque du pays de Hircanie. chap.lxxiij. 121
De Tharé fils de Nachor, dixneufieſme en ligne directe.chap.lxxiiij. 122
Des premiers peuples deMeſopothamie & Arabie l'heureuſe. chap. lxxv. 122
Du trepas du vertueux Comerus Galus, premier Roy en Italie. ch. lxxvi. 122
De la naiſſance de Magus, fils du roy Samothes. chap. lxxviij 123
Du voyage du monarque, faict en Afrique ou Libie . chap. lxxix. 123
De l'vſurpation d'Italie par Cã.c.lxxx.123

De la

De la mort de Triton, roy de Libie. chapitre lxxxi. 124
De la mort de Belº Iupiter, secõd roy ou monarque de Babylone : & de Ninus, son fils, qui luy succeda. chap. lxxxij. 125
De Cayn, qui enuoya ses ambassadeurs vers son pere Noé. ch. lxxxiij. 125
De la fondation de la ville de Lorriz, par Samothes. chap. lxxxiiij. 125
Des premieres institutions politiques. chap. lxxxv. 126
Du voyage du S. patriarche Noé en Hiberie, que noº diſõs Espaigne. c. lxxxvi. 127
Du seiour que feit le monarque en Hiberie. chap. lxxxvij. 127
Du voyage du monarque es Gaules & Italie. chap. lxxxviij. 128
Du premier peuple de l'isle de Sicile. chapitre lxxxix. 128
De fondation de Ianiculum, de present Romme. chap. xc. 129
Des loix & constitutiõs politiques, faites par le monarque en la cité de Vetulonia, à present Viterbe. chap. xci 130
Du diuorse du mariage du roy Hãmõ, & de Rhea, qui p ialousie le laissa & se vint rẽdre à Cã, son frere, en Sicile. c. xcij. 131.

Du voyage de Cam, & de sa fẽme Rhea. chap. xciij. 131
De la naissance de Osiris, surnommé le second Iupiter. chap. xciiij. 132
D'Abram, qui sera nommé Abraham, fils de Tharé, vingtiesme en ligne directe. chap. xcv. 132
De la fin & cõclusion du second liure. 133
Action de graces de l'auteur. 135

Fin de la table des chapitres.

Extraict du priuilege du Roy.

IL est permis de par le Roy à Iean Dallier marchand libraire de ceste ville de Paris, d'imprimer ou faire imprimer le liure intitulé, Les antiquitez & singularitez du monde: composé par le seigneur du Pauillon lez Lorriz: lequel liure a esté veu & visité par maistres Iean Benoist & Iean du Pont docteurs en la faculté de theologie. Et est deffendu tresexpressement à tous libraires, imprimeurs, & autres, de n'imprimer, ou faire imprimer, vendre, ny distribuer ledict liure iusques à dix ans, à commencer du iour, & date de la premiere impression: sinon de ceux, que ledict Dallier aura imprimez ou faict imprimer, sans son congé & consentemẽt: sur peine de confiscation desdicts liures, & de tous despens dommages & interests: comme plus à plain est contenu en son priuilege, Donné à Paris le xi. iour de Feurier, 1556. Signé Buyer.

Ledict liure a esté acheué d'imprimer audict an 1556. le 13. iour de Feurier.

LE PROEME D'ANTOINE Couillard de Lorriz, Seigneur du Pauillon.

CEste question a (certes) pour sa grãdeur entre les doctes hautement esté disputée & argumentée, à sçauoir, si les esprits des hommes, ia frappez du dard mortel, reuiẽnent & s'apparoissent, pour quelque fois, auec leurs plus especiaux amis, cõmuniquer de quelque cause d'amitié, ou d'autre matiere subiecte. Sur laquelle question les Theologiens ont faict plusieurs doutes & argumẽs. Et pource qu'ils n'en ont faict iugemẽt certain, autre diffinitiõ n'en sera par moy dõnée, mais la remettray à ceux, qui trop mieux l'entendent. Ie reciteray toutesfois (puis que la matiere s'offre) qu'vn iour estant faſché de la multitude populaire, me retiray en mon petit Pauillon (ou i'ay de couſtume m'aymer ſeul, pour prẽdre le plaiſir des lettres) & ayãt quelque peu demeuré en la lecture & ſpecu-

lation de quelque graue hiſtoire, ſorty d'illec tout appeſanty,& me couchay ſur la verdure: & demeurãt là vne eſpace de temps, m'eſiouyſſant, pour me cuyder garder du ſommeil, ma force deffaillit: car comme recreu de trauail d'eſprit,mes yeux furent,mal-gré eux, contraincts de ceder à la loy de nature,& petit à petit la partie intellectuelle de l'ame condeſcendit à la neceſsité du corps, & ainſi ſe laiſſerent les palpebres de mes yeux grauez aller & couler en vn petit ſommeil: leq̃l ſ'eſtãt accreu & faict plus profond par la ſerenité & freſcheur de l'vmbrage, me ſembla que l'vn de mes plus grans amis (certes homme ſçauant & de bonne vie, peu au parauant decedé) ſe repreſenta deuant moy en face plus claire,luyſante, & ioyeuſe qu'il n'eſtoit quand il viuoit. A lavenuë duquel i'eu aucunemẽt craincte, pour voir ſi ſoudainemẽt manifeſter vif celuy, qu'auois n'agueres à mon grãd regret veu mourir. Mais ceſt amy, me voyant tant eſpouënté de ſi ſoudaine & impourueuë apparition,me voulut doulcement aſſeurer, que ce n'eſtoit poinct phantaſme, mais ſon meſme eſprit venu

à moy,

à moy, pour par vouloir diuin m'exhorter en choſes ſalutaires. O Dieu immortel! que pouuoit plus faire ce tant eſpecial amy, que de rapporter pleine & certaine certification de la ſinguliere amitié non ſeulement qu'il me portoit en la vie tranſitoire, mais auſsi de l'auoir iuſqu'apres la mort, à luy aduenuë pour reuiure, ſans deffaillir heureuſement continuée? Certainement par ſingulier benefice vſa enuers moi de telles paroles: O cher amy (dict il) ſi le vaiſſeau corporel, auquel ton ame eſt encloſe, n'empeſchoit la cognoiſſance de ce que tu verras apres ta mort, tu prefererois l'eſprit à toutes autres choſes, par ce qu'il eſt créé diuin & immortel & abhorrerois deſmaintenant toutes les autres, voire celles qui ſont eſtimées & trouuées les plus dignes, haultes, & loüables, en ce bas & terreſtre lieu: auquel (comme ie ſçay) toutes malheuretez ont eſté, ſont, & ſerõt touſiours pourſuyuies, par l'aſtuce des malings eſprits, qui taſchent à rendre & conduire au centre de la terre (lieu horrible & tenebreux) entre vous autres pauures creatures, pour eſtre leurs ſemblables à endurer les grãs

& espouëntables tormens, qui leur ont diuinemẽt esté appareillez pour n'auoir obserué tant les commãdemens diuins, que les reigles & institutions politiques. Oyant lors ce parler tant doulx, & de maniere si haulte, demeuray tout perplex, & quelque peu sans respõdre, doutant l'offenser: toutefois m'esuertuãt, en paroles crainctiues, luy dy, qu'il ne m'estoit loysible en quelque sorte, aduancer ma mort, pour estre deliure des liens corporels, affin de voir les grãs & delectables plaisirs, qu'il me disoit estre certains apres le trespas: & que necessairement il falloit attẽdre le vouloir du createur, pour, en mon tour & ordre, estre appellé. Il eut assez ceste responce agreable, & y faisant replique benignemẽt me dist: Ton iugemẽt (amy) est certes tres-bon: mais affin que doresenauãt tu delaisses les superfluitez des cures terriennes (du moins si tu es contrainct aucunes-fois pour le bien de toy & de ta famille, y prester quelques iours & heures) fay, s'il est possible, que ton esprit ne sy fourre plus auãt, qu'il ne t'est besoing: mais te retire souuent en ce petit Pauillõ, lieu champestre & solitaire, & te-

& t'exerce volontairemẽt & ioyeuſemẽt à la lecture de pluſieurs liures, i'entends de ceux, qui ſont ſainctz & ſacrez, & deſquels le fruict eſt copieux, pour contempler les grãdes & admirables choſes, qui ſont aduenuës depuis la creation du mõde, ſoient bonnes ou mauuaiſes pour en tirer, enſuyuir, & executer (du moins au plus prés) les louables & precieuſes ſentences, & euiter les pernicieuſes & damnables: & ce, affin que l'eſprit, qui te conduict, te puiſſe au dernier iour, deuant le grand iuge, dire ces mots: On t'a ci rẽdu loial. Et ces paroles dictes, l'eſprit s'eſuanouït. En laquelle viſion, ou ſonge figuratif, ie trauaillay tant, que retourné à vigilance, me trouuay en telle perplexité, ſueur, & foibleſſe, que ie fuz longuemẽt en tres-grande doute, maintenant penſant ſi ceſte viſion du mien amy (de la ſageſſe & prudẽce duquel auois en bonne compagnée le iour precedant longuement diſputé) eſtoit certaine & vraye: & autres-fois, ſi ce pouuoit eſtre le celeſte eſprit, qui m'auoit (comme il eſt à tous autres) diuinement eſté donné pour guide. Encores ramenois-ie en plus grande

imagination d'esprit, qu'il m'auoit pour le dernier, laissé à penser ces mots, On t'a ci rendu loial. Mais apres auoir par diuine inspiration cherché & ruminé sur la concordance des lettres, en tiray l'intelligence à mon grand plaisir. Et lors par merueilleuse exclamation, les yeux eleuez au ciel, ie diz : O Seigneur, conferme moy de ton principal esprit, pour suyuir la sacrée semonce de ceste voix diuine, qui m'a incité d'apprendre la vraye & saine intelligence des escritures: considerãt assez, que plus grans biens ne pouuoient en ce mortel monde estre souhaitez, de tant que par icelles nous attendons vie egale aux anges, & vne conformité à la gloire du corps de la triumphante resurrection du fils celeste. Et de là en auant ne me fut plus posible, remettre mes esprits sur autre train, qu'à la suitte du cõseil de ce tant delectable songe, qui m'a faict reuoluer, lire, & fueilleter infiniz liures & volumes, & en iceux prendre tel plaisir & delectation, que le sublime Seigneur m'a faict ceste grace de considerer. qu'à l'homme (plus qu'à autre animal) est necessaire l'apprehension de science, qui consi-

consiſte en la dignité du noble eſprit, qui guide l'homme, pour eſchapper les tenebres d'erreur & inconueniens infiniz, eſquels par faulte d'experience il pourroit tumber. Ce qui m'a volontairemẽt meu (en m'exerçant) entreprẽdre ceſt œuure, parauenture plus grand, que ne pourray porter. Et à parler à la verité, ſi i'euſſe eu autant d'aſſeurance de mon ſçauoir, que du doute de la mocquerie, ie l'euſſe plus hardiment & ſans ſuſpicion entreprins. Toutesfois i'ay eſté remply d'eſpoir, par verité illuſtré (qui ſ'eſt offerte de diuine promeſſe) que ſi ma force deffault, elle meſme le parfera, & accomplira, par ſa propre puiſſance, clarté, & lumiere ſi grãde, qu'elle ſe deffend magnanimement contre tous hazards de quelq̃ grandeur, danger, ou haulteſſe, qu'ils ſoient. Soubs laquelle promeſſe (ſi noble que elle ne peut contreuenir) i'afferme auoir faict ce prologue auant que de commencer l'œuure: qui eſt cõtre l'ordre de ceux, qui eſcriuent. Neantmoins comme croyant par la predicte viſion & autres ſignes precedans, y eſtre diuinemẽt obligé, prenois plaiſir le dreſſer, mettant arriere toute

doute craincțiue, pour ne differer en matiere, ou les œuures & puiſſances celeſtes ſont reuerées, me delecter hardiment à icelles dilater, remettant la correction, qui y ſera neceſſaire, aux hommes plus diſerts, eloquens, & ingenieux que moy: ſuppoſant auſsi, quand ores icelle verité (de ſoy tant claire & illuſtre) ne pourroit apparoir & eſtre entendue par ceſte fraſe (qui diſtille de petite ſource) que, par l'inſiſtance de ſa magnanimité & lumiere ſi grãde, ſoy meſmes ſe vouldroit manifeſter. Ie conſidere aſſez que les aucuns (ce ſont ceux là, qui n'ont pas eu congnoiſſance de ce que i'ay touſiours voulu tenir ſecret) diront, qu'il eſt difficile à homme tel que ie ſuis, non entendant le Latin, de compoſer ſur la lecture de pluſieurs liures en noſtre vulgaire, la tranſlation deſquels eſt enuieuſe, voire ennuyeuſe à ceux, auſquels toutes langues, ou la pluſpart d'icelles ſont quaſi comme toutes communes. Veritablement il eſt vray, qu'il eſt difficile, & encores invſité: mais Dieu diſperſe ſes graces à qui luy plaiſt, pour puiſer en l'abiſme des

me des saincte & sacrées lettres, tant & en telle abondance, qu'il vouldra escrire, & plumeter, par labeur continuël, qui surmonte toutes choses. Aussi l'vsage & l'experience commune peut enseigner ce qui est le plus vray & meilleur. Et à ce propos Pline en ses Epistres (parlant de ceux, qui soustiennent, que lon peut paruenir à eloquence par grand vsage & exercice de faire oraisons, & escouter des autres) dict, qu'il n'ignore poinct, qu'aucuns ont esté à Rome, ayans grand bruit & renommée, qui n'estoyent pas fort lettrez, mais par grand labeur & vsage à la fin estoyent estimez bien deduisans les faicts & moyens de leurs petitions, argumens, ou deffenses, & conduoyent pertinemment à la mode & façon ancienne des Romains par l'art de rethorique iudiciaire. Certainement tel vsage m'a grandement proffité à la composition de quatre liures des procedures ciuiles & criminelles par formulaires, ou iamais homme n'auoit touché. Mais la matiere, dont ie veulx cy apres traicter, est certes plus (& parauenture pour moy trop)

haulte: & me feusse aisément passé de tel labeur, qui à gens sçauans eust (plus qu'à moy) esté seant. Toutes-fois tel scrupule (qui seroit tenu pour inofficieux) ne me arrestera. Car i'ay leu & consideré, que le fils vnique, & verbe eternel a voulu asseoir les premiers fondemens de son Egli se sur gens simples & idiots, affin que la premiére conuersation des hommes en la doctrine de foy ne feust imputée à la sapience humaine: & affin qu'il confondist le monde & sapience. Bien a voulu, apres la foy confermée, & enracinée, que les grans clercs y ayent esté appellez, & depuis tant escrit, que le labeur & lecture de leurs œuures, plus diuinement qu'humainement trãslatées, sont le vray repos de tous les gentils esprits. Mais quelcun demãdera, Qui pourra donc dire chose, qui n'ait esté dicte ou escrite? dira aussi: Qui pourra lire tous les volumes des liures escrits à nostre doctrine, desquels la multitude est effrenée, de sorte qu'il ne est plus besoing en composer? Certainement combien qu'en cest endroict faille confesser, que la doctrine à nous baillée & delaissée par celuy, qui fut ẽuoyé pour appai-

appaiſer le peché commis par l'incitatiõ du premier proditeur (dont amplement nous traicterons) eſt tant grande, qu'il n'y a ſi petite de ſes leçons, qui ne ſoit ſuffiſante pour rendre ſon lecteur ou auditeur au chemin & voye celeſte: ce neantmoins peut eſtre reſpondu, que ſi ſapience ou ſcience ne faict aucun acte ou elle puiſſe exercer ſa puiſſance, elle eſt faulſe & vaine: & vault mieulx que les hommes ſe monſtrent bons par leurs excellens actes exterieurs, toutes-fois non ſimulez (car c'eſt choſe mal conſonante, d'auoir bonté en la bouche, & non au cueur) que de demeurer en penſées interieures & non proffitables. Et ſuppoſé qu'il y ayt multitude de liures, il y a auſsi, & aura nombre infiny de creatures raiſonnables, naiz & à naiſtre, prenans, & qui prendront (pour imiter les vertuz) plaiſir à la lecture des vns & des autres liures. Et ſi aucuns ne le peuuẽt, ou que, par inſipience ou negligence, ne le veulent faire, ce n'eſt à dire, qu'il ne ſe doiue faire par les autres. Non que ie vueille rendre les lecteurs attentifs au diſcours

preſent (car l'artifice de l'inuention ne merite tant de faueur) mais ſeulement pour faire entendre à ceux de ma cognoiſſance, que i'ayme mieux leur preſenter pour gratulation de leur bien, que de donner vexation d'eſprit aux mal le receuans, & qui ſefforceront le vituperer. Car en cecy me veulx-ie contenter de peu de iuges: pource qu'aucuns de la multitude me pourroyent eſtre ſuſpects de ne ſuppléer les faultes de ceſt œuure, lequel auant qu'il ſoit agreable à tous, aura tout beſoing de ce ſupplement. Car celà eſt maintenant commun, que nulles œuures ne ſe voyent, tant ſoyent-elles grandes ou miſes en beau & elegant ſtil, qui puiſſent à tous communement ſatisfaire: mais ils ſont de pluſieurs contennées, & non de beaucoup fauoriſées: des vns, pource qu'ils ne ſçauent: des autres, pour n'y prendre plaiſir, & eux deffians des entendemens de ceux, qui eſcriuent: des autres, en ce qu'ils ſabuſent en la diuerſité & grandeur des circonſtances: & finalement des autres, non pour les faultes qu'ils y trou-

trouuent, mais affin que lon presume d'eux, qu'ils soyent (peut-estre) plus sçauans, qu'ils ne sont. Au fort, si enuers eux est besoing de faueur, ie les requiers par droict d'humanité, qu'ils ne condannent rien, sans auoir veu, leu, ou oy le tout: & ou ils contenneront œuures faictes auec vn celeste instinct d'esprit, & qu'elles ne leur proffiteront: certes elles nous seruiront à la conduicte de verité, & ioyeuseté incredible, dependant de la seule vision de Dieu. Mais (ie te prie) qui me pourroit garder de vaquer à la vraye nourriture de mon esprit? Quelle chose ausi me pourroit estre plus vtile, plus exuberante, & plus proffitable, que telle maniere de philosopher qui m'aguïllonne, me presse, & (à mon iugement) diuinement me poursuit, en quelque lieu que me puisse tourner, ne permettãt que demeure & repose en trãquillité d'esprit, la bonne culture duquel arrache les vices depuis la racine, & prepare les esprits à receuoir la semence des sciences, & les met, ou (pour ainsi dire) les seme dedans les entendemens, les-

quels paruenans à la maturité de iugement raportent vn fruict merueilleusement copieux? Et celà m'a meu prendre ioyeusement ce labeur, pource que ie ne peux demeurer inutile, mais par ardant desir suis incité de cognoistre la verité, puis qu'il m'est assez cogneu, qu'il est à tous donné, guide & lumiere de la cognoistre, sçauoir, & entendre. Et à la verité, ceux, qui par vne craincte ou pusillanimité se substrayent l'vsage des lettres, se desesperent, pour vouloir à eux mesmes tollir sapience, & consentir estre par les autres menez auecques le licol, comme les bestes, ausquelles en general raison a seulement esté donnée, pour la conseruation de leur vie tẽporelle, mais à l'homme, pour eternellement viure. Et par ce qu'icelle raison est parfaicte en l'homme, qui a acquis sapience, elle est ainsi nommée, pource qu'elle le faict excellent, comme à luy seul apartenans les choses diuines. Ce que pourtant ne considerent aucuns, lesquels (faisans de vice & ignorance, vertu, voire & contennans ceux, qui sont à veuë d'œil appellez

pellez, & naiz à la saincteté des lettres) ne cognoissent autre Dieu, que leur propre auarice, en l'affection de laquelle plusieurs se plongẽt & engressent, & les autres en infinies choses oisiues & temporelles, pour satisfaire à ce faiz corporel, que peu d'ans font retourner en terre & pouldre. Mais il vault mieux conclure en ce prologue, qu'au lecteur desplaire & l'ennuyer. Doncques, lecteur amy, reçoys en bonne part mon œuure, auquel non seulement tu verras brieuement, & à la verité, les choses admirables, fleurs & singularitez du mõde: mais cognoistras que de toutes affections illicites & mauuaises yssue est tousiours malheureuse, & au cõtraire, de celles, qui sont bonnes, louables, & honestes, la fin tresdesirable, honorable, & heureuse. C'est à dire, lecteur, qu'il y a deux voyes, par lesquelles fault necessairement que la vie humaine soit menée & conduicte: l'vne, qui eleuera & portera l'hõme, iustemẽt viuant, au ciel: & l'autre, qui gettera les meschans & vicieux aux enfers & peine eternelle.

ON T'A CI RENDV LOIAL.

PREMIER LIVRE des antiquitez & singularitez du monde.

Qu'est-ce Dieu, & comme le fault adorer & cognoistre. *Chapitre premier.*

LA maiesté & superexcellẽce, laquelle (sans doubte) est sur toutes à preferer, honorer, glorifier, & seule à adorer, est vn Dieu en trinité, & la trinité en vnité, sans immuer ny separer la substance, à sçauoir, du pere, qui n'est faict, créé, ny engendré: du fils (qui est du pere le verbe lumineux) nõ pas faict ny créé, mais eternellement engendré: du sainct esprit, qui aussi n'est du pere, & du fils, créé, ny engendré, mais d'eux (par ineffable & incõprehensible mystere) eternellement procedãt. Ces trois diuines & eternelles personnes, sont donc vne mesme & parfaicte essẽce & societé de vie, & en ceste trinité n'y a riẽ premier, ou dernier, plus grãd ou moĩdre, mais sont increéz, immesurez, tous puissãs,

Symbolum Athanasii.

& en diuinité, gloire, & maiesté egaux & coeternels. Et est ce nõ, Dieu, entendu vn si tresparfaict esprit, & bien tant excellẽt, que les anges, hommes, ny autres esprits ne se sçauroient rien pẽser ny imaginer plus grãd. Car il est infiny, immuable, immortel, & eternel, qui (par l'excellẽte grãdeur de sa puissãce) faict tout ce qu'on pourroit, ou de present, ou à l'aduenir, dire ou pẽser, donne vie, force, & vigueur à toutes choses creées, ayant prudence vniuerselle, nõ seulement es choses celestes, mais aussi es humaines, & tant generales que particulieres: pource qu'il est la geniture de toutes qualitez & quantitez, & qu'il contient les espaces & temps, sçait & peut toutes choses preterites, presentes, & futures: Est aussi vne gloire, & essence, non seulement grande & supreme, par dessus les lieux celestes, principautez, puissances, & vertuz, mais est sans commencement, & sera sans fin, & sans aucune admixtion, simple, stable, inuisible, incorporel, & ineffable, ou riẽ ne peut estre adiousté. Car c'est luy auquel habite parfaictement toute plenitude

tude de diuinité, & qui ſeul a faict es iours paſſez, & fera paroiſtre es ſiecles aduenir, ſes richeſſes abõdãtes, eſquelles n'a autheur, mais eſt luy meſme autheur de tous les ſiecles ſuperieurs, & inferieurs, & de tout le contenu en iceux. En luy auſsi eſt, ſans aucũ labeur, la force & vertu de tout ce qui eſt faict: Car tant eſt grande l'efficace de ſa puiſſance, qu'il ſeme au ciel immortalité, & en la terre, ſelon le bon plaiſir de ſa volonté, ſes incomprehenſibles graces, auec changement des choſes, & fin de mouuement & de vie. D'auantage ſon action eſt non equiparable, mais inſuperable, inuincible, & incomprehenſible: & entend ſeul non ſeulement qu'il aura touſiours fruition d'vne volupté ſouueraine, & eternelle, en la protectiõ de l'ordre de toutes choſes à la louẽge de ſa gloire, mais auſsi ce que diuine raiſon (par le ſecret de ceſte ſienne volonté) a voulu eſlire & ordõner. Qui eſt la cauſe, que nul ne doit attẽter ny preſumer à luy aucune autre choſe (ſoit diuine, ou humaine) de tant qu'il demeure continuẽllemẽt en ſa diuine nature,

maiesté, & beauté, incorruptible, sans receuoir iamais comparaison, & en sa bonté incomprehensible, qui ne peut auoir imitation. Car aussi ne reçoyt-il comparaison quelconque, & encore moins condigne imitation. Il n'est dõc licite le cõmuniquer, ny par hardiesse, folie, ou autrement conferer sa maiesté auec quelques autres choses viuantes : aucunes desquelles, ny toutes ensemble, ne se peuuent de luy separer. On doit aussi craindre d'estimer qu'il y ayt quelque chose, ou là sus au ciel, ou ça bas en terre, qui puisse estre semblable à Dieu. Car seroit totalement erré ou fouruoyé de la verité : pource qu'il n'y a enuiron luy, grandeur, lieu, qualité, figure, ny temps : mais il est tout, lequel tout est à l'ẽtour de toutes choses, ens, & par toutes icelles: à cause que, luy ayant, de sa propre nature, force & pouuoir de faire toutes choses, les faict & parfaict de sa peculiere vertu, estãt touſiours luy mesme tout, & en tout ce que il feit onques: Tellement que s'il aduenoit qu'il retiraſt de quelques vnes son influence, & vertu, subitement & en vn mo-

Trismeg.

Trismegist.

vn moment vie deffailleroit en elles. Mais entendu qu'elles viuent toutes, & qu'il n'y a en elles qu'vne vie procedant de souueraine diuinité & bonté, on peut aisémẽt apperceuoir qu'icelle est seule, & vne, c'est à dire, qu'il n'y a qu'vn Dieu. Or puis qu'il est à toutes choses dissemblable, il ne reçoit (cõme nous auons dit) similitude, interpretation, ny comparaison, sinon à ce que, quant à nous, pouuons corporellemẽt dire, & imaginer, que l'ẽtiere & parfaicte cognoissãce de Dieu & de sa beneficence, n'est autre chose, qu'vn silence diuin, & attentiue application de tous les sens: & celuy, qui l'entend, ne peut autre chose pẽser: ny celuy, qui le voit, & oyt, voir, ny oyr autre chose. Il doit donc de cueur frãc & entiere volonté, comme bonté pure & infinie, estre sanctifié, & adoré, comme celuy auquel est toute nature, la proprieté de laquelle est souueraine bonté, par laquelle (sans toutesfois qu'il luy en feust, pour augmenter sa gloire, aucũ besoin) il a faict & créé le monde, c'est à dire l'homme à son image & semblance, qui est de luy

nourry & doué d'immortalité, cõme de son propre & naturel pere, touſiours viuãt & immortel, qui faict auſsi & acomplit la volõté de ſa propre puiſſance & vertu, & qui luy meſme ſe manifeſte & (par la diſpẽſation de ſa grace) ſe dõne à cognoiſtre à ſes familiers amis, pour s'eſmerueiller de ce, qu'en luy ſeul ſont cachez tous les treſors de ſapience & ſcience, & qu'il eſt le diſtributeur & diſpenſateur de tous biens, & qu'il illuſtre & accroiſt les cueurs & eſprits humains, pour aucunement ou moyennement apperceuoir l'influence de ſa ſplendeur intelligible, ſus toutes choſes ſubtile & penetratiue, & qui rẽplit les ames d'immortalité: la force & vertu deſquelles giſt au ſens & mouuement de la choſe ſuperieure, & au but du don de dieu, qui eſt ſciẽce, par laquelle nous eſt donnée cognoiſſance de luy, qui eſt la treſreſplẽdente lumiere, qui embraſſe, enuirõne, & tellement, & de toutes parts gẽcte ſes rayons ſur les entendemens, qu'elle tire les ames de leurs domiciles, & les tranſmuë totalement en eſſence diuine. Et par celà deuons (en contemplant

plant les richeſſes de ſa gloire) croire, qu'il contient tout en ſes inſcrutables ſecrets: & que la facture & conſtitution de toutes choſes eſt la ſeule gloire de luy, excellẽt & parfaict ouurier, qui n'a qu'vne ſeule & propre nature, qui eſt ſouueraine bonté, & qui ne fut onque formé ny créé par nature, mais eſt incõparablement plus fort qu'aucune puiſſance, plus excellẽt que toute excellence, & meilleur que toute louënge: & qu'il doit eſtre magnifié ſeulement du cueur de ceux qui fuyent & declinent les fallaces & deceptions de ce monde, entierement contraires à la cognoiſſance de verité. Certainement (fidele lecteur) ie perds temps, & eſt à moy toute ſimpleſſe de te cuyder dire ce, que Dieu eſt: Car on cognoiſt mieux en ceſte mortelle vie, ce que dieu n'eſt point, que ce qu'il eſt: De tant que l'interpretatiõ ne ſe peut & ne pourra iamais (du moins humainement) aſſez haultemẽt, dignement, & ſuffiſamment louër, entendre, ny expliquer, pour dõner le verbe & ſignification de ceſte tant diuine ſubſtãce, qui eſt enſemble vn bien com-

ble,absolut,& parfaict: ou autremẽt, l'abondante plenitude d'vn Dieu, diuinité, & maiesté incommunicable, singuliere,& vne. Toutesfois si par benefice diuin t'estoit enuoyé quelque precieux instinct,ou vouloir tresgrand de le contẽpler en sa tresexcellẽte maiesté,pour luy rendre graces des incõparables benefices de luy receuz: ie ne te pourrois iamais dõner meilleur ny plus louable conseil,sinon de te persuader à l'adorer de tel cueur que merite celuy,qui par sa grandeur se contiẽt soy mesme, & qui a les supernaturelles & ẽtieres cognoissances & intelligences de la somme des choses admirables qu'il embrasse, c'est le monde vniuersel.Mais pour y entrer plus auant & entendre aucunemẽt, ou (pour mieux dire) moyennement (car autrement ne pourrions cõprendre sa splendeur & grãdeur infinie) fauldroit necessairemẽt, que tu sortisses hors de ton corps,en croyant & estimant, que la plus execrable & extreme pauureté & meschãceté, que puisse l'homme encourir,est de n'auoir aucun desir de cognoistre son Dieu: & s'asseurer, que

ayant'

ayãt diuinemẽt recouuert ce singulier benefice du desir de le cognoistre, grace diuine fera tousiours paroistre, rien n'estre impossible à celuy, qui de cueur magnanime & volonté non faincte requiert à la deité sçauoir & entẽdre quel que chose à la louënged'icelle, de q̃lque grãdeur qu'elle soit: pourueu toutefois qu'elle nous soit permise. Car quant à ce, que la diuinité a voulu reseruer en ses priuez & inscrutables secrets, ce n'est à nous, à en enquerir. Et pource que ce precepte est hault, & que l'intellect te pourroit estre odieux, c'est àsçauoir, ces mots sortir hors de tõ corps, note que i'entens, que tu dois tellement ouurir l'esprit par t'aliener des choses terrestres, & auec meditation spirituelle, tãt t'estimer, que te penser estre desia faict immortel. Ce que te semblera assez, si ce grand vouloir & intention tendent parfaictement au ciel, pour reqrir estre esleué en telle hauteur, que d'estre faict digne d'imaginer, & en esprit figurer la grãdeur & superexcellẽce du seigneur, qui a souuent voulu par figures dõner l'intelligence des choses diuines, affin

de le cognoistre en l'omnipotence de ses œuures admirables,& celestes:& celà t'estant octroyé, & tes contemplatiõs spirituelles ainsi faites, soudain par la subtilité du mesme esprit(qui ne demande qu'à speculer les œuures de son createur) se deprimer tellement es profonditez de ses merueilleux & diuins abismes,que semblant ainsi sorty de ce vaisseau corporel (tousiours tendãt en bas) tu faces ton compte d'estre maintenãt remonté à la speculation du ciel, & en vn moment descendu en la terre, & encor plus bas en la mer,& ainsi figurer le tout, comme si tu l'auois cogneu des le cõmencement iusques à present. En quoy faisant te sera aduis par la grãdeur de la delectation, que ton esprit, illustré d'vn si diuin desir, rapportera, que tu auras compris & entendu tous lieux,tous temps,toute pesanteur,& legereté, toutes qualitez, & quantitez,& toutes choses ensemble, & mesmemẽt que tu auras veu quelque rayon ou apparence de la diuine clarté, & cognoissance de ce hault & eternel createur, qui contẽtera tant cet esprit,ainsi transporté

ſporté & rauy, que, eſtant retourné à toy meſme, toutes choſes terreſtres te ſeront à bon droict abhorrentes. Garde toy donc, ie te prie, de demeurer en ce tant puant receptacle, par mettre à nonchaloir le precieux bien de l'ame, & ſouffrir qu'elle ſoit de ce malheureux carnage abſorbée, engloutie, & abiſmée es profonditez de choſe tant à craindre, comme eſt ignorance, laſcheté, & pareſſe. Car tu ne pourrois iamais ioyr du fruict & ioye incredible d'icelle ame, touſiours aſpirant ſon à facteur, & encor moins trouuer le doulx moyen du plaiſant vol & glorieuſe montée à ceſte haulteur ſouueraine. C'eſt donc choſe tres ſalubre de ſortir ainſi de ſoy meſme par diuine contẽplation, laquel le ſus toutes choſes eſt à preferer. Car celuy, qui veult eſtre ſerf de ce faiz corporel, ne peut aucunemẽt cõprendre ceſte ſupreme bõté, dõt no⁹ traictõs, ny voir l'ãplitude de ceſte excellente & infinie beauté, qui n'a rien faict en toutes les choſes de nature, qui n'ait en ſoy q̃lque image repreſentatiue de ce hault & ſouuerain bien, le benefice duquel

dõne clarté & vie, fortifie & corrobore en ſa ſaincte grace ceux qui en luy ſe fient, & croyent ceſte grande haulteur & admiratiõ, & par pure & ſimple foy croyent auſsi & contẽplent, que ſa ſeule bonté eſt de reluyre en toutes, & par vne & chacune de ſes œuures. Or puis que l'entendement humain (trop imbecille & imparfaict pour ce hault biẽ ſuffiſamment contempler, s'il n'eſt en Dieu premieremẽt regeneré, reformé, & tranſubſtancié) ne peut & n'en doit chercher plus auant: nous nous conten terons de ce, qu'en auons dit. Car veritablement quand iuſques à ce grãd & ſupernaturel eſt paruenuë l'intention de la pẽſée humaine, la viuacité de l'eſprit & la memoire (comme ayans perdu & cõſommé leurs pouuoirs) s'arreſtent là, doutent, & deffaillent, & n'y a rien oultre, ou ils puiſſent aller, ſinon cõclure, que Dieu (auquel deuõs tout) eſt vne bonté infinie, qui cõduit ceux, qui aſpirent à luy, par vne pitié, qui eſt conioincte auec ceſte petite allumette & aguillon de cognoiſſance, qu'il nous preſte, pour ſentir quelque choſe de l'omni-

Lactance.

l'omnipotence de ſa diuinité, maieſté, & puiſſance. Sans paſſer donc plus oultre, en choſe ſi haulte (pource que l'hõme doit parler de la puiſſance de Dieu, peu, & auec grande crainćte) eſleuerõs les yeux de noſtre entendement à ce tant excellent & ſouuerain bien: en attendant en toute ſimplicité la diſſolution ou ſeparatiõ du corps & de l'ame, laquelle (celà faićt) ſera regenerée & en aura parfaićte cognoiſsãce par la grace du verbe lumineux, que appellerons à teſmoing en noſtre œuure, pour nous induire (comme il a en autres lieux) à eſcrire choſes à ſa louënge, & aux humains proffitables & ſalutaires. *Eraſme.*

De l'admirable creation & compoſition des cieux. Chapitre deuxieſme.

IE ne m'eſmerueille donc que bien à poinct de toutes les merueilles & choſes de ce monde, quelques grandes & merueilleuſes qu'elles ſoient: bien certain et croyant (cõme la verité eſt) que l'eternel par ſa diuine prouidẽce les a de riẽ faictes &

créées, & les peut encores en vn moment faire plus grandes & merueilleuses, à son plaisir & vouloir. Mais ie m'esmerueille sans cesse, comme nous, qu'il a de sa grace faicts participans de raison, auõs en si petite admiratiõ si treshaultes & tresadmirables œuures, faictes par ce grand Dieu, origine & principe de tout. Lequel au commencement (par ceste sienne & admirable prouidence) crea la lumiere excedant en beauté toutes choses créées, comme procedant de la diuinité: & feit de rien la matiere corporelle des quatre elemens, le temps, & la nature angelique: puis crea, disposa, & orna lesdicts elemẽs de ceste premiere matiere, qui n'auoit corps, forme, ny figure, mais estoit confuse, indigeste, vaine, vuyde, infertile, & difforme. Car tenebres estoiẽt sur les abismes, & l'esprit de dieu (ou vn diuin vent enuoyé) se demenoit par dessus les eaux, & comme en ses pensées tresprudent, & en ses diuines operations tresingenieux de ceste eternelle raison de matiere, qu'il auoit conceuë en sa diuine prescience, pour

Genese 1.

la fai-

la faire corporelle, & l'assembler en ceſte incomprehensible masse, en a faict toutes ses tãt esmerueillables œuures, qu'il a attrempées de si haulte sorte & maniere, qu'il a (par diuin mystere) tout rendu spherícq ou rond: faisant toutesfois distinction merueilleuse de *Ouide.* iceux elemens, & les obligeant en paix l'vn auec l'autre par operatiõ de sa diuine sapience. Car apres le ciel souuerain & immobile (qui est son siege, & le repos des bien-heurez) qu'il (par souuerain mysiere, & secret incogneu & incomprehensible) suspendit en hault par fermeté tres stable, & par puissãce & lumiere touſiours presente en luy, il orna (d'ornemens grans, esmerueillables, & precieux) neuf autres ciels, pour *Trismeg.* & affin de gouuerner, regir, & embrasser auec leurs cercles le mõde sensible: lesquels ce souuerain ciel (par le traict du diuin vouloir) a touſiours depuis faict, & fera, tant qu'il luy plaira, mouuoir, & auec grande force & violence tourner de iour en iour, d'Orient en Occident, les inferieurs. Ainsi voyons nous, qu'au parauant que les quatre e-

lemens feussent separez & distincts, les vns des autres, il y auoit vne vmbre infinie en l'abisme, & que l'eau & l'esprit subtil intellectuel estoiēt, par puissance diuine, en vne confuse vnité: mais la saincte lumiere esclairant, a flory, & espandu sa splendeur, & tiré hors de la masse humide les quatre elemēs, & ceux, qui se sont trouuez legers, ont monté en la haulte region, & les pesans, soubs le sable.

Trismegi.

Des luminaires, & admirables ornemens du ciel.

Chapitre troisiesme.

EVrēt aussi, pour diuiser le iour de la nuict, & purger & chasser l'horreur des tenebres, & affin qu'elles ne feussent nuysibles aux viuās, par luy instituez, posez, & fixez au firmament, luminaires grands & merueilleux, qui sont les soleil & lune, laquelle lune est organe & instrumēt de nature, qui faict son cours & reuolutiō auant les autres spheres, en changeant la ma-

la matiere inferieure, & innumerables
eſtoilles claires & luiſãtes de varieté &
diuerſité admirable, leſquelles pour ce
qu'elles ſont en trop plus grand nom- *sidrach.*
bre que toutes creatures raiſonnables,
qui ont eſté, ſont, ſeront à iamais, ſeule
ſapience diuine peut appeller par leurs
noms. Semblablement douze ſignes,
ſoubs leſquels ſelon les douze moys de
l'an le ſoleil (qui nous teſmoigne la grã
deur de ſon facteur) eſt colloqué au my
lieu des ſept planettes, & créé de plus
grande & ſinguliere lumiere, que les au
tres : faict ſa reuolutiõ, & illuſtre egale-
ment les ciels ſuperieurs, & inferieurs.
Certainement auſsi les ſept planettes,
ou autrement les ſept ſpheres errati-
ques, fixées au deſſus de nous, ſont ad-
mirables, & cõpoſées d'vn ſingulier &
merueilleux artifice, & d'vn ordre eter
nel, acompliſſans l'aage par leurs cours
differents l'vn de l'autre, & vn chacun
d'eux plein de lumiere, ſans auoir en
eux aucun feu: & cela ſe faict au moyen
de la ſeule amitié & commixtion des
choſes contraires & non ſemblables,
cauſans ladicte lumiere: eſtant nonob-

ſtant illuſtrée & eſclarcie par l'acte de Dieu, pere de toute bonté, prince de tout ordre, & l'eternel gouuerneur des conionctiõs, mouuemens, ſecrets, conſtellatiõs, & influxions, qui regiſſent, & gouuernẽt toute ceſte machine mondaine ſoubs ſon bon plaiſir.

De l'ordre des Ierarchies, & cheute de Lucifer. Chapitre quatrieſme.

Proprietaire.

LEs anges furẽt au ciel créez immortels, & colloquez en leur ordre: c'eſt à ſçauoir, les Seraphins, en la premiere Ierarchie apres Dieu: Cherubins, en la ſeconde: Throſnes, en la tierce: Dominations, en la quatrieſme: Principautez, en la cinqieſme: Puiſſances, en la ſixieſme: Vertuz, en la ſeptieſme: Archanges, en la huictieſme: & les Anges en la neufieſme & derniere Ierarchie & ordre. Et à chacun d'eux eſt leur ſeul office donné, pour ſeruir à Dieu ſelon ſon diuin vouloir. Toutesfois pource que Lucifer le ſuperbe, l'vn (& le plus grand d'iceux) ne peut garder l'ordre de ſon

de son commencement ou principauté, mais delaissant son domicile, conspira desirant s'esleuer, pour cuider estre egal ou semblale à Dieu, des l'instãt de de sa creation cheut du ciel, & fut renuersé & faict tenebres au cẽtre de la terre, auec nombre infiny d'autres mauuais anges, qui par son nefandissime conseil luy adhererent. Et ainsi furent de Dieu reseruez soubs obscurité en liens eternels au iugement, de la grande iournée. Ces mauuais anges sont ceux, qui s'exercent aux tentations des creatures, pour les attraire à offenser Dieu: N'ont toutesfois aucune puissance, si elle ne leur est diuinement permise: & leur peuuent les humains resister par le benefice du liberal arbitre, ainsi qu'il sera plus à plain dict en son lieu.

Sidrach.

Esaye.

En l'epitre S. Iude.

Des choses admirables, qui sont en la terre. Chapitre cinqiesme.

Dieu feit la terre de forme ronde, située au mylieu du monde, comme l'escabeau & marche-pied du ciel: & est non seulement

nourriſſe, mais auſsi par vouloir diuin, eſt la nourriture de toutes choſes terriennes. Elle eſt circuie & enuironnée d'eau, ſouſtenuë de ſon poix, & pendue au mylieu des elemens à fil & plomb ſolide, & l'aſsiſt Dieu ſoubs le ciel en parfaicte meureté de ſemences, arbres, & fruicts, chacun en ſon eſpece & nature, & pour auſsi eſtre habitée par l'hõme, qui deuoit preſider ſur l'ornement de ce globe de terre, qui fut remply d'infinies choſes admirables, comme châps grans & amples, foreſts couuertes de fueilles & ramées, eſquelles Dieu mit & forma beſtes, comme leons, leopars, loups, ours, & autres beſtes deſtinées à nuire & exerciter l'homme, chameaux, cheuaux, beufs, vaches, porcs, moutõs, & autres beſtes priuées & domeſtiques en nombre plus ſans comparaiſon innumerable, que de creatures raiſonnables, pour ſubuenir tãt à nutrition, que autres aides & conditions. A toutes les quelles beſtes il donna ſa nature propre, c'eſt à dire, certaine cognoiſſance d'vſer de leur liberté, & droict naturel: & leur inſpira les mixtions des ſemences ge-

Geneſe 1.

Faber Stapul.

ces generatiues, pour procréer, edifier, & nourrir leurs ſemblables, ſelon leur genre propre & naturel : ſemblablement ſeit en la terre montaignes haultes & pleines de pierres, & en pluſieurs d'icelles les viues fontaines & ſources d'eau claire paſſans par les veines & entrailles de la terre, autres & pluſieurs merueilleux fleuues ſur icelle courans ſans intermiſsion, lacqs, paluts, marets, & abiſmes. Auſsi l'emplit de treſors innumerables, comme, or, argent, eſtaing, plomb, cuyure, fer, & ainſi des autres: Les prez tapiſſez & diaprez d'vne gaye & reſiouïſſante verdeur, enrichiz & ornez d'herbes, ayans pour leur legitime patrimoine de la terre, fleurs colorées, odorantes, & delectables, fueilles comeſtibles & ſalutaires, racines appetiſſantes & medicinales, plantes, arbres, & fruicts en ſi grande varieté, que tout eſprit humain s'en eſmerueille.

Des eaux, & poiſſons monſtrueux, qui y ſont créez. Chapitre ſixieſme.

Genese 1.

FEit aussi en l'eau (qui circuit & enuirõne la terre) poissons en grand nombre & diuersité, qu'il feit libres & vsans de leur droict naturel (comme dict est des bestes) gouffres insatiables, & diuers genres de toutes especes & creatures monstrueuses. Et combien que ce diuin fabricateur eust permis indignation & courroux à l'influẽce de ceste grande mer, pour se tourmenter, & aucunefois par grande fureur & rage ruer ses inundations & tourbillons terribles iusques aux nues, & tantost apres continuant ses tempestes & orages les deprimer au creux des abismes, & iusques à menasser la terre de submersion par impetuosité de vagues redoublées: si est-ce qu'elle a vne diuine & certaine limitation & commandement special, de ne sortir hors de ses fins & bornes, desquelles Dieu est le souuerain protecteur.

Faber Stapul.

Du feu naturel, qui de facon admirable & diuine entretient le monde en sa chaleur. *Chapitre septiesme.*

L'elemẽt

L'Element du feu naturel a esté diuinemẽt créé & cõposé au dessus de l'air, & est continuellement embrasé & allumé d'vne ardeur inextinguible, & non souuerainement mouuant, mais touſiours actif & generatif en pluſieurs qualitez, que remettons ailleurs au lecteur, qui ſe contẽtera, que ſans ce feu naturel le monde ne peut eſtre entretenu en ſa chaleur : car le feu commũ & materiel, duquel nous vſons chacun iour, n'eſt qu'vmbre, & ne peut auoir à l'autre aucune ſimilitude ny comparaiſon. *Proprietaire*

De l'air, auquel les oyſeaux ſont de qualitez admirables. Chapitre huictieſme.

IL crea en l'air (qui de ſa nature eſt agile, ſubtil, & ſerain) ſitué au mylieu des regions de l'eau & du feu naturel, les oyſeaux en la liberté des autres animaux, de ſi grãde varieté, & diſſimilitude de conuerſation, & habitation, forme, & ſtature, plumages, chãts, *Geneſe 1.* *Faber Stapul.*

ſocietez, & ſolitudes, que c'eſt choſe admirable: & feit auſsi que les grandes vapeurs, cauſées de la chaleur & froideur, s'y engẽdrent, auec fumées, rouſées, bruynes, pluyes, neges, greſles, exhalations, & vents, cometes, dragons, flambans, chandelles ardãtes, tonnoirres, eſclairs, fouldres, orages, fractions, bruits d'ineffable trouble & emotion, & ſons incogneuz, & autres grandes & horribles inflammations, à la mention deſquelles les creatures raiſonnables fremiſſent, & les autres irraiſonnables crient, hurlent, ſe cachent & deſtournent, pour euiter la fureur (ſi ainſi eſtoit qu'ils le peuſsẽt faire) du Dieu ſouuerain, qui les enuoye pour teſmoings de ſa diuine puiſsãce & iuſtice, qui procede des treſors de la ſource & fontaine de la copieuſe doctrine & ſapience de ce hault Dieu inuiſible, qui a (ainſi qu'il appert) de nature informe, vile, vaine, tenebreuſe, & obſcure, faict, par ſa puiſſance infinie, non ſeulement ceſte claire & tant plaiſante diſtinctiõ & ornature mundiale d'inſatiable contẽplation, mais auſsi formé toutesautres choſes,

choſes,& diſtribué à vne chacune d'elles,ſelon ſon genre(tant en l'eau, comme en l'air, & en la terre) ſa nature & proprieté: le tout en argument & probatiõ de ſa diuinité & maieſté vnique.

Que tout ce,qui eſt faict & créé, eſt gouuerné par prouidence diuine.
Chapitre neufieſme.

OR il eſt certain, que tous ſes ouurages ſupernaturels, c'eſt à dire,le monde, qui fut diuinemẽt faict en cinq iours (l'ordre deſquels nous n'auons voulu tenir, mais renuoyé les lecteurs aux autres hiſtoires,pour en accorder les contrarietez)eſt faict & gouuerné par la puiſſance & prouidẽce de ce ſeul Dieu regnant eternellement en trinité & vnité de perſonnes. Et ne ſe peut faire,que la nature d'iceluy ne ſoit ſimple,& ſeule, & que d'elle, cõme d'vne fontaine & viue ſource,tout ne ſoit deſcendu,depẽde,& deriue. Et eſt ſans doubte,que ſa force & maieſté eſt ſi ineſtimable, que nul ne la peut cõceuoir *Lactance.*

en ſon entendement, ny declarer par paroles. Et ſera certes de trop rude eſprit,& de condition enragée,eſtrange, & barbare, celuy qui ne s'eſmerueille de la fabrique du monde, diſpoſée de ſi merueilleuſe puiſſance,que le ciel eſt pẽdu ſus l'air,& la terre ſur l'abiſme des mouuemens & reuolutions,des aſtres, de leurs ſtatiõs & prefinies limitatiõs, & du cours de leurs changemens, qui conſiſtent par nombres, poix,& meſures: & qui impudemment demandera, de quelles matieres Dieu a faict œuures ſi grandes & admirables. Car de rien il a faict toutes choſes viſibles, inuiſibles, ſpirituelles, & corporelles : en tant que par ſon eternité il eſt fort, & par ſa force de puiſſance treſgrãde,qui eſt ſans fin & ſans meſure, cõme la vie du createur. Auſsi ſera il brutal,& aueuglé de vanité incredible, ſi en ſeleuant ſes yeux au ciel,& quãd ores il ne ſçaura (mais ie ne ſçay ceux, qui tels pourroyent eſtre) par la prouidẽce de quel Dieu eſt gouuernée ceſte haulte regiõ, & tout ce qu'il voyt, il n'entend & conçoit(par l'admirable mouuement,ſon, diſpoſi-

Lactance.

diſpoſition, conſtance, vtilité, beauté, & temperature des choſes) que icelles choſes créées ſe maintiẽnent,& enſemble ſe comportent,par viue & artificiel le raiſon, & s'accordẽt les vnes aux autres de treſarmonieux & parfaict accord à diuine melodie (combien que aucunesfois ſemblent eſtre differents) & finalement regardent leur autheur, lequel neceſſairement doit eſtre entendu vne ſeule & diuine prouidẽce, auec vne entiere concluſion de credence, qu'il ne s'eſt peu, & ne peut faire, que ce qui dure, & eſt entretenu par diſtinction, ornature, ordre, & perfection, n'ayt eſté faict par aucune grãde & diuine deliberation plus qu'admirable,& qui ne ſe pourroit cõſeruer,s'il n'eſtoit gouuerné par ſouueraine raiſon, qui doit eſtre attribuée à ſeule ſapience diuine. Car par neceſsité il fault, que le monde vniuerſel ſoit regy par la volõté d'vn ſeul Dieu, ſeparé de toute choſe créée mortelle, tout ſçachant, & eſtant cauſe motiue de tout. Et ne ſe peut auſsi autrement faire, que ce,qui eſt au monde,n'ayt autre fois commẽ-

La Eſtance.

cé à estre. Et par ainsi necessairement fault cõclure, qu'il n'y a eu aucune chose deuant Dieu, & qu'il depend de soymesme, & que de luy (cõme increé) est faict tout ce, qui est visible & inuisible.

De l'admirable & diuine creation de l'homme, qui commence la ligne directe du saulueur du monde.

Chapitre dixiesme.

APres ces choses ainsi egalemẽt disposées, & que la machine eut ses mẽbres ainsi (& par l'ordre & eternelle parole du seigneur) qualifiez, & proportionnez, tres parfaicts, & de façon plus qu'admirable: ce grand & sublime seigneur, qui est le pere & l'intelligence de vie, & lumiere de toutes choses, preuoyant qu'en si belles, haultes, & incomprehensibles œuures estoit necessaire vn animal, plus à decorer, & sainctement parfaire, que toutes autres creatures: son sainct vouloir fut, au sixiesme iour, par diuine operation, & de la fontaine viue de son esprit,

prit, former, de la pouldre de la terre, l'homme en eſtat d'innocẽce, c'eſt à dire, bon, vertueux, iuſte, & ſage, participant de la qualité des quatre elemens: & luy donna ame viuante, ſuſceptible de ſcience, ſelon la loy de raiſon, ayant image diuine (nõ pas que l'homme ſoit faict image de Dieu, mais à ſon image) & participãt de nature angelique, pour eſtre eſleué aux choſes celeſtielles, par deſſus la nature de ſon corps, qui ne peut viure ny durer, ſans l'ame, qui eſt ſubſtance viuant, ſimple, & incorporelle, qui reçoit de Dieu les illuminations intelligibles, & par vne neceſsité d'amour donne au corps, bien organiſé & diſpoſé pour la receuoir, ſa forme, perfection, & gouuernement. Et combien qu'elle ſoit inuiſible aux yeux corporels, & de ſa nature, non ſeulement raiſonnable, mais auſsi de franche volonté: ſi eſt-elle muable, pource qu'elle eſt créée ſubiecte à conduire le corps tant qu'il plaiſt à ſon facteur: & ce par les puiſſances, deſquelles eſt diuinement douée: qui ſont entre autres, l'armonie, mouuement, & vertuz ſenſitiues,

Geneſe 1. & 2.

S. Thomas, premiere partie.

Proprietair

imaginatiues, memoratiues, & autres dont les proprietez seroient lõgues, & sans lesquelles le faiz corporel ne peut viure ny durer. Or il a pleu à ce grand createur, faire l'homme de si excellente & vertueuse conditiõ, qu'il feut secõd apres Dieu, & créé en si parfaicte dignité, que son facteur mesme s'est en luy, comme en son propre & naturel fils, eiouy: & l'ayant acomply en toute beauté, & pource ausi qu'il portoit l'image & semblance de son pere & createur, à luy seul, sus toute creature du monde, se feit intelligible, au moyen de la raison, de laquelle il est participant: & le prefera à toutes choses, pour sus icelles, en le seruant, imperer & commander. Certainement les qualitez de la composition de l'homme sont admirables & infinies, & sa dispositiõ (qui est de souueraine louënge) demonstre par signe manifeste, qu'il est par tressouuerain mystere, faict & créé, pour, comme fourny d'industrie & sapiẽce, soy mesme se contẽpler: nõ pas pour le regard de ce, qui est terrestre, mais pour s'esleuer & imiter les choses celestes, que le facteur

S. Aug. 22. chap. du 12. de la cité.

facteur d'icelles n'a cõmuniquées aux autres animaux, & encor moins les en a faicts participans. Mais l'homme seul, qui voit & cognoist Dieu auoir tãt sainctement, & de façon tant admirable, operé en sa creation, qu'il a les benefices de la veuë, oye, sens, odorement, attouchement, le parler, le marcher, & l'aspiration, sans ce qu'il y ait autre en l'homme, qui toutes ces choses face, que soy mesme, & lesquelles toutefois seroient impossibles, sans l'operation de diuine nature. Mais aussi quelcun pẽseroit-il, qu'il fust à Dieu difficile & laborieux, de faire la vie, l'ame, immortalité, & changement de temps, puis qu'il est la gloire de toutes choses, le cõmencemẽt de l'vniuers, diuine pensée, nature, matiere, sapience, l'acte, la necessité, la fin, & le renouuellement de toutes choses? Considerons donc attentiuemẽt, que la creation & generation de l'homme n'a esté faicte pour autre fin, que pour cognoistre les haults faicts & merueilles de Dieu, & en intẽtion qu'il fust vn tesmoignage de nature pour dominer, & maistriser sur tout ce qui estoit caché

Trismegist.

soubs le ciel. Et combien qu'il soit animans dissoluble, et en partie corporel, si est-ce qu'il est ausi incorporel, & faict pable d'entendement diuin, & créé à la semblance du monde, affin que par vn corps sensible, comprint le monde sensible, & par heureuse contemplation de son entendement, s'esleuast en iceluy Dieu.

Trismegist.

De l'homme transplaté au paradis terrestre. Chapitre vnzieſme.

CE premier homme fut diuinement nommé Adam, le pere tresdigne de tout l'humain lignage & fut formé au champ de Damascene, & faict chef & monarque du monde, & pour y presider mis & colloqué au iardin de Den, autrement le paradis de volupté & delices, situé es parties orientales, en la premiere region d'Asie, en lieu si hault, qu'il est inaccesible, tant pour ceste incõprehẽsible haulteur, que pour les deserts qui sont au tour, esquels les bestes perilleuses & monstrueuses habitent.

Genese 2.

Isidore, 14. liure des Ethimologies, chapitre 3.

Des qua-

Des quatre merueilleux fleuues, qui naiſſent au paradis terreſtre, ou autrement, iardin de delices.

Chapitre douzieſme.

AV mylieu de ce iardin ſort vne fõtaine merueilleuſemẽt belle, cõtinuellemẽt arroſãt les racines des arbres, fleurs, & choſes aromatiques y croiſſans : Et en ce meſme lieu ſe ſepare en quatre ruiſſeaux, qui cõmencent quatre grans & merueilleux fleuues: Le premier, nõmé Phiſon, autrement en Grec Getha, qui court & deſcend en grande impetuoſité par le pays d'Heuilach, ou croiſt l'or fin, & des Indes: Le ſecond eſt nommé, Gehon, autrement le Nil, qui circuit toute la terre d'Ethiope, puis va couler par Egypte, & ſe dilate par neuf fleuues, qui arrouſent le pays, & cõmunemẽt s'appellent, les bouches du Nil: Le premier de ces neuf eſt appellé & nommé, Heracleoticum : Le ſecond, Bolbiticum: Le tiers, Sebenniticum: Le quart, Tineptimi : Le quint, Diolcos: Le ſixieſme, Pathmeticum : Le ſeptieſ-

Geneſe, 2.

Coſmographie d'Appian.

me, Mendesium: Le huictiesme, Taniticum: Et le neufiesme, Pelusiacum. Ce fleuue du Nil faict encore au pays d'Egypte trois grãdes isles: La premiere, nommée le petit Delta: La seconde, le grand Delta: & la tierce, le tresgrand Delta. Le tiers fleuue du paradis terrestre est appellé Tigris, autremẽt Foras: qui va vers la partie oriẽtale d'Assirie, & arrouse par plusieurs fõtaines & ruisseaux partie de la region d'Armenie la maieur, & vient descẽdre en la mer rouge. Et le quart fleuue est nõmé Euphrates, autrement Diglath: lequel trauerse le pays & region d'Armenie la mineur, puis distille & descẽd en la mer rouge.

Des arbres & fruicts du paradis terrestre. Chapitre treziesme.

Genese, 2.

EN ce tres-delicieux iardin, Dieu, par merueilleux & diuin artifice, plãta & ordonna toutes especes de bois & d'arbres, àfin que par la diuersité de leurs fruicts l'homme feust nourry & alimenté, & que sans auoir iamais aucun labeur & trauail,

S. August. 2. cha. du 13. de la cité.

trauail il seruist en grande deuotion au createur, qui luy bailla certain cõmandement, en obseruant lequel, il, demeurant ferme & sain, domineroit sur sensualité, & seroit immortel iusques à ce que le nombre des esleuz eust esté augmenté & acomply, pour (celà faict) luy & sa posterité estre diuinement rauiz & esleuez au ciel: &, s'il en estoit trãsgresseur, seroit grieuemẽt puny par mort.

Du premier commandement de Dieu, donné à l'homme. Chapitre quatorzieſme.

CE commandement fut, que l'homme n'euſt à gouster du fruict d'vn arbre, qui fut (pour approbation de l'obedience d'Adam) diuinement planté au mylieu de ce iardin: & auquel arbre Dieu auoit mis l'intelligence du bien & du mal. Voilà donques l'homme rendu en son lieu, pour garder l'ordre du precepte à luy commis, par infusion de grace, hault entendement, bonne raison, longue memoire, sçauoir, & esprit, de semblãce diuine, (quant à l'ame) vi- Geneſe. 2.

uant & immortel,& pour perpetuellement (par ceſte diuine ſcience, & ſapience infuſe en luy) auoir fruition en ce ſeul Dieu,& ſans aucune corruption & mutabilité, participation à ſon excellentiſsime gloire. O Dieu immortel! de quelle choſe plus grande & admirable euſt peu l'homme eſtre doué, ſinon que de ſapience, qui eſt l'ample baſsin de l'entendemẽt diuin, pour la cognoiſſance des choſes diuines & humaines? Veritablemẽt l'ame,qui ſe plõge en parfaict vouloir de contempler, acquerir, & obtenir ceſte ſageſſe,eſt à bon droict faicte participant de diuine cognoiſſance: car elle voit & contemple Dieu, & (pour plus parfaictement s'eſleuer) elle attend l'iſſue du corps,pour ſurpaſſer tous les cieux, ſurmonter le circuit & diſcours des aſtres, & monter finalement plus hault que les Ierarchies angeliques. Car autrement ne pourroit elle attaindre & paruenir à ce ſeul & vnique Dieu, & conceuoir ce bien ſans limite infiny, & inſuperable. Croyons donc,que tous les biens terriens ſont à tresbon droict reputez en pl⁹bas lieu, que ſa-

Triſmegiſt.

Ludolphe.

que sapience & vertu, qui faict communion & societé entre Dieu & l'homme.

Adam faict premier prince & possesseur du monde: & de la creation d'Eue, & institution du sacrement de mariage.
Chapitre quinziesme.

PAr mesme moyen l'eternel constitua Adam seigneur de toutes creatures & choses sensibles, ausquelles Adam impo sa les noms. Et cognoissant le createur, qu'à l'homme estoit tresnecessaire vne cõpagnée, à iceluy estant en sommeil, tira l'vne des costes, & luy forma vne femme: & Adam resueillé, & la voyant pres de luy, dist qu'elle estoit faicte de ses os & de sa chair, & qu'elle seroit appellée hommace, comme estãt prise de l'homme. Lors le seigneur instituant le sacrement de mariage, la donna pour femme à Adam: & estoient nuds, sans auoir hõte: & les chargea expressemẽt, de croistre & multiplier & rẽplir la terre, qu'il leur dõna pour posseder, cõme le plus opulent & magnifique heritage

Genese, 2.
S. Augustin, sur le 9. de Genese.
Mer, 6. S. August.

du monde, auec les biens & tresors inferieurs y cõtenuz: à fin que l'homme, soubs le nom du createur, & par offices ciuils & politiques, peust dilater ce grãd empire de terre & mer, & enclorre le tout soubs sa main & iurisdiction.

Du premier peché, par lequel l'homme & femme, delaissãs iustice originelle, furẽt chassez du paradis terrestre. Chap. seizieſme.

MAis ne demeura gueres, que le ruyneux & affamé courage de ces deux creatures ne feust descouuert, & que par le consentement de leur franc & liberal arbitre, ne feussent par lœuure & deception du maling esprit, qui posseda la fẽme d'Adam, tellement tentez, que ceux, qui estoient (cõme dict a esté) créez en estat d'innocence (c'est à dire, qui estoiẽt au paradis terrestre, cõme vn ange, par pensée spirituelle) ayans toutefois quãt au corps vie bestiale & animale, furent des le mesme iour de leur creation & six heures apres precipitez en desobeyssance, & cheu-

S. August. 14. de la cité.

Sidrach.

& cheurent de la ſphere intelligible, *Geneſe, 3.*
c'eſt à dire, de la contemplation de leur Dieu, & iuſtice originelle, laquelle iuſti ce originelle euſt eſté vne inclination *S. Anſelme.*
naturelle à toute iuſtice & vertu, qui euſt procedé de la claire viſiõ de Dieu, & que les ſucceſſeurs d'Adam & Eue, auſquels elle eſtoit promiſe, euſſent priſe d'eux, n'euſt eſté qu'ils mangerent du fruict deffendu, faiſans, & attentans contre le premier cõmandemẽt de ce *Triſmegiſt.*
hault Dieu leur createur, qui les feit tũber en la ſphere des choſes corporelles & cõcupiſcibles, dõt s'ẽſuyuit l'origine & cõmẽcemẽt d'ĩfirmité, imbecillité, in obedience, rebellion de la chair, & finalemẽt vn terrible & eſpouëntable iugemẽt, par lequel ils furent diuinement & *Geneſe, 3.*
par droict ſentẽciez non ſeulemẽt ſubiects à mort, mais auſsi q̃ la ſeigneurie ſur les beſtes eſtoit tollue à l'hõme, la dominatiõ de raiſon ſur la ſenſualité, & auſsi de l'ame ſur le corps: & (qui pis eſt) furẽt dechaſſez hors de ce tant plaiſant & delicieux iardin, l'entrée duquel leur fut deſlors deniée & ẽpeſchée d'vn mur touſiours flãbant & ardãt, mõtant iuſ-

Geneſe, 3. ques au ciel, & gardé par certains anges à ce diuinement deputez. Et furẽt ces pauures pecheurs (qui parauant eſtoient créez, comme anges) faicts en forme humaine de l'aage de trẽte ans, & chaſſez de ce tant ſainct & plaiſant lieu, nõ ſeulemẽt pour eſtre cõtraincts à labourer, mais auſsi affin q̃ par leurs ſexes, meſlez enſemble, ils peuſsẽt multiplier lignées, & par les multitudes d'icelles remplir toute la terre.

De la poſterité de noſtre treſdigne pere Adam, rendu au trauail du monde. Chapitre dixſeptieſme.

Geneſe, 3. DOncques Adam & ſa femme (qui par luy, apres leur exil, fut nõmée Eue, pource que elle deuoit eſtre la mere de tous les viuans) ainſi par leur peché aſſeruiz aux trauaux du monde, furẽt diuinement veſtuz de peaulx, & deſcenduz en la vallée de miſere, autrement par Adam nommée la double foſſe, & depuis nommée Ebron. C'eſt la vallée eſtãt au deſſoubs du mõt Cariatharbe, qui

qui est en Iudée : en laquelle est située de present vne tresrenommée cité, appellée Ebron. Ou autrement ceste vallée est appellée Manbre, qui du temps iadis fut la possession & heritage des vertueux patriarches, qui y furent sepulturez, comme nous dirons: & entre autres, d'Adam & Eue, qui y furẽt mis, pour illec (en ayant recordation d'vne courte ioye passée au paradis terrestre à eux rigoreusement cloz) viure en tristesse & labeur le reste de leurs iours. Ainsi voyons que l'homme, qui estoit, lors de sa creatiõ, superieure armonie, c'est à dire, toute celeste, est tumbé en l'armonie inferieure de ce monde, par auoir decliné de la contemplation de Dieu son pere, tournant son vouloir aux choses caduques & fragiles : & a esté, quant à son corps, soubmis à toute calamité & infortune. Doncques Adã & Eue, descenduz en ceste vallée, & y ayans seiourné quatorze ans : Eue fut enceincte, & engendra fils & fille: le fils fut nommé Cayn, & la fille Calmana, qui furent naiz, l'an quinziesme du monde.

Le Docteur Brochard.

Geneſe, 4. Mer des hiſtoires, chapitre 19.

De la nourriture & instruction des enfans d'Adam, es arts mecaniques. Chapitre dixhuictiesme.

Pline.

COmbiẽ que Dieu par reigle commune donna à tous animaux appetit de copulation pour engendrer, & que procréer & engendrer est commun à toutes bestes: si est-ce que ce n'est pas selõ vne mesme inclination naturelle: Car la raison humaine ne dicte pas seulement deuoir engendrer, mais nourrir & instruire. Veritablemẽt aussi si le seigneur dõna aux raisonnables ceste naturelle affection, il donna semblablement aux irraisonnables vne naturelle recommendation de gouuerner, alimenter, & esleuer en toute douceur ceux, qui seroyent d'eux engendrez.

Cicero, post reditum ad Quirites.

Quant au genre des hommes, ce grãd Seigneur ne leur donna onc chose plus desirable, delectable, & chere, que leurs enfans. Ce qui commença à apparoir & reluyre es premiers parens, ausquels Dieu auoit par sa grace donné Cayn & Calmana sa seur, des leur iuuenesse par

eux

eux enſeignez, non ſeulement es choſes concernans l'adoration du ſublime Seigneur, mais auſsi au labeur de la terre, & en l'inuention des arts & ſciẽces, eſquelles par le menu Adam & Eue ſe-
xercerẽt. Et pour le premier, en l'agri- *Sidrach.*
culture, & en l'art de feure, c'eſt à dire, *Mer.*
d'œuures blanches, comme couſteaux, ſerpes, coignées, marres, pieuches, & autres ferremens neceſſaires, qu'auſsi à la couppe & fendage du boys, qu'il s'accouſtuma à tailler, pour inuenter l'art de charpenterie. S'aduiſa auſsi de tondre le poil des chieures, qu'il façõnoit: & monſtra à Eue ſa compagne, Cayn, & Calmana, lors ieunes enfans, l'induſtrie de filler ledict poil: par le moyen duquel, & prenant exemple aux habillemens de peaux, que Dieu leur auoit
faicts, il inuenta l'ard de tiſſerrãd, & de *Sidrach.*
ce poil faiſoit des toilles. Et en meſme temps fut inſpiré de tondre moutons & brebis, & de leurs toiſons faire draps ſelõ que nature leur cõſeilloit. Et ainſi petit à petit luy, ſa femme, & enfans s'eſtudioyent, & prenoyent plaiſir à inuẽter & ſubtiliſer les autres arts, qui en

peu de temps par vſage continuël eſtoient auec plaiſir appris: non pas que leurs ouurages feuſſẽt poliz & affinez, comme maintenant, mais ſelõ la rude forme d'alors. En ceſt endroict ne ſe doyuent les Princes & grãs Seigneurs tourner telles occupations d'vn Monarque à contemnement, mais les auoir en admirable reuerence: pour autant que l'induſtrie des premiers fondateurs les a en toutes choſes tant eſleuez, que, par le labeur de leurs ſubiects & inferieurs, des leur ieuneſſe par inſpiration diuine à ce inuitez, ils ſont nourriz des ſueur & labeur d'iceux, tellement que pour preſider aux haultes dignitez, & en la poſſeſsion des treſors terreſtres, n'ont autre beſoin, que de la craincte & iuſtice de Dieu, & ſoubs icel le regler leur republique: qui ne peut durer & eſtre entretenuë, ſinon par les arts humains, qui par vne raiſon commune & certain liẽn de ſocieté procedant du ciel, s'entretiennent, gardent, & maintiennent l'vn l'autre: comme nous diſons au ſecond liure.

Au liure de la nobleſſe ciuile, de S. Hieroſme, des Oſices, de Portugal.

Des

Des dons de nature, & du mariage des enfans d'Adam. Chapitre dixneufiesme.

NOus cognoissons, par ce que dessus, que nō seulemēt dieu a doué l'homme & femme d'vn soing merueilleux, pour la nourriture & education de leurs enfans, mais aussi qu'il a mesmement, oultre les proprietez des autres animaux, créé en eux vne guide precieuse de nature. Car combié que toute chose animée ayt sa nature propre de s'aymer soy mesmes, affin qu'en son espece il se maintienne, & par instinct de procreation se multiplie, & entretienne sain & entier: si est-ce qu'il a encores donné à nature signes propres & intelligibles, par lesquels icelle mesme nature declare aux creatures, tant raisonnables que autres (qui n'ōt esprit capable, aage, ny sens) ce qu'elle veult pour sa vie chercher & desirer. Mais si elle est douée de ce don tant excellent, elle est d'autre part aussi tant fragile, que, quand les hommes sont paruenuz en aage d'vser de leurs volōtez, la pluspart sont si sou-

Noblesse ciuile.

dainement imbeuz de tant d'erreurs, que nature meſme quitte la place à vanité, & verité à l'opinion ia cõfermée: comme il apperra aſſez par le diſcours de noſtre œuure. Et ſans pl⁹ en ceſt endroict autrement nous arreſter, reciterons, que noz premiers progeniteurs Adam & Eue, ayãs ainſi inſtruict, nourry, & eſleué leurs enfans iuſques à l'aage de quinze ans, qui eſt capable pour procréer, ils les marierent enſemble: lequel mariage eſt de la loy de nature, & ſe parfaict par conſentement de liberal arbitre. Et pour diffinition, ſe doit entendre vne conionctiõ de l'homme & de la femme, qui, non ſeulement pour chaſſer hors de leurs cœurs l'infamie de charnelle concupiſcence, mais pour la conuertir en eſpouſailles, l'eliſent, pour garder & obſeruer entre eux vne couſtume & vſage de la vie indiuiſée. Ou autrement ceſte forme de mariage eſt (comme nous auons eſcrit en autre œuure) entendue conionctiõ legitime d'homme & de femme, ordonnée de Dieu, non ſeulement pour la cõſeruation du genre humain, mais auſsi de la police

Mer des hiſtoires.

Premier liure, cha. 21. des procedures ciuiles & criminelles.

police humaine. Et de là vient, que l'hõme & la femme ne doiuent pas eſtre conioincts, pour peu de temps, mais pour touſiours. Et n'eſt ceſte conionction dicte legitime, ſi les parties n'entendent eſtre enſemble conioinctes, non point par volonté ou deſir charnel, mais par la ſeule ordonnance diuine. Ce qu'on pourra cognoiſtre, s'il eſt ainſi que les mariez n'ayent autre deſir, ſinon d'auoir lignée, affin qu'icelle bien inſtruicte en la doctrine de Dieu, elle cognoiſſe ce grand createur, & en le cognoiſſant, l'ayme, adore, & craigne. Et combien que de tous droicts, non ſeulement en ligne directe, aſcendente, ou deſcendente, mariage ſoit prohibé, mais auſsi entre collateraux iuſques au cinquieſme degré : neantmoins Cayn eſpouſa ſa ſeur, pour la neceſsité de multiplication : car autre, qu'elle, ne pouuoit-il eſpouſer. Ce mariage fut doncques faict en l'an trentieſme du monde.

S. Augu. au 15. de la cité.

D'Abel second fils d'Adam, auquel commence l'Eglise, occis par Cayn.

Chapitre vingtiesme.

AV mesme temps de ce mariage Eue fut de rechef enceincte, & se deliura de deux autres enfans: le fils fut nõmé Abel, & la fille, Delbora. Abel certes des sa ieunesse fut doux & paisible pasteur de brebis, & si inclin à equité & iustice garder, par l'inroduction d'Adam son pere, homme de saincte vie, qu'il eut acces à la diuine pẽsée, & fut tant informé de la maniere de seruir à ceste haulte maiesté (à laquelle il creut par pure & simple foy) qu'il obtint le diuin tesmoignage d'estre iuste, & fut appellé pour estre le premier prestre, c'est à dire, que premier il offrit & sacrifia chose plaisante à Dieu, d'autant que Dieu rendit tesmoignage de ses dons: & à luy commença l'Eglise, & non pas à Adam: car il auoit peché, & comme reculé de la diuine maiesté en auoit encouru l'indignation. Telle integrité & bonne vie de l'adolescent Abel

Mer, cha. 9.

Genese, 4.

Abel feit ouuerture de la premiere guerre, voire mortelle. Car Cayn, qui eſtoit laboureur de la terre,& de ſa nature hõme rude, cruel, & enuieux, par dangereux degrez degenera de l'intellectuelle & immortelle nature es choſes trãſitoires & caduques, & perſeuerant en ceſte malheureuſe opinion de enuie, faiſant iniure à l'eſprit de grace, & ſortant hors de ſa puiſſance(par paſſion effrenée,qui le feit trãſporter hors de ſon ſens, comme par concupiſcẽce, ou courroux) occit & tua, long temps apres qu'il ne peut eſtre cõcte pour la diuerſité des opinions, ſon tant chaſte & iuſte frere encore vierge, eſtant lors en ſa ſuſdicte vallée d'Ebron ou Mambre, & eſt à preſent ceſte region appellée Curue Syrie, & le lieu du meurdre Damaſcus (les Grecs l'appellẽt Aram) ou il prenoit plaiſir à cueillir les fruicts de la terre,les premiers naiz deſquels il bruſloit, ou ſacrifioit & offroit à Dieu. Il ne fault douter, cõbien ce crime malheureux fut fort abhorrant aux pere & mere, conſideré meſmemẽt que nature ordonne,que touſiours l'homme

S. Aug. au premier des merueilles.

Geneſe, 4.

vueille biẽ à ſon ſemblable, pour cauſe ſeulemẽt qu'il eſt homme, & que tous ſont engendrez pour eſtre les vns aux autres fauorables, & conſeruez en vne meſme ſocieté de vie. mais nous voyõs par ceſt exemple, & autres, que, tout ainſi que par le conſentement & vniõ des hommes ſages & bons, les vtilitez ſont auec labeur acquiſes, auſsi n'y a-il malheur, ny choſe delectable, qui par les fols & meſchans ne ſoit excogitée, meſmement par enuie, quand elle les poſſede, qui ne veult qu'vn meſme hõme ſoit en vne, n'en pluſieurs choſes excellent. Veritablement l'enuie, (qui n'eſt autre choſe, ſinon eſtre ioyeux du mal, & triſte du bien du prochain) s'eſtend largement & en nombre de choſes, & principalemẽt pourſuit les bons: comme il aduint au iuſte Abel. Mais pource qu'à luy commença l'executiõ de la diuine ſentẽce, par laquelle pour le peché du premier pere, luy & ſa poſterité furent dicts & ſentẽciez ſubiects à mort, de laquelle Abel fut le premier preuenu, & rẽdit à Dieu ſon ame treſprecieuſe, de la creatiõ de laquelle a cy deſſus

Ciceron.

Ciceron, 3. Tuſcu.

Geneſe, 4.

dessus esté touché: c'est chose cõuenable, mõstrer à ceux, qui ne l'ont appris, qu'elle descendit aux limbes, desquels nostre Seigneur à sa resurrection la tira, & à son ascension mena en paradis ou elle est & sera perpetuellement: affin que ceux, qui l'ensuyuront en ses bontez & vertuz, s'asseurẽt par la grace de Dieu estre de sa compagnée apres leur mort.

De ne craindre la mort.
Chapitre vingt-vniesme.

ABel n'eut iamais crainćte de la mort: Car il en fut trop soudainement surpris. Toutesfois pource qu'il estoit iuste il est assez à croire, qu'ayant eu le loysir d'y pẽser, il ne se feust soucié de laisser le mõde. C'est aussi merueilleuse simplesse & lascheté de cœur aux bons, de craindre la mort (cõbiẽ qu'elle soit le vray bout & extremité des choses corporelles, issue & desliaison de l'ame & du corps) puis qu'il est aussi certain, qu'il n'en fault douter, que l'heure est trop incertaine. Mais si elle est bien à craindre à

Proprietaire.

ceux qui viuẽt mal, elle eſt encore aux bons plus deſirable & precieuſe, comme leur renouuellement & entrée en la vie celeſte & perdurable. Qui faict, qu'elle doit eſtre des le ieune aage examinée & meditée, affin que, ſi les bons ſont pour la recordatiõ d'icelle à bien faire animez, les mauuais auſsi ſoyent en leurs affectiõs plus temperez, pour, eux voyans prochains du but d'icelle, eſtre ſans aucune craincte, & mourir en eſprit tranquille & paiſible. Car qui crainct ce, qui eſt du tout ineuitable, ne peut arreſter au repos de ſon eſprit, les mouuemens duquel ſont eternels, & oultre iceluy riẽ n'eſt en l'homme plus excellent ou diuin, de tant que l'eſprit eſt creé de la diuinité.

Ciceron, 3. des offic. Parad. 1.

De l'immortalité de l'ame.
Chapitre vingtdeuxieſme.

CErtainement ceſte conſi deration & cõtemplatiõ de nature nous eſt cõme vne paſture naturelle, & vn fructueux & delectable viure: Et à telle agitation nul ſecours

cours satisfaire ne peut, pour trouuer ce hault & celeste lieu de repos, qu'elle appete. Mais aussi quelle autre plus precieuse contẽplation pourroit estre trouuée, puis que soubs le ciel n'y a riẽ, qui ne soit mortel & caduc, excepté les ames ou esprits des hommes, de Dieu créez & donnez immortels, pour estre tirez es lieux celestes, qu'il nous fault tousiours contempler, & mespriser toutes choses humaines? Car celà est vray, qu'il n'y a aucune chose faicte par le labeur & industrie de l'hõme, qui ne soit quelque fois reduicte en ruyne & fin, soit par la malice des hommes, ou par l'antiquité consommant toutes choses terriennes. Et au contraire, pour monstrer que les esprits sont eternels, nous voyons, que le corps desire seulement les choses temporelles, & principalement celles, qui concernent les voluptez, & ausquelles ne peut encores paruenir, sans le port & ayde de l'esprit. Mais iceluy par soy seul appete en son vaisseau mortel (si par l'infirmité d'iceluy n'est empesché) charité, ioye, paix, patience, benignité, foy, debonnaireté,

Ludolphe.

Cicero, pro Marcel.

S. Pol.

attrempãce,& encores beaucoup d'autres choſes, qui redondent non ſeulement aux offices & vtilitez du corps, mais auſsi à autres plus precieux,c'eſt à ſçauoir,à ceux,qui ne ſont fragiles,ains eternels comme la renommée de vertu, & la memoire du nom : ioinct que l'ame, contre la volonté de ce carnage, deſire l'adoratiõ de Dieu, qui conſiſte en abſtinence de concupiſcence charnelle, patience,douleurs, tribulations, & vray contemnement de mort. Celà eſt doncques indubitable,que ceſte vie n'eſt autre choſe, que l'vnion, ſocieté, & concord de l'ame & l'entendement: & la mort n'eſt pas la deſtruction, & pernicité des choſes conioinctes, ains la deſſiaiſon de leur vniõ & aſſemblée. L'ame donc vit touſiours, & ne peut eſtre autre, qu'immortelle : de laquelle immortalité traicterions plus amplement, & tant que bõ nous ſembleroit, ſi ce n'eſtoit qu'elle eſt non ſeulement des fideles,mais des infideles tant, & à bon droict, approuuée & confeſſée, qu'il n'eſt plus beſoing en faire autre diſcours.

S. Pol.

Du lymbe,

Du lymbe, prochain d'enfer, ou l'ame d'Abel fut descendue. Chapitre vingt-troisiesme.

NOus certifions, pourtant, apres la pluspart de ceux qui en ont veritablement escrit, que l'ame du iuste Abel, par effusion de son sang contrainćte de se separer du corps, ne fut de prime face transportée aux lieux celestes, quelque iustice d'integrité qui eust esté en luy: Car en attendant le temps en la prescience de Dieu prefix, pour (par tres-sacré mystere) reparer le premier peché, fut descendu au centre de la terre: nõ pas en Enfer, ou le Seigneur par vn soudain tourbillon renuersa les mauuais anges. Et dient aucũs, que ce lieu, Enfer, est au mylieu de la terre, qui est dessoubs le mont Ethna, en Sicile, ou lon voyt visiblement & continuellement sortir flambe de feu & fouldre: auśi est-il creux & plein de cauernes merueilleuses, esquelles par l'emotion du vent marin s'alume le souffre, dont issent feux & fumées admirables. Auśi

S. Augustin.

Sidrach.

Proprietaire.

y ſont oyes pluſieurs voix, & gemiſſemens piteux : qui faict penſer, que c'eſt vn lieu de peine. Mais ie ne le veulx aultrement approuuer, que ceux, qui en ont deuant moy eſcrit. Tant y a, que le lieu d'enfer fut des le commencement ſeulement preparé pour Lucifer, & ſes adherãs, & autres, qui par obſtination malheureuſe & peruerſe delaiſſeroyẽt l'amour & ſeruice du Dieu createur & immortel, pour continuellement ſouffrir peine de ſens & de dommage, qui eſt perpetuelle priuation de la viſion de ce hault & droict iuge, qui deſcendit l'ame du iuſte Abel, & des autres ſaincts peres, qui l'enſuyuirent, en vn lieu appellé Lymbe, auquel fut diuinement ordonnée peine de dommage, & non pas ſenſuelle, mais ſeulement tenebres exterieures, & non pas priuation de grace diuine. Car deſlors que le fils vnique eut (comme amplement eſperõs dire en ſon lieu) ſouffert pour la reparation du peché, il deliura non ſeulement l'ame d'Abel, mais de tous les autres decedez en grace: & leſquelles par puiſſance deifique il trãſmiſt & feit

Ludolphe.

feit voler au lieu appareillé à tous ceux qui par sa grace ont voulu laisser les choses concupiscibles de ce mõde, preferer, & prefereront à icelles, vertu, adoratiõ, & seruice à ce hault createur.

Des peines d'Enfer, & ioyes de Paradis. Chapitre vingt-quatriesme.

PAr ce que dict est, peut estre cogneu, que nostre Dieu auoit quasi oublié, en la posterité d'Adam, la punition du peché originel: consideré qu'il ne voulut enuoyer l'ame d'Abel, sinon en vn lieu vuyde de tourment, & plein de toute esperance salutaire. Et le preserua du tenebreux lieu d'Enfer, auquel lieu tout ainsi que les humains offensent dieu en diuerses sortes, aussi y sont aux obstinez appareillées diuersitez de peines: la prīcipale desquelles est la defaillance de la predicte vision de Dieu, & priuation de sa grace, auec desesperance de ne pouuoir iamais mourir, n'obtenir pardon: mais au contraire, depuis la redemptiõ, les bien-heureux,

S. Thomas au quodlibet 3. question 23. S. August. S. Greg. Ludolphe.

ainſi volez au ciel, eurent, & auront enſemble tous ceux qui decederont en grace, fruition de toutes ioyes en la contemplation de la ſuperexcellente trinité, ou tous eſleuz ſe recognoiſtrõt, & auront participation en la refection de la diuinité & beatitude de l'humanité du fils celeſte, & ſeront rauiz en vne ſocieté de ioye incredible, d'auoir touſiours la preſence de tout bien, & d'eux voir eſtre iuſtifiez & exemptez des horribles tormens, qu'ils verront ſouffrir aux reprouuez. O que ce douaire de l'ame eſt donc grand, de conſiſter (comme nous auõs dict) en la manifeſte & claire cognoiſſance de la ſoueraine bõté, & en la parfaicte fruitiõ, dilection, comprehenſion, & embraſement de l'amour de ceſte haulte & dinine maieſté! Des graces & douaires du corps, quand il ſera reſuſcité, entre pluſieurs graces, qu'il aura, il ſera copieuſement fourny de ſapience, amitié, concorde, puiſſance, honneur, ſeureté, clarté, & ioye perpetuelle. Et des autres en parlerons à la fin du dernier & douzieſme liure de noſtre œuure,

quand

quand nous traicterons du iugement final, s'il plaist au seigneur nous permettre le temps du labeur. Nous ne sommes sans cause sortiz du fil & ordre de nostre cronique: car celà nous a semblé vtile, pour auoir meilleure intelligence des choses, tãt deuant que cy apres escrites, ioinct que n'esperõs auoir dict chose, qui doiue fascher, du moins le fidele lecteur.

De la malediction diuine, donnée à Cayn, qui se retira en pays estrange.
Chapitre vingt-cinquiesme.

REtournons à l'homicide d'Abel. Dieu en feist reproche à l'outrageux meurdrier, & dist qu'il seroit mauldict de la terre, qui plus enuers luy ne rẽdroit sa vertu, pour ce qu'elle auoit esté prophanée & ouuerte, pour receuoir le sang innocent de son frere tres-vertueux. Et au surplus pource que Cayn se desespera d'auoir pardon, & predist qu'il seroit tué, tout ainsi qu'il auoit iniustement occis son frere Abel, le seigneur reserua *Geneſe, 4.*

la vengeance de ce crime en la pensée de sa diuine puissance, disant que, quiconque tueroit Cayn il en seroit vengé, ou puny sept fois : & luy donna vn continuël tremblement de teste, pour perpetuelle marque de sa malediction, en crainte de laquelle se voulut exiler de la presence d'Adam & Eue, qui au val Damascus, ou d'Ebron, faisoiẽt encores leur dueil, comme d'iceluy crime non sans cause tresfaschez. Ainsi Cayn & sa femme Calmana, trauerserẽt grãdes terres, mais ils s'arresterent & habiterẽt en toute pauureté & malheureté en vn lieu, situé en orient, non pas trop loing du paradis terrestre, qui fut appellé Nod, interpreté instable, vague, & desert : pource que Cayn estoit diuinement dict vagabond & fugitif sur la terre, pour l'homicide par luy commis.

Sidrach.

Geneſe, 4.

Mer des hiſtoires. Geneſe, 4.

De la premiere cité fondée par Cayn. Chapitre vingt-ſixieſme.

LE malheureux, ainsi exilé & retiré en lieu estrange, eut de sa sœur & femme Calmana plusieurs enfans : le premier, nommé

Geneſe, 4.

nommé Henoch: des autres l'escriture s'en taist. Bien est trouué qu'en faueur de ce premier fils nommé Henoch, il fonda la premiere cité du monde, au pied d'vne montagne depuis appellée Libanus, ou l'encens est pris, & y a neges continuelles. Illec aussi prend son commencement le cours du fleuue de Iordain de deux fontaines, l'vne appellée Iour, & l'autre Dam: & leurs ruisseaux assemblez font & donnent à ce fleuue le nom de Iordain. Ceste mõtagne (sus toutes les autres des regiõs circonuoisines excellẽte en toutes diuersitez & abondance de fruicts) est située en Asie, en vne contrée de Phenice, region de Sirie. Et iusques à ce tẽps, & encores longuement depuis, le premier pere & ses enfans vagoyẽt par les chãps & deserts à leur plaisir, viuans de ce que la terre naturellement leur produisoit sans aucun artifice. Et à fin q̃ le lecteur entende mieux ou estoit ceste premiere ville de Henoch, est à noter, qu'en ceste regiõ de Phenice sont maintenant les villes les plus fameuses Tripolis, Botris, Saietem, Cesarea, Pauie, *Cosmographie.*

Belma, Sidron, Tirus, Accon, Barutus, Anthiochia, pres la montagne Taurus, & Laonia.

De la posterité de Cayn.
Chapitre vingt-septiesme.

POurce que la posterité de Cayn à bon droict a esté peu louée (car les meschans doiuent estre abhorrez) & aussi pour cause qu'elle a eu peu de durée, mais a du tout esté exterminée, comme nous dirons cy apres, nous la passerons legieremẽt, à fin de venir à ceux desquels entendons prendre le fruict. Nous auons ia dit, qu'il engendra Henoch, duquel Rad fut fils, qui engẽdra Mahuiael, qui engendra Mathusael, & de Mathusael fut engendré Lamech, premier de ce nom.

Genese, 4.

De Lamech, premier du nom: & de Iabel, Tubal, & Iubal, ses enfans, fondeurs de metaulx, & inuenteurs des instrumens.
Chapitre vingt-huictiesme.

Lamech

LAmech, premier de ce nom fils de Mathusaël, en la lignée de Cayn, fut le p̃mier, qui, contre la loy de nature, & par cõdition peruerse, s'adõna à illicites & dãnables copulatiõs: car il se chargea de deux femmes, combien qu'vn homme se doiue trouuer fort empeschẽ d'vne. La premiere fut nõmée Ada, & la seconde Zela. Ada engẽdra Iabel, lequel fut inuenteur de faire aux chãps tẽtes & pauillõs, esquels les pasteurs se hebergeoient & habitoient. Il eut aussi vn fils nommé Iubal, qui fut dict le pere des musiciens, pource qu'il en trouua l'art auec le son du marteau: & ses enfans trouuerent l'inuention du ieu de la harpe, & des orgues. Et Zela engendra Tubal Cayn, qui par la doctrine d'Adam fut fondeur de metaulx, ou autremẽt forgeur de tous engins d'ærain, & faiseur d'armes & d'autres harnois & ferrures. Il n'est pas toutesfois à presupposer que tels ouurages fussent si bien limez & poliz, qu'ils sont de present, pour le deffault des vtancilles ou instrumens, qui depuis ont esté faicts

Comestor.

Mer des histoires.

Comestor.

Genese, 4.

propres à forger: mais si est-ce que des ce temps là tels arts furent inuentez. Et est escrit de Tubal, que par le grãd exercice & plaisir, qu'il prenoit à faire les armes, il fut tellement instruict en l'art militaire, qu'il fut le plus dextre de son temps,& prouoquoit la guerre entre ses maieurs,plus par ambition & desir d'honneur,que pour oster & tollir les biens l'vn à l'autre: car au temps d'alors ils n'auoient besoing d'aucune chose,tant la terre estoit fertile.Regardons en cest endroict cõme les hõmes sans doctrine ont naturellement faict plusieurs choses louables,qu'icelle mesme nature, qui est de soy tresbonne & ingenieuse guide,a sans estre apprise & endoctrinée plus souuent attaint au degré & louënge de vertu, que doctrine n'a de soy peu faire, sans l'aide precieuse du sens naturel. Car cõbien que l'art soit guide plus certaine, que nature:si est-ce qu'il n'y a art qui puisse ensuyuir l'astuce & viuacité d'icelle, qui est tant noble,qu'elle faict, que les hommes iugent & discernent tousiours les choses par quelque merueilleux instinct ou sens

Noblesse ciuile.

Au liure de la noblesse ciuile.

sens secret. Et de celà en auons icy exemple suffisant, quād nous voyons que Iabel fut inuēteur de faire aux champs tentes & pauillons industrieux, pour heberger les pasteurs: que Iubal, auec le son d'vn rude marteau, trouua le tant melodieux & plaisant chant & art de musique: & que ses enfans trouuerent l'inuention du doulx ieu de la harpe. Tous lesquels arts, suppose qu'ils soiēt communs & aisez à plusieurs qui y sont instruicts, sont toutefois tresdifficiles à ceux, qui ont affection de les apprendre, si ce n'est que de leur naturel ils y soiēt inclins, sollicitez, induicts, & attentifs. Venons à Tubal, & considerons diligemmēt comme nature, de ce tēps là, l'incita ausi à cognoistre que la vertu & estat du faict & exercice de la guerre, deuoit à bon droict surpasser en excellence toutes les autres vertuz. Car à la verité soubs la tutelle & deffence de la vertu bellique, se sont tousiours mussées & cachées les autres louēnges & industries, qui, par le faict de cest art militaire, ont rendu les hommes, qui s'y sont sans fiction adonnez, illustres & *Genese, 4.* *Noblesse ciuile.*

immortels,quād en leurs faicts & grandes entrepriſes ont voulu vſer de conſeil & prudence,en attendant la victoire glorieuſe contre leur ennemy: non toutesfois tant par le faict,attēte, & execution des armes, que par les ſubtiles forces & adreſſes de l'eſprit viril. Ce ſeroit auſsi peu de choſe d'auoir les armes par dehors,ſi le cōſeil(ſoit naturel, ou de ſens acquis) n'eſtoit intrinſec & au dedans: de tant que temerité ne ſe meſle iamais auec ſapiēce,& qu'es choſes grandes & dignes de memoire on regarde premierement les effects, & apres les iſſues. Nous traicterions bien plus longuement & proprement de la louënge de l'art militaire,& pour q̄lle cauſe la guerre eſt permiſe &neceſſaire: mais pource qu'en la republique de ce premier aage ne s'eſt trouué forme de guerre ouuerte,qui merite ce diſcours, differerons d'en parler, iuſques au ſecond liure.

Cicero pro Murena.

Cicero, 2 de Oratore.

De Noema, fille de Lamech, qui inuenta l'art de picquer,couldre,& tiſtre.
Chapitre vingt-neufieſme.

Zela

TEla engendra encores vne fille, nommée Noëma, qui augmẽta beaucoup oultre ce qu'Adam luy en auoit appris, l'art de filler, couldre, & picquer tant en draps de laine, toiles, que tapisseries : qui fut le commencement des vanitez mondaines : & des lors ceste chose fut reputée fort louable aux femmes. Aussi de là vient qu'el les sont plus curieuses en tels arts, que les hommes, qui ne s'en meslẽt, ou veulent mesler que bien peu. Genese, 4. Mer.

De la fortification de la Ville de Henoch. Chapitre trentiesme.

CAyn, voyant les lignées de luy descendues estre grandement multipliées, & que la plus part des siẽs mesmes le hayoient pour ses tyrannies & cruautez: enuiron l'an cent quinziesme du monde, inuenta la forme de clorre, fortifier, & bastir sa cité de Henoch, pour illec estre en lieu de seureté & resister à tous ennemis. Si ceste cité fut fortifiée Mer.

de fortes & eſpeſſes murailles, groſſes tours, rempars, baſtillõs, & autres grandes & merueilleuſes fortifications, qui ſont de preſent en vſage, n'en eſt aucune choſe trouuée par eſcrit. Auſsi eſt-il bien à preſuppoſer, que nõ: pource que pour lors les cauſes des grandes guerres n'eſtoient (ainſi que nous auons dict) encores ouuertes, mais ſeulement quelques petites enuyes, rancunes, & autres choſes ſemblables, pour petites cauſes emeuës entre ſi peu de peuple, qu'il y auoit, mal contant des tyrannies de Cayn ſupporté en icelles par ſes plus fauoriz de luy deſcenduz, & qui eſtoient princes de ſes familles, auſquelles le commun & menu peuple ne pouuoit reſiſter.

Du voyage d'Adam & Eue en Phenice: & des pechez de Cayn.
Chapitre trente-vnieſme.

Mer.

COmbien que Cayn feuſt en l'indignation de ſes pere & mere, qui par cent ans ou enuiron auoiẽt plouré & faict le dueil

le dueil du iuſte Abel: toutefois nature les incita laiſſer pour vn tẽps la region de Damaſcene ou d'Ebron, ou ils laiſſe rent ſeulement quelque peu de peuple deſcendu de Cayn: lequel, enuiron l'an cent dixhuict ils allerent viſiter en Phe nice ou Sirie, ou il viuoit ſi mal, qu'aucuns dient qu'il inuenta les ſept pechez mortels. Car pour le premier il fut orgueilleux, & par orgueil tũba en ire & furie: par ire fut homicide, pour lequel peché Dieu le maudiſt, & diſt que la terre ne luy rendroit plus ſa vertu. Et celà le reduiſt à eſtre ſi pareſſeux & deſeſperé en l'attente de ſon labeur, qu'il fut enuieux contre ceux, qui vaquoiẽt aux ouurages à eux neceſſaires pour la vie. Et ainſi l'enuie le rendit tyran, vſurpateur & auaricieux ſur les labeurs de ſes ſubiects. Et eſtant paruenu ſur la ſuperintendence de ceux, qui eſtoient deſcenduz de luy, ne ſe contenta à prendre ſes plaiſirs & charnelles delectations, mais les incita par mauuais exemples à toutes mondanitez. Toutes leſquelles choſes eſtoient ſouffertes par Adam, ſon pere: lequel com- *Mer des hiſtoires.*

bien qu'il s'efforçast de les repaistre & nourrir de saincte institution, si est-ce qu'il n'y pouuoit bonnement mettre ordre, tant pource qu'il estoit du tout adonné à vraye penitence de son premier peché, que aussi pource que Cayn estoit maling, & non seulement trop curieux du corps mortel qu'il aymoit oultre mesure, s'enuelopant es tenebres de la mort, mais aussi estoit rebelle & irreuerend à la correction paternelle.

S. August.

Deliberation de Cayn sur le departement de son peuple.

Chapitre trente-deuxiesme.

TOutesfois pource qu'il veit entour soy si grand nombre de peuple, & plus d'ennemis que d'amis, par le conseil de son pere Adam, qui desiroit sus toutes choses dõner ordre, que ce peuple mal appris feust nourry en paix, gagna le cœur des plus apparens, c'est à sçauoir, d'Henoch son fils, Irad, Mahuiaël, Mathusaël, & Lamech premier de ce nom, qui tous

qui tous (comme auons dict) estoyent subsecutiuement descenduz de luy. Et pource qu'ils luy portoyent tout honneur & reuerence, & auoyent la principale charge de la garde de sa personne, enuiron l'an du monde cent vingt cinq delibera auec eux de separer & enuoyer ce peuple en plusieurs prouinces, pour descharger celle de Phenice, ou ils estoyent. Et pour executer ceste deliberatiõ les aduis du pere tresdigne Adam, & aussi de Cayn & autres Princes furent colligez, & par grnade & meure deliberatiõ erigerẽt en la terre sainte plusieurs principautez, esquelles enuoyerent quelque petit nombre de peuple tiré & eleu de chacune famille, pour y aller habiter. Mer.

De la premiere principauté retenue par Adam en Ebron. Chapitre trente-troisiesme.

ADam, ce glorieux pere & Monarque, requis par ses enfans d'elire telle region qu'il luy plairoit, pour auec Eue sa bõ

ne dame & espouse y habiter, gouuerner, & instruire, & au surplus presider sur les autres principautez, qu'ils entendoyent eriger, peupler, & orner, leur declara, qu'il ne vaqueroit aux choses du monde, mais que son intention estoit viure solitairement & au seruice de Dieu. Toutesfois pour de leur part soigneusement y entẽdre, leur donna sa benediction, & les institua ses lieutenans generaux, retenant seulement, pour sa demeure & principauté, la vallée de misere, autrement la double fosse, ou le nouuel Ebron, dont au chapitre dixseptiesme auons parlé, & parlerons encore es chapitres quarante-vniesme & cinquante quatriesme. Soit en cest endroit considerée la grande humilité de ce premier pere, qui desia nous figuroit celuy, qui deuoit reparer son offense, en tãt qu'il ne se soucia onc de ce qui estoit terrestre, mais specialement regardoit tousiours au ciel, en ayant regret merueilleux, d'auoir par son peché esté priué de la brieue felicité, qu'il auoit euë au paradis de volupté.

Mer.

De la principauté eleue par Cayn en Phenice.

Chapitre trente-quatrieſme.

QVand il fut permis à Cayn par ſon Seigneur & pere, d'elire ſa principauté, il ne voulut oblier la prouince de Phenice, ou il auoit ia edifié ſa cité de Henoch: & luy eſtant octroyée, ſen alla auec ſa famille en la premiere partie de la mõtagne du Carme, prochaine de quatre lieuës du torrent Ciſon, qui prend ſon commencement des eaux deſcendans des montagnes Hermon & Thabor, & eſt acreu & augmenté des eaux deſcẽdans auſsi du mont Effraïn, & des lieux voyſins iuſques à Samarie. Vray eſt que ce fleuue Ciſon, par le moyen & empeſchement du mont Harmonion, faict deux cours: l'vn, du coſté d'Orient, deſcendãt en la mer de Galilée: & l'autre, du coſté d'Occidẽt, deſcẽdant en la grand mer. Et à quatre lieuës pres de ce mont du Carme eſt le lieu anciennement nommé Ptolemaïde, qui faict partie de la- Borchard.

dicte prouince de Phenice, & de present y est construicte la cité d'Acre, de façon triangulaire, & de force merueilleuse & inexpugnable : Car les deux parties sont iointes à la grand mer, & de ceste part y a vn port admirable, pour receuoir les nauires: & la troisiesme regarde vne plaine & chãps de largeur de deux grãdes lieuës, qui sõt tres fertiles en toutes diuersitez de fruicts. Mais pource que du temps, dont nous parlons, il n'y auoit ville, bourg, ny autres edifices, fault retourner à Cayn, qui voulut construire au pied du mont du Carme, vers Orient, vn chasteau, ou lieu, duquel y en a de present vn de façon admirable, encore nommé le chasteau Cayn: & de l'autre part de ladicte montagne, oultre le torrent Cison, du costé d'Aquilon, il commẽça aussi vne ville, au lieu ou de present la cité Caïphas est située.

Burchard.

De la prouince baillée à Henoch, fils de Cayn, en Phenice.

Chapitre trente-cinqiesme.

Les

DES principautez ainsi eleuës par les superieurs, leurs princes vindrent à demander les prouinces, esquelles ils auoyent affection d'habiter, qui leur furent accordées: mesmemẽt fut Henoch enuoyé au lieu, ou est maintenant la cité Tyrus, située sur le riuage de la mer: lequel lieu faict partie de Phenice, & est vn pays singulierement beau, & enuironné de la mer, sauf du costé d'Oriẽt, dont luy viennent les eaux doulces en grande abondance & impetuosité, descendans de la montagne du Liban, & des quatre puys des eaux viuans, prochains de la grand mer: & courent par la planice & champs de Tyrus: laquelle cité est tant louée es liures annexez à la sacrée Bible, qu'il n'est plus besoing en escrire d'auantage, sinon qu'elle fut apres le deluge (comme nous dirons) edifiée par Tyrus, fils de Iaphet. A trois petites lieuës d'illec, vers Aquilon, elle a le fleuue Eulentherus, qui descend de Yturée ou Galilée, en la terre ou contrée nommée Rob ou Rabul, & vient entrer en la grãd mer. A quatre lieuës

Borchard.

de Tyrus est vne autre cité, qui estoit de grandeur incredible, nõmée Sidon, autrement la grande cité de Phenix, située vne lieuë au dessoubs de la montagne Antilibanus. Ceste cité estoit anciennement tresmagnifique, mais de present est desolée & ruynée: & des matieres d'icelle en a esté pres d'illec reedifiée vne autre dãs le cœur de la mer, qui est imprenable. La terre de Tyrus & Sidõ est abondãte & fertile en tous biens & fruicts, & a ledict fleuue Eulentherus, qui s'estẽd par cinq iournées iusques à la cité Tripolis, ausi située dans le cœur de la mer: à trois lieuës de laquelle est le mõt Libanus, duquel nous parlerons plus amplement, quand la matiere se viendra offrir.

Berchard.

De la prouince, baillée à Irad, fils d'Henoch, en Samarie.

Chapitre trentesixiesme.

APres qu'Henoch eut esté eleu pour aller en sa prouince, il ne voulut partir, que plustost Irad son fils n'eust legation

legation & charge de quelque autre: & de faict, à la pourſuite qu'il feit, fut à Irad commiſe la prouince, depuis nommée Samarie, qui prend ſon commencement au pied de la mõtagne Effraïn, à ſept lieuës du fleuue Iordain, vers Orient, & à quatre du lieu dont à pris ſa denominatiõ, à cauſe de la cité Samarie, qui y fut apres le deluge (comme nous dirons) conſtruicte, de ſi grande magnificẽce, qu'encor que le tout ayt de long temps eſté ruyné, apparoiſſent les veſtiges & ruynes du palais, & autres baſtimẽs ſumptueux, qui y eſtoiẽt. En ceſte prouince (à deux lieuës de la cité Samarie, depuis & encores de preſent nommée Sebaſte) eſt le mont Bethel, & à quatre lieuës d'illec fut depuis conſtruicte la cité Terſa, & à ſix lieuës eſt la terre de Caphne, qui a vne montagne moult haulte, & ẽcores vne plus haulte, nommée Dan, prochaine du mont Bethel: & entre ces deux montagnes eſt maintenant ſituée la cité de Naples, anciẽnemẽt nommée, Sichen, & à preſent Neapolis, qui eſt vn pays riche & abondant en tous fruicts. Borchard.

De la prouince baillée à Mahuiael, fils de Irad, en Capoleos.
Chapitre trenteſeptieſme.

MAhuiaël voulut venir en ſon ordre, auquel fut ordonnée & commiſe la region de Capoleos, ou de Capoly, ainſi nõmée pour dix citez, qui y furent depuis fondées, comme il ſera dict au ſecõd liure. Elle a, quant à ſa largeur, deux extremitez: c'eſt à ſçauoir, la mer, de la partie d'Orient: & Sidon, la grande cité, de la partie d'Occident: mais en largeur ſ'eſtend depuis le riuage aquilonaire de la mer de Galilée, iuſques à Damas. Ceſte prouince a, en la ſaincte Eſcriture, diuers noms: Car aucunes fois eſt dicte Yturée: autres fois, Krabut, ou Traconitide, le champ, ou planice de Libanus, ou la terre du Rob, Galilée de Gerus, ou Galilée ſuperieure: combiẽ que ce ſoit touſiours vne meſme region, qui contiẽt en largeur vn peu plus de iournée & demye, & autant en longueur.

Borchard.

Du pays

Du pays de Segor, & autres, baillez à Mathusael.
Chapitre trentehuictiesme.

LA region du mont Engaddi (soubs lequel est de present la ville de Segor) fut commise à Mathusaël fils de Mahuiaël. Elle a d'vne part la mer morte, qui contient en largeur d'Orient en Occident six lieuës, & en longueur d'Aquilon en Auster, cinq iournées. Et cõbien qu'en ce temps là ceste regiõ feust la plus noble, fructueuse, & delectable, qui feust au monde, toutesfois par correctiõ & punition diuine elle a depuis tant esté infectée, que ceste mer de sa vapeur nõ seulemẽt la corrompt, mais aussi toute la vallée appellée noble, depuis le bout d'icelle mer, qui est au desert Pharã, iusques à demye lieuë au dessus de Hierico: tellement, qu'il n'y croist herbe ny germe aucun en toute sa latitude, qui contient six lieuës. Et (qui plus est) les montagnes, ou telle vapeur par l'impulsion du vent a peu attaindre, *Borchard.*

ſont faictes à dextre & à ſeneſtre ſteriles, ſeiches, & de barbare & deſerte habitation. Bien au pres de Hierico croiſſent les cannes du miel es iardins, qui ſont arrouſez de la fontaine Heliſée. Mais pource que nous ne voulõs preposterer l'ordre, differerons à parler de ceſte vengeance & correction diuine faite ſur les Sodomites, iuſques au tiers liure. Le fleuue de Iordain paſſe par le mylieu de ceſte mer, qui croiſt & faugmente de la reſolution & fonte des neiges du mont Libanus, & d'autres montagnes, qui tumbent dans ledict fleuue Iordain, & du torrent Iaboth, de Hermon, de Serech, & des pluyes cheans en Galilée. Choſe ſinguliere eſt leuë, qu'au fons de ceſte mer eſt pris vn ſable ou cymẽt, autremẽt appellé gluz Iudaïque, medicinal à toutes maladies: qui eſt par le moyen du vent chaſſé au riuage, & ne peut eſtre reſolu ny diuiſé, ſinon auec ſang menſtrueux procedant de la femme ſouffrant paſsions feminines.

De la

De la prouince baillée à Lamech, fils de Mathusael.

Chapitre trente-neufiesme.

VEnons à Lamech, qui fut enuoyé auec sa famille en vne contrée, ou depuis fut construicte la cité Iosapta, située en lieu hault & ferme: Car elle a du costé d'Occidẽt vne montagne tant haulte, qu'elle est quasi inaccessible, & n'y peut-on monter, que par vn petit chemin, regardant l'Orient. Ceste cité de long temps a esté destruite & depuis nommée Neptalin, & maintenant est dicte Sirin. Elle est prochaine de la mer de Galilée, & de la ville & chasteau de Sephet de deux lieuës, & en semblable distance vers Aquilon est la cité Bethsaïda, de present si destruicte & ruynée, qu'il n'y a pas douze maisons. Et voylà l'ordre, qui fut gardé à la distribution des principautez, & prouinces, esquelles les Princes menerẽt leurs familles, en desir merueilleux de peupler, multiplier, & remplir la terre, suy- *Borchard.*

uant le commandement du Seigneur, donné au premier pere Adam. Ce departemẽt fut faict es années cent vingt six,& vingt-sept. Fault bien noter toutesfois, que, combien que (comme par vne necessaire contraincte) ayons faict la denomination des villes, chasteaux, & edifices, si est-ce qu'il ne fault croire ny penser, que de ce temps là elles feussent construictes, & edifiées. Car il n'en est rien trouué es Croniques tant anciennes, que modernes, sinõ (ainsi que nous auons dict) de Cayn, qui bastist & edifia la cité d'Henoch, & vn chasteau au pied de la montagne du Carme. Mais ce qui en a esté par nous escrit, est seulement pour auoir meilleure intelligence des lieux habitez auant le deluge: esquels ces premiers peuples estoyent vagans par les plaines & deserts, viuans en leur liberté, & se couurans seulement de fueilles & rames, ou autrement leur hebergeans, comme il leur venoit à plaisir.

Du retour d'Adam & Eue en la terre d'Ebron.

Chapitre quarantieſme.

CEs deſpeſches ainſi faictes, le bon pere Adam vſa enuers Cayn de grandes remonſtrances, & beaucoup plus doulces que ſeueres, cuydant par tel moyen l'attirer à amẽdemẽt. Mais cognoiſſant qu'il perdoit temps, luy & ſa femme (quaſi deſeſperez du ſalut de Cayn) ſen retournerẽt en Ebrõ, auec quelque nombre de ieunes & petits enfans, qu'ils emmenerẽt, pour les oſter des mains de ce mauuais precepteur, & les inſtruire en bonnes meurs. Et combien qu'ayons aſſez declaré la ſituatiõ de ce grãd lieu Ebron, ce neantmoins pour l'entẽdre mieux, faict bien à conſiderer, que l'ancienne cité d'Ebron eſtoit premierement appellée Acharbre, ſituée en mont hault & fort: & eſt maintenant ruynée & du tout deſtruicte. Par les veſtiges de laquelle ruyne eſt encores euidemment cogneu, combiẽ telle cité eſtoit magnifique. Mais à vn traict d'arc d'icelle eſt Ebrõ la nouuelle cité edifiée au lieu ou *Borchard.*

eſtoit la double foſſe, ou nous dirons qu'Adã, Eue, & autres ſainctes perſonnes furent enterrez. Les autres principales villes de ceſte regiõ ſont de preſent nõmées Abila, Liſanij, Damaſcus, ou Cayn tua ſon frere Abel, Adra, Hippus, vulgairemẽt Sephet, Capitolias, & Philadelphin. Eſquels lieux le bõ pere & ſa compagne Eue s'exerçoyent à inſtruire ce peu de peuple qu'ils auoient, & à eux monſtrer excellens en vertu. Veritablemẽt auſsi quelque regret que euſt ce premier pere de la mauuaiſe vie de Cayn ſon fils, ſi portoit-il conſtamment ſon aduerſité, & continuellemẽt faiſoit prieres à Dieu, & penitence du premier peché par luy commis, & auquel il auoit obligé ſa poſterité: monſtrant au ſurplus, qu'il eſtoit hõme parfaict, pour contemner & meſpriſer les afflictiõs temporelles faſcheuſes & dures à porter: qui eſt exemple ſuffiſant, pour nous monſtrer, que le deuoir des preux & vaillans hommes conſiſte à eſtre tant vertueux, qu'ils ne craignent l'offenſe de fortune, & eſtiment autant que rien toutes les choſes, qui peuuẽt aduenir

Coſmographie.

Ludolphe.

Cicero, Phil. 13.

Cicero, 3. de fini.

aduenir à l'homme par mutations & changemens des choſes. Le retour dõc de ces deux excellens perſonnages fut l'an du monde cent vingt-huict.

Des premiers tributs, & inuention des poix, & meſures.
Chapitre quarante-vnieſme.

PEu apres l'erection de ces petites prĩcipautez, Cayn, fauoriſé des gouuerneurs d'icelles, & fortifié en ſa cité d'Henoch, cõtraignit le peuple à borner, limiter, & labourer la terre: & impoſa ſur eux certaĩs tributs, qu'il prenoit ſeulemẽt ſur leurs fruicts recueilliz: car de monnoye n'en eſtoit nouuelle. Mais pour mieux les leuer & vſer de ſes exactions, inuenta les poix & meſures, tellement que en peu de temps il aſſembla ce qu'il voulut, & ne fut moins riche & opulent, que crainct & redouté. *Mer.* *Beroſus.*

De la naiſſance de Seph deuxieſme en la directe ligne: & de ſon mariage.

Chapitre quarante-deuxiesme.

TOutesfois ce commũ peuple, à l'exemple de luy, qui auoit faict son fort en la cité de Henoch, chacun endroit soy cõuertissoit son estude, & auoit soing de fouïller en terre, ou charpenter, ou eleuer hors quelque petit logis, non seulemẽt pour l'hebergement de luy & de sa famille, mais aussi tant pour estre en deffense cõtre les malings & peruers, qui estoyẽt de la façon de Cayn, que pour la doute des

Proprietaire.

bestes sauuages, dragõs, Basilics, Cesastes, & autres serpẽs, & bestes venimeuses, qui estoyent lors en grãd nombre: lesquels, sans la prouidence diuine, qui auoit donné à l'homme raison & puissance sur tels animaux, eussent incontinẽt englouty & deuoré ce peu de peuple, qui estoit sur la terre. Et ainsi se porterent les choses deuant dictes, depuis la naissance du iuste Abel, iusques en l'aage d'Adam, & du monde cent trẽte

Genese, 4.

ans que la bõne dame Eue acoucha de Seth, que Dieu luy dõna au lieu d'Abel,

bel, que Cayn auoit occis. Ceſt enfant fut par le bon & ſainct patriarche Adã ſi ſongneuſemẽt inſtruict & nourry au ſeruice de Dieu, & à la police humaine, que des ſa ieuneſſe il fut eſtimé ſage & vertueux. Et eſtant aagé de quarante ans il eſpouſa Delbora ſa ſeur, qui auoit eſté née auec Abel. Laquelle eſtoit lors aagée de ſix vingts ans. Ce mariage fut faict en l'an du monde cent ſoixante & dix.

De la principauté & premier peuple en Iudée, baillé au glorieux Seph.

Chapitre quarante-troiſieſme.

APrès Seph eſté marié par l'eſpace de trẽte ans, pendãt lequel temps, & auſsi toute ſa ieuneſſeil s'eſtoit touſiours tenu pres de ſes pere & mere, pour l'amour que ils luy portoyent, il impetra d'eux, qu'il ſe retireroit en quelque terre, region, ou principauté, affin qu'il proffitaſt deſlors en auãt à la choſe publique. Et defaict, en l'an du monde deux cens, & de ſon aage ſoixãte & dix, fut auec ſa com

pagnée, lignée, & famille enuoyé en la terre Solyma, maintenant dicte Iudée, qui eſt aſſez petite contrée: car ſelon la deſcriptiõ faicte par les notables & ver tueux perſonnages, qui ont eſté ſur les lieux, toute la terre ſaincte, eſtant à l'en uiron du fleuue Iordain, n'eſt en aucun endroict plus large, que de ſeize lieuës: laquelle largeur ſe commence au fleuue de Iordain, du coſté d'Orient, & ſe termine à la grand mer, vers Occident, en declinant vn petit à Septentrion.

Borchard. Mais en longueur (qui eſt d'Aquilon en Auſter, c'eſt à ſçauoir, de la cité de Dan, maintenant appellée Belenas, ou Ceſarée de Philippe, iuſques à Berſabée, à preſent dicte Giblin) contient quatre vīgts dix lieuës. Les autres principales villes de ceſte region ſont Gaza, Sebaſte, Lidda, à preſent Rama, Emaüs, autrement Nicapolis, Ericus, ou Ierico, Archelaüs, Hieroſolyma, maintenant Capitolia, & vulgairement appellée Ieruſalem. Et eſt bien à noter aux lecteurs, qui ſont curieux de ſçauoir, qu'en la ſaincte eſcriture ce lieu de la cité de Ieruſalem a pluſieurs & diuers

uers noms, qui ſont Solyma, Iebus, Helia, & la ſaincte cité: Nous parlerons au ſecond liure de la fondation d'icelle, Dieu aydant. Ce n'eſt de merueille, ſi Septh par celeſte faueur eleut ceſte region, & auſsi ſi elle luy fut commiſe, conſideré que le peuple d'icelle eſtoit reſerué en la preſcience diuine, pour eſtre appellé le peuple de Dieu. Il ſera auſsi dict en ſon lieu, que ceſte contrée, & autres pays adiacens, fut anciennement nommée Paleſtine. Laquelle terre de Paleſtine ſe diuiſe en trois parties: & en la premiere partie eſt la terre ſaincte, qui ſemblablement fut depuis diuiſée en deux parties: l'vne, appellée le royaume de Iudée: & l'autre, le royaume de Samarie, autrement depuis nommée Iſraël. Mais la cité de Ieruſalem, & toutes ſes montagnes, iuſques à la mer morte, d'vne part, & de l'autre, iuſques au deſert de Pharan & Cades Barne, ſont ſituées en ladicte premiere partie de Paleſtine.

Borchard.

Coſmogra phie.

De la naissance d'Enos, tiers en la ligne directe : qui fut inuenteur des oraisons deprecatiues à Dieu, & des statues.

Chapitre quarante-quatrieſme.

Genese, 5. NOus ne trouuons poinct que Septh & sa femme ayẽt engendré aucũs enfans, plustost que Enos, que la prudente & sage Delbora rendit, en l'an du mõde deux cens trente-cinq, & de l'aage de Septh cent cinq. Ceſtuy Enos fut certes viuãt selon Dieu: car il fut le premier, qui feit & composa oraisons à la louënge diuine, & trouua l'inuention de tailler des images & statues, pour emouuoir les cueurs à mieux penser à Dieu, qui ne laissa oncques ses creatures, sans leur donner quelque cognoissance de sa diuinité. Et desiors Adam, par conseil diuin commanda, & expressement deffendit à Septh & à Enos, de ne conioindre par mariage les enfans, qui naistroient & descendroient d'eux, auec ceux de Cayn: parce qu'il estoit mauldict. Auquel Cayn, furent aussi telles deffenses signifiées, & y obeyt durant sa vie.

Henry de Hernodie, au 3. chap. du premier aage.

Comestor.

De l'in-

De l'inuention de l'art d'astronomie & astrologie, par Adam.
Chapitre quarante-cinqiesme.

SI Adam fut (comme il a cy dessus esté dict) lors de sa creation doué de hault esprit en la cognoissãce de toutes choses naturelles & arts liberaux, il ne fut moins curieux de s'y exercer, & se transporter de pays habité en autre, pour y instruire les siẽs: Et ce, pour no⁹mõstrer que les sciences & arts sont non seulement les principes, mais les maistresses de vertu, & qu'il n'y a rien plus excellant & plaisant, que la doulceur de science, souuerainemẽt bien seante à l'homme, pour exercer sa ieunesse, recréer la vieillesse, orner & parer les prosperitez, & pour donner refuge & salut aux aduersitez. Certainement entre plusieurs sciences ce bon premier pere sceut fort bien, par succession de temps, & auec labeur volontaire, le fondement, principes, & fin d'astronomie: pour laquelle entendre fault necessairement auoir la cognoissance des cercles de la sphe- Mer.

Cosmographie. re & cosmographie, qui est vne description vniuerselle du monde, contenãt en soy les quatre elemens, comme la terre, l'eau, l'air, le feu, le soleil, la lune, les estoilles, & tout ce qui est enuironné & couuert du ciel. Fault aussi entendre quelle chose est geographie, topographie, chorographie, mouuemens de la sphere, & diuisiõ des cieulx, quelle chose est la sphere, l'exieu, & cercles d'icelle, les poles du mõde, les nõs & figures des signes du zodiaque, & plusieurs autres grandes & haultes cõtẽplations, qui ne sont de nostre sciẽce, & aussi nõ requises en cest œuure: auquel no⁹ suffira dire qu'Adam ce premier pere tresdigne, voulãt bien vser de son sçauoir, en dõna l'intelligence à Septh & à Enos, son fils, qui estudierent seulement en la speculation des astres & ornemens celestes: & comme d'vn passionné desir de sçauoir & cognoistre les secrets de nature, desirerent penetrer, resouldre, & expliquer, que pouuoit estre la rõdeur & circuit de ces cercles, & de comprendre la force & vertu de ce hault gouuerneur, qui preside au feu. Veritablemẽt

toute

toute ame couuerte de l'vmbrage de ce mortel corps n'eſt faicte ny créée de Dieu, fors à ceſte ſeule intention de ſpeculer le diſcours des dieux celeſtes, c'eſt à dire, des aſtres, qui ſont les treſ-excellentes, admirables, & magnifiques œuures du ſouuerain Dieu, & le diſcours de nature, l'exemple & ſuitte des bons, & finalemẽt la cognoiſſance de la diuine puiſſance, & maieſté. De laquelle cognoiſſance eſt à l'hõme donnée part & portion, pour ſçauoir iuger & diſcerner entre bien & mal, & principalement, enchercher le hault & merueilleux artifice de bien: poſé neantmoins qu'il prenne commencement & origine en iceux de bien & mal, & d'acquerir prudence & ſageſſe, pour ſçauoir & entendre vne partie du cours des aſtres, qui tournoyent le mõde. Et voyans donc Adam & ſes enfans à ſon exemple auoir de Dieu la puiſſance ſus toutes choſes, s'eſleuerent en leur ſçauoir, & en fin eurent cognoiſſance & donnerent ſolution d'iceux-aſtres. Et des ce temps là le bon pere Adam, non pas ſeulemẽt par ceſt art d'aſtronomie

Berosus, et Sidrach. & d'astrologie, mais par diuine reuelation & grace infuse leur predist la ruyne du monde par le deluge estre brieue, cause pour laquelle Seth, & Enos son fils, fabriquerent deux colomnes, l'vne de bricque, & l'autre de pierre: en chacune desquelles ils grauerent leurs arts & sciences, affin qu'apres le deluge elles feussent par ceux, qui seroiēt diuinement exemptez de mort, recouuertes & les labeurs de leurs estudes non perduz. Certainement celà est tresdigne d'estre recité, pour nous emouuoir à n'estre naiz & ne viure seulemēt pour no⁹ mesmes, mais aussi à trauailler pour l'edification & curieuse discipline de noz successeurs.

De Caynan, quatriesme en la ligne directe. Chapitre quarante-sixiesme.

IE trouue que Enos en l'aage de quatrevingts dix ans (ce fut en l'an du monde trois cens & vingt cinq) engendra Caynan. Ie me raporte à raison s'il fut (comme aucuns ont escrit) autant mauuais, pernicieux, & grand

Genese, 5.

Mer des histoires.

& grand pecheur, comme son pere estoit honorable, prudent, bon, & iuste.

De Malaleel, cinqiesme en la ligne directe. Chapitre quarante-septiesme.

CAynan engendra plusieurs fils & filles: entre autres Malaleel, qui fut nay en l'an de l'aage de Caynan soixante & dix, & du monde trois cẽs quatrevingts quinze. Du temps de cestuy Malaleel les arts & sciences ouuertes par l'instruction d'Adam, commencerent merueilleusement à estre exercez, mesmement les mechaniques, & autres seruans à curiosité humaine, esq̃ls le cõmun populaire se delectoit fort. Aussi à la verité n'auoient exercice, que des choses volontaires. Car de necessité de viures en estoient exempts: pource que la terre leur produisoit en toute saison fruits pour leurs refections quotidianes: de tant que lors, & depuis le commencement du monde iusques au deluge, dõt nous parlerons, le temps estoit touſiours fertile comme l'esté, & ne fut au- *Genese, 5.*

cune saison d'hyuer, gresle, gelée, ny pluye, mais vn temps tousiours (selon le vouloir de Dieu) paisible & moderé. Lesquels dons de grace faisoient augmẽter les pechez & voluptez des hommes, qui auoiẽt tout à souhait. Aucuns ont voulu escrire, que des ce temps Asie fut tributaire aux Scites: mais par curieuse lecture approuuõs celà faulx: & fault attendre apres le deluge, cõme nous dirons au temps de Salé.

De Iared, sixiesme en la ligne directe. Chapitre quarante-huictiesme.

Genese, 5. DE Malaleel fut engendré Iared, qui fut nay en l'an soixãte cinq de l'aage de Malaleel, & du mõde quatre cens soixante. Certainement il fut homme fortifié en la grace de Dieu, & reputé digne d'engendrer le bon Henoch, duquel presentement nous parlerons. Et de ce temps Cayn & Septh engendrerent plusieurs enfans, desquels l'escriture faict mention, pource qu'on tend tousiours à la directe ligne de Dieu, quant à l'humanité.

De Henoch,

De Henoch ſeptieſme en la ligne directe.
Chapitre quarante-neufieſme.

DOncques Iared, en ſon aage de cens ſoixante deux ans engendra Henoch, ſecond de ce nom: qui fut nay en l'an du monde ſix cens vingt deux. Henoch fut tres-vertueux, & aymé de Dieu, & engẽdra pluſieurs enfans, qu'il voulut inſtruire en bonnes meurs & diſciplines, & les incita touſiours non ſeulemẽt de penſer à la nature des choſes, & eſleuer la ſubtilité de leurs eſprits au ciel, mais auſsi leur faiſoit paſſer le tẽps à apprendre les arts & ſciences concernans les choſes humaines. Et ainſi appert, que des au parauant le deluge la pluſpart des arts neceſſaires pour l'ẽtretenement de la ſocieté humaine, furẽt (comme auons ia aſſez monſtré) inuentez par les hommes à ce diuinement inſpirez. Genese, 5.

De Mathuſala, huictieſme en la ligne directe.
Chapitre cinquantieſme.

LE bon Henoch, entre autres fils & filles, en l'an soixante cinq de son aage, & du monde six cens quatre vingts & sept, engendra vn fils, nommé Mathusala: qui fut homme ensuyuant son pere en ses bontez & vertuz. Toutesfois de son tẽps les pechez s'augmenterent grandement, par les mauuaises instructions de Cayn, soubs lequel tout le peuple estoit gouuerné. On lit de Mathusala, qu'il fut merueilleusement austere en sa vie: car cõbien qu'elle feust longue, il la reputoit certes (à nostre grande doctrine) tousiours brieue: & estant diuinement asseuré en son aage de cinq cens ans, qu'il en viuroit encores quatre cens soixante & neuf, ne voulut bastir & edifier maison, mais contennãt l'aage de la vie humaine alloit viure & passer le temps par les deserts, ou il couchoit & logeoit, hebergé des buissons, comme il auoit parauant acoustumé. Celà demonstre assez, qu'en vain ceux bastissent en ce siecle terrien, ou il n'y a domicile permanãt, si en faisant leurs edifices à la gloire du seigneur,

Genese, 5.

Mer des histoires.

seigneur, ils ne pensent, que ce, qu'ils font, ne leur sera en long vsage ny possession, mais le plus souuent aux estranges de leur generation & parentage.

De Septh, qui laissa Cayn.
Chapitre cinquante-vniesme.

DE la lignée de Septh le iuste estoient ia lors du regne de Mathusala descenduz grand nõbre de personnes, qui par le moyen de sa doctrine & bons preceptes l'ensuyuirent à bien & religieusement viure: mais pource que les aucũs, qui estoient encores demeurez, ne se pouuoient contenir, qu'ils ne frequentassẽt ceux de la lignée de Cayn, Septh le iuste, pour euiter, qu'ils ne feussent corrõpuz es delices mondaines, les alla querir, & departit les siens d'auec telle vermine de peuple. Et ayant, apres son pere Adam, de rechef publiquement par sa science prophetisé la ruyne du mõde par le deluge, enuoya ceste tourbe habiter en la mõtagne de Seyr pres de Damas, qui n'est pas loing de la mer de Galilée, ou de son tẽps ils perseuere

Iosephus.

Mer.

Borchard.

rent à bien & heureuſement viure. Et au regard de Cayn, il feit habiter les ſiens en la montagne de Tarban, comme nous auons cy deuant dict.

De Lamech, ſecond de ce nom, en la lignée de Seph, neufieſme en la ligne directe. Chapitre cinquante-deuxieſme.

Geneſe, 5. Mathuſala, inſtruit en bonne diſcipline, chemina ſelon Dieu, & eſtant aagé de cẽt quatre vingts ſept ans, engendra vn fils, nommé Lamech, ſecond de ce nom, qui fut nay en l'an du monde huict cens ſoixante quatorze. Certainement Lamech eſt digne d'eſtre couché au nombre des Mer. hommes vertueux: car il fut homme de bien, & ſi ſçauant & experimenté en haultes ſciences, eſquelles, ſoubs la diſcipline du bon vieillard Adam il auoit eſté nourry, qu'encor ſon ſçauoir nous proffite, & proffitera iuſqu'à la fin du monde, comme nous dirons.

Du retour de Cayn au lieu de ſa naiſſance: & comme il fut occis par Lamech. Chapitre cinquante-troiſieſme.

Apres

APres la naiſſance de Lamech, Cayn, enuieux de ce q̃ Septh eſtoit allé habiter au lieu paternel, laiſſa la cité d'Henoch & auec grand nombre des ſiens retourna demeurer au lieu de ſa naiſsãce, c'eſt à ſçauoir, en la valée d'Ebron, dõt nous auons parlé, & ſe logea, & edifia au lieu meſme ou il auoit occis ſon frere Abel: & commencerent les enfans des deux freres à eux frequenter petit à petit les vns les autres: ce que toutesfois Septh à ſon poſsible empeſchoit, & auſsi Cayn de ſa part (quelque meſchãt qu'il feuſt) craignoit cõtreuenir aux deffenſes de ſon pere: & n'y eut ſi toſt copulatiõ ny mariage ẽtre ces deux lignées. Toutes fois il faiſoit les opreſsiõs qu'il pouuoit inuenter enuers ſon frere, qui patiẽmẽt les toleroit, aſſeuré que, tout ainſi que les actes meſchans ſont faicts & cõmis, Dieu les vẽge, & ne ſe doiuẽt ceux, qui ſont offenſez, ſoucier d'en auoir raiſon: Car le ſeigneur, qui tout voit & cõſidere, en a le ſoing, pour en tẽps oportun le rẽdre aux executeurs des mauuaiſes volontez. Cõme il aduint enuiron l'an Mer.

du mõde neuf cens quinze, au malheureux Cayn, qui, non contant d'auoir ſans cauſe tué ſon frere Abel, s'efforçoit de ſeduire en toutes mauuaiſtiez & pechez execrables les lignees & familles du vertueux Septh. Car Dieu permit q̃, pour partie de la punitiõ & correctiõ de tant de crimes, Lamech (non pas le pere de Noé, mais celuy de la lignée de Cayn) eſtãt pour ſa vieilleſſe deuenu aueugle & par vn enfant cõduict es deſerts pour tuër vne beſte ſauuage (non pas pour mãger chair: car du p̃mier aage les hõmes n'en mãgerẽt onc: biẽ faiſoiẽt occire les beſtes, pour en auoir les peaux, à fin de faire leurs veſtemẽs) tua Cayn d'vne ſagette, au pied de la montagne du Carme, aſſez pres du chaſteau qui y eſt de preſẽt: & ce, nõ pas ſciẽmẽt, mais par cas fortuit, en tirãt à vne beſte ſauuage eſtãt pres vn buiſſon, ou Cayn s'eſtoit retiré au cõclaue & lieu ſecret de ſon entẽdemẽt. Car il aduiẽt touſiours, q̃ les meſchãs ſõt cõtinuellemẽt tormẽtez du remors des cõſciences, & pour la crainte du ſupplice (dõt ſõt affligez) ſõt cõtãs demeurer en lieu ſolitaire & couuert de tenebres ſẽſuelles & fantaſtiq̃s.

Mer.

Sidrach.

Geneſe, 4.

Du treſpas de noſtre premier pere Adam.

Chapitre cinquante-quatrieſme.

NOus ſommes paruenuz au temps, que le bõ Adam, noſtre premier & treshonoré Seigneur & pere, eſtãt plein de iours, fut appellé de Dieu, & deliuré de l'obſcure priſon du corps terreſtre, en rendant ſon treſnoble & excellent eſprit. La dignité de ce premier pere doit à merueilles eſtre extollée, & ſon nom à iamais eſtre recogneu: Car combien que par ſon peché il ayt eſté dechaſſé du paradis terreſtre, ſi eſt-ce que par apres il fut hõme ſi treſſainct, qu'il feit tout le temps de ſa vie penitẽce de ce ſeul peché. Parquoy ceux qui ne veulent ſes bontez, vertuz, & penitences enſuyuir, n'ont cauſe de l'accuſer. Il fut tres-attentif & vigilant à donner à ſes enfans, Cayn, Abel, & Septh, toutes inſtructiõs ſalutaires, & de iuſtice, qui par Cayn ſeul furent delaiſſées. A l'occaſiõ de la mauuaiſe vie duquel, Adam auoit touſiours empeſché, que ſes enfans ne feuſſent conioincts par mariage auec *Ludolphe.*

Mer. ceux du venerable Septh. Adam, oultre ſes trois enfans ſuſdicts, engendra encores en ſa treſprudente compagne Eue trente fils, deſquels le liure de Geneſe ſe taiſt, pour paruenir à la ligne directe: comme auſsi il ne faict mention de la mort d'Eue, qui (par ce qu'õ peut coniecturer) eſtoit decedée peu au parauant ce grãd Prince Adam, qui doit affectueuſement eſtre aymé, & finalement loué de perpetuelle actiõ de graces à la gloire de Dieu, qui l'auoit doué de tant & ſi excellens dons, que d'heriter de diuine nature, & en elle ſe tranſformer, en cognoiſſant le gẽre des anges, qu'il eut (incontinent apres ſa prodition) pour guides & gouuerneurs, obtenant par edict diuin vne nature prochaine des choſes immortelles, marquée & cachettée du caractere de ce hault createur, qui compoſa ceſt homme (quãt au corps) terreſtre & mortel, & (quãt à l'ame) diuin, immortel, & celeſte. Ses obſeques & funerailles furẽt ſolennellement, & ſelon leur forme faictes, non ſans pleurs, gemiſſemens, & regrets de tãt de generatiõs & lignées

qu'il

qu'il auoit veuës, ou peu voir, estre en si lõgue vie de luy issues. Il fut sepulturé & aromatizé sur le mont de Golgotha autremẽt Caluaire, pres vn lieu appellé Yebus, ou de present est située la cité de Ierusalem: de la fondatiõ de laquelle nous parlerons. Le corps reposa illec certain temps, puis fut transporté en Ebrõ, au champ de Damascene, autrement la double fosse, qui estoit le lieu meſme, ou nostre Dieu l'auoit formé. Son tresPas fut en l'an de l'aage de Lamech, cinquante six, & du monde neuf cens trente. Mer. Mer, ch. 9. Geneſe, 5.

D'Henoch rauy au paradis terrestre.

Chapitre cinquante-cinqiesme.

LE bõ Henoch, qui touſiours estoit en la cõpagnée du venerable Septh, cinquãte sept ans apres la mort d'Adam, & du monde neuf cents quatre vingts sept, pour sa saincteté & pureté de vie, & pour la grãde foy, qu'il auoit enuers Dieu, fut diuinemẽt rauy, & trãsporté en corps & en ame, au paradis terrestre, Geneſe, 5.

affin qu'il ne veiſt point la mort. Il eſtoit lors aagé de trois cens ſoixante cinq ans. Il eſt en ce lieu viuant, & y ſera touſiours immortel, iuſques à la reſtauration du monde : laquelle ſera apres la reuolutiõ du temps, que le ſublime Seigneur a en ſoy determiné, pour faire la reformation, amẽdement general, & vn tres ſainct & ſacré renouuellement de toute nature. Certainement en ce temps là l'eternel deliurera Henoch, & l'enuoyera ſon ambaſſadeur, pour preſcher & annoncer aux humains le iugemẽt final, qui lors ſera prochain : comme nous eſperons bien plus amplement dire en ſon lieu, ſ'il plaiſt à Dieu nous preſter le temps.

Triſmegi.

Sidrach.

Du treſpas du vertueux Seph. Chapitre cinquante-ſixieſme.

SEpth, ayant par ſa prouidence longues années trauaillé à regir nõ ſeulemẽt les lignées & familles de luy deſcẽdues, mais auſsi celles des mauuais & peruers, que ſon frere

frere Cayn luy auoit delaiſſées: à la reduction deſquels il s'eſtoit par toutes manieres efforcé: cognoiſsãt ſans ceſſe auoir vſé enuers eux de douceur, perſuaſions, & harangues, non ſeulement pour les en deſtourner, mais auſsi pour viure en paix, & auoir en celà perdu ſon temps, par ce que la malice des hõmes ſ'eſtoit tellement acreuë, qu'il ne pouuoit plus empeſcher la tranſgreſſion du premier pere, qui par vouloir diuin & expres leur auoit faict deffenſes de iamais contracter mariage entre eux, pour euiter la multiplication de ceſte generation peruerſe: commença merueilleuſement à ſe faſcher, & tournant l'œil aux dons & graces, que la diuinité luy auoit preſtées, meſpriſoit les choſes caduques & terriennes & regardant les celeſtes & immortelles, ſouſpiroit au ciel, pource qu'il ſentoit la meilleure partie de ſoy auoir là ſus, & non pas en terre, ſa propre affinité & naturelle aliance: & ſur toutes choſes auoit regret & deſplaiſance de ce qu'eſtãt au mylieu de ce petit monde, ne les pouuoit rallier auec ſoy par le bien de cha-

Mer des hiſtoires.

rité & paix. Veritablement celà procedoit d'vn hõme inſpiré & faiſant acte digne d'vn Prince, ayant ſuperintendence ſur pluſieurs hommes. Car paix (ſi bien prendre la voulons, du moins quãd elle eſt ſans embuſche, ou fraude deceptiue) n'eſt ſeulement entendue, pour entretenir l'amyable douceur du peuple, mais auſsi pour le tenir & conſeruer en vne tranquille, plaiſante, & ſalutaire liberté. Or tout ainſi que la ſucceſsion du temps mine & conſomme toutes choſes créées mortelles, ce bon pere de famille, qui auoit (comme nous auons dict) faict tous ſes deuoirs en la verſion & conduicte des choſes ſpirituelles & tẽporelles, ſe trouua non ſeulement vieil & empeſché du fayz corporel, mais laz des honneurs, qui pour ſon excellence luy auoyent à bon droict par les bons eſté attribuez, fut contrainct de ceder aux exercitations & labeurs tẽporels : deſquels par mort il fut deliuré, cent treize ans apres le treſpas de ſon pere Adam, & du monde mil quarante deux.

Cicero, 1. offic.

Geneſe, 5.

De la

De la transgreſſion des enfans de Cayn & de Septh.
Chapitre cinquante-ſeptieſme.

TAntoſt apres le treſpas du venerable Septh, les enfans de luy & de Cayn, en enſuyuãt les indices precedens, furent couuoyteux les vns des autres, & ſans plus auoir crainɛte tant des commandemens diuins, que paternels, ne feirẽt de là en auant difficulté de conuenir enſemble, tellement que les hommes deſcẽduz de la lignée de Septh (de celà dicts les fils de Dieu) qu'il auoit (comme ſouuent auons dict) entretenuz & rempliz de toutes vertuz iuſques à ſa mort, vindrent à degenerer de leurs louables ſolennitez, conditions, & enſeignemens primitifs. Car ils ſe meſlerent auec les filles des hommes (c'eſt à dire, de celles de la lignée de Cayn) qui eſtoyent belles, douces, deceptiues, & perſuaſiues à toutes affections ſenſuelles & charnelles: leſquelles filles (l'ame humaine ſe ſeparãt de ſon vnité en innumerables & diuerſes parties) enfan- *Geneſe. 6.*

terent auec extreme douleur nombre infiny de faulſes figures, couleurs, concupiſcences, & couuoytiſes: c'eſt à dire, nombres d'hommes engendrez de ſemences emprũtées par eſprits malings: que Dieu permit eſtre forts & robuſtes: & par leurs forces, & peruerſitez, & meſchancetez furent nommez Geans. Et à la verité, ils eſtoyent grans & monſtrueux oultre le naturel, & ſi merueilleuſemẽt craincts & doutez, que le menu & commun peuple n'auoit lieu de ſeur accés. Nous par celà pouuons cognoiſtre, que par les attraits, & paroles blandiſſantes des filles de Cayn, les fils de Septh furent aguillõnez & naturellement perſuadez à mal procedant de leur faulte. Car ſils ſe feuſſent entretenuz en la crainćte de Dieu, comme leur pere Septh les auoit principiez & enſeignez, les purs & entiers rayons de ſa ſapience euſſent touſiours en eux dõné tel luſtre & clarté, que, contemplans Dieu auec ſes vertuz, telles penſées & autres folies & mondanitez courãs çà & là exterieurement ne les euſſent ſaiſiz, & ſe feuſſent retirez es lieux purgatifs.

Mer. S. Auguſt. 22. cha. du 15. de la cité.

S. Thomas en ſa premiere partie, queſtiõ 52. & 53.

S. Auguſt. au 3. de la trinité.

Geneſe, 6.

tifs. Mais ils feirent tout le contraire: Car quand ils eurent aux voluptez & affections de courage presté leur consentemẽt, la lumiere de leurs esprits fut par la diuision de leur vnité precedẽte rendue plus hebetée & imbecille, que de coustume. Et lors les bãdes des pensées tenebreuses furent assemblées, & l'amas de telles dissoluës & effeminées perturbations faict, les filles des hommes donnerẽt vn si cruel assault à leurs entendemens, que finalemẽt vindrent à les vaincre, gagner, & occuper. Certainement ils feirent bien pis: Car les fils de Cayn ne se contẽterent encores de leurs femmes, mais s'estudierent à commettre inceste, en cognoissant & abusant des femmes & filles les vns des autres. Celles furent donc les femmes, qui conceurent, & porterent lignées pour elles, & non pour Dieu: Car aussi furent toutes leurs generations & semences exterminées & peries par le deluge, comme nous dirons cy apres.

Mer des histoires.

De la naissance de Noé, dixiesme en la ligne directe.

Chapitre cinquante-huictieſme.

LAmech de la lignée de Septh, qui demeura l'vn des plus grans entre ce peuple corrõpu, languiſſoit & hayoit ſa vie, de voir choſes tant abhorrãtes & deteſtables: Car il eſtoit homme de bien, & auec grande cure & diligence veilloit à les corriger, inſtruire, & enſeigner en bonnes meurs. Parquoy le hault createur, cognoiſſant ſon bon vouloir, luy donna vn fils, pour le conſoler en ce ſainct œuure, qui fut nommé Noé. Certainement auſsi fut-il ſon conſolateur, & de luy inſtruict en toutes vertuz & haultes ſciences: comme par neceſsité ſerõs contrainctz expliquer, pour monſtrer les grãs merueilles de ſon temps. Sa naiſſance fut quatorze ans apres la mort du venerable & ſciẽtifique Septh de l'aage de Lamech cẽt quatre vingts & deux, & du monde, mil cinquante & ſix.

Geneſe, 5.

Du treſpas de Enos.

Chapitre cinquante-neufieſme.

Depuis

DEpuis ce tẽps de la naiſſance de Noé iuſques à peu pres de quatre vingts ans enſuyuãs, ne trouue choſe qui ſoit digne de reciter, ſinon qu'il eſt à ſuppoſer, qu'ils ſ'exerçoyent à inuẽter arts & ſciences pour accroiſtre leur petite republique: De laquelle ſe monſtra touſiours amateur, Enos fils de Septh, homme certes illuſtre & fort ſçauãt en l'art d'Aſtronomie, Aſtrologie, & autres ſciences. Mais il deuint ſi vieil, qu'en l'an du monde vnze cens quarãte, & de ſon aage neuf cens cinq, fut ſeparé de ce mõde par mort. Ce fut ſoixãte & quatorze ans apres la naiſſance de Noé. *Geneſe, 5.*

Du treſpas de Caynan.
Chapitre ſoixantieſme.

CVatre vingts quinze ans apres, qui fut en l'an de l'aage de Noé huict vĩgts neuf ans, & du mõde douze cens trẽte cinq, Caynã, fils d'Enos, deceda en l'aage de neuf cens dix ans. *Geneſe, 5.*

Du treſpas de Malaleel.

Chapitre ſoixante-vnieſme.

EN l'aage de Noé deux cens quatorze ans, qui fut en l'an du mõde douze cens quatre vingts dix, Malaleel, fils de
Geneſe, 5. Caynã, qui auoit veſcu huict cens quatre vingts quinze ans, fut de ſon parfaict & excellent facteur (qui eſt Dieu) appellé, & paſſa de ceſte vie en l'autre.

Du treſpas de Iared.
Chapitre ſoixante-deuxieſme.

ESToit encores lors viuant Iared, fils de Malaleel, & pere d'Henoch le iuſte: lequel Iared deceda en l'an du monde
Geneſe, 5. quatorze cens vingt-deux, & de l'aage de Noé deux cens quatre vingts ſeize, apres auoir veſcu neuf cens ſoixante deux ans, laiſſant pour memoire perpetuelle l'ornemẽt & fruicts de ſa ſciẽce, dignité, & louënge.

Du mariage de Noé auec Titea la grande.
Chapitre ſoixante-troiſieſme.

Entre

ENtre les sciẽces, esquelles Noé fut par Lamech, son pere & tresbõ precepteur, soigneusemẽt instruict, il prit singulier plaisir à l'Astronomie, pour paruenir à l'intelligẽce de l'admirable mouuement, & dispositiõ, & ornemẽt des cieux, qu'il voyoit en ceste haulte regiõ ainsi estre par artificielle & souueraine raison ensemble maintenuz & gouuernez. Sa delectatiõ aussi estoit aux agricultures, & semblablement en l'inuentiõ des edifices, bastimens, & lieux de seureté, pour euiter la fureur tant des Geans & hommes cruels, que des bestes furieuses & venimeuses, qui lors estoyent en nombre merueilleux. Et entre autres Noé feit edifier vne ville, nõmée Ioppe, qui est vn port de mer, qui a retenu son nom de Iaphet: Car il est maintenãt appellé le port de Iaffe, situé en la region de Iudée, ou Syrie Palestine. En toutes lesquelles choses Noé se parforçoit induire le peuple pour euiter oysiueté. Ce qu'aucũs trouuoyẽt bon: & les autres, qui ne s'exerçoyent sinon aux choses Mer.

charnelles, le contennoyent. Et voylà comme en ce menu peuple ignorant y auoit touſiours varieté, inconſtance, & changement d'opinions, tempeſtes & emotions : leſquelles Lamech, pour ſa vieilleſſe, laiſſoit ſouſtenir & ſupporter à ſon fils Noé : qu'il maria en ce temps à vne ſage & treſprudẽte femme, nommée Titea, autrement ſurnommée Aretia, qui eſtoit fille de l'vn des fils de Septh, & couſine germaine de Noé. Et eſt à noter, que ces deux mariez eſtoyent Geans, à tout le moins de corpulence merueilleuſement grande : non pas qu'ils feuſſent du nombre de ceux deſcenduz de Cayn, qui viuoyent mal au monde: Car ſi Noé fut homme iuſte deuant Dieu, ſa femme l'enſuyuit au plus pres qu'il luy fut poſsible. Ce mariage fut enuiron l'an du monde quatorze cens quarãte, & de l'aage de Noé trois cens quatorze.

Beroſus.

Du deluge, predict & annoncé de Dieu à Noé.
Chapitre ſoixante-quatrieſme.

NOus auõs passé beaucoup de temps, & peu parlé de ce, qui aduint au monde. Mais celà sera aysé à excuser, pource qu'õ n'en peut autre chose tirer, sinon que les Geans, qui lors regnoyent, estoyẽt beaucoup plus mõstres & horribles, qu'humains: car ils s'exerçoyent à toutes tyrannies, oppressions, larrecins, & luxures, comme nous auõs ia assez exposé. Pour lesquels crimes Dieu, se repẽtant d'auoir faict l'homme, delibera au repoz de sa diuinité, ruyner le mõde par inundatiõ des eaux, ainsi que parauant auoit esté prophetisé par Adã & Septh. Et pource que Noé estoit seruiteur fidele de dieu & seul au monde viuãt iustement, il luy predist, en l'an de son aage quatre cens quatre vingts & neuf, & du mõde quinze cens quarante cinq, la fin, subuersiõ, & ruyne de toute chair, par le deluge, qui seroit dans six vingts ans apres: & luy donna vn commãdement special, de faire bastir vne arche, ou grand nauire, pour flotter sur les eaux, affin que puis apres il s'en seruist, suyuant ce que

Geneſe, 6.

Geneſe, 6.

luy ſeroit diuinement annõcé. A quoy incontinent obeyt, & le commença. Et combien que long temps parauant ayons parlé du mariage de Noé & de Titea la grande ſa femme, ſi ne trouuons nous poinct, qu'ils ayent eu aucuns enfans, ſinõ vn nommé Yonicum, qu'aucuns dient auoir eſté tres ſçauant: toutesfois l'eſcriture ſaincte n'en faict mẽtion. Auſsi ne fault croire, qu'il ayt eſté nay auant le deluge. Bien eſt eſcrit, que vnze ans apres l'annonciation du deluge, qui fut en l'an cinq cens de ſon aage, & du monde quinze cens quarante-ſept, Titea enfãta vn fils, qui fut nommé Sem: & tantoſt apres, deux autres fils, qui furent nommez, l'vn, Cam, (que lon dict auoir rys des l'heure de ſa naiſſance) & l'autre Iaphet: leſquels de leur ieuneſſe il voulut inſtruire au ſeruice de Dieu & aux arts & ſciences, deſquels il eſtoit remply. A quoy ils ſemployerent, & furent tres ſçauans: & Sem, & Iaphet, de bõne vie: mais Cam malicieux, cault, & ſubtil.

Mer des hiſtoires.

Geneſe, 5.

Du mariage des trois enfans de Noé. Chapitre ſoixante-cinqieſme.

Sem,

SEm, Cã, & Iaphet, paruenuz en l'aage de procréer, furent par leur pere mariez à trois filles auſsi deſcẽdues de la lignée de Septh. Sem eſpouſa Pandora: Cam, Noëla: & Iaphet, Noëgla. Et celà faict, s'eſtudierent auec leur pere & autres ouuriers, à l'edificatiõ du grãd nauire commãdé par l'eternel: qui fut de façon ſi merueilleuſe, qu'il ſera cy apres dict. Ce mariage fut enuiron l'an ſeize cens du monde. *Beroſus.*

Des predications de Mathuſalé, Lamech, & Noé au peuple de la cité d'Henoch. Chapitre ſoixante-ſixieſme.

AYant Noé en toute humilité & craincte declaré à Mathuſalé, ſon ayeul, & à Lamech, ſon pere, encores viuãs, la reuelatiõ de la ruine du mõde, ils & Noé, contẽplans le deſordre des hõmes tant adonnez à offenſer la ſupernelle maieſté, & auſsi naturellement apperceuans les maux & calamitez qui en deuoyent lors prochainement aduenir, l'annoncerent & preſcherẽt publiquemẽt aux Geãs & autres peuples de la cité d'He- *Mer.* *Beroſus.*

noch & regiõs circõuoysines peuplées, en laq̃lle cité Noé,& ses enfans, & ausi ses ayeul & pere faisoyent leur demeurance: & s'efforçoyent tresconstãment persuader & faire entendre à ce pernicieux peuple les haults mysteres de la puissance,sapiẽce,& volonté,que Dieu auoit de le ruyner & exterminer. Mais celà embrasoit de pl⁹ en pl⁹ la fournaise de leurs peruerses volontez:& contennoiẽt,par tels salutaires & dignes auertissemẽs d'eux corriger:& cõme gẽs insensez & hors des limites de raison,cõtinuërẽt,plus que deuant,es insatiables concupiscẽces, voluptez, & charnelles delectatiõs,qu'ils auoyẽt acoustumées.

Du Voyage par mer,que feirent Lamech,& Noé, en toutes les parties de la terre.

Chapitre soixante-septiesme.

CE pendãt que le grãd nauire se faisoit,Lamech & Noé en feirẽt vn plus petit:& la pensée diuine infuse en eux, & y faisant seiour,entrerẽt en iceluy,& mõterent sus mer.Puis estans diuinement conduicts & portez sur les eaux,circuirent & enuirõnerent la terre, & la descou-

Berosus.

couurirẽt tellement, qu'ils cogneurent certainement, que les mers la diuiſoiẽt en trois parties. Et feirẽt ce voyage nõ ſeulement pour aprendre l'art de nauigation (car ils eſtoiẽt diuinemẽt aſſeurez de ne perir) mais auſsi afin qu'apres les abiſmes ouuerts, le deluge ceſſé, & les eaux retraictes, le iuſte Noé (qui ſçauoit deſia en deuoir eſtre diuinement exẽpté) euſt plus certaine cognoiſsãce des regions & diuiſiõs de la terre, pour y pouruoir à l'auenir. Et le voyage parfaict, retournerẽt en la cité d'Henoch, ou ils trouuerent l'œuure du grand nauire fort aduancé.

Du treſpas de Lamech.
Chapitre ſoixante-huictieſme.

ET eux ainſi de retour perſeuererent plus que deuãt à preſcher la ꝓchaine mort des viuans, & qu'en ſigne de ce, par reuelatiõ diuine, Noé baſtiſſoit ce grãd & merueilleux nauire. Mais tout celà ne conuertit à amẽdement ceſte generation tant peruerſe. Et ainſi ſe paſſa le temps iuſques en l'aage de Noé cinq cens quatre vingts quinze ans, & du

monde seize cens cinquante-vn: en laquelle année Lamech, pere de Noé, se trouua tant vieil & appesanty de ses mẽbres, qu'il ne peut plus porter n'endurer les esprits vitaux: mais deceda en l'aage de sept cens soixãte dixsept ans.

Genese, 5.

Du trespas de Mathusalé.
Chapitre soixante-neufiesme.

Cinq ans apres, le bon & vertueux Mathusalé, estant plein de iours, le plus vieil homme qui eust iamais par auãt, ny depuis esté, & ne sera cy apres, deceda en l'aage de neuf cens soixante neuf ans. Ce fut au commencemẽt du premier mois de l'an du monde mil six cens cinquante six. Il ne se fault cy esbahir de ce qu'en ce premier aage les hõmes viuoient si longuemẽt, & ne s'abuser, à ce que plusieurs philosophes & autres ont voulu soustenir, que les ans estoient moindres qu'ils ne sont. Car ils comptoient douze lunes pour l'an: & leur estoit si longue vie diuinement tolerée pour deux raisons: la premiere, pour multiplier le gẽre humain: l'autre afin que par telle & si lõgue vie, l'homme

Genese, 5.

Rabane.
Ysidore.

Mer.
Sidrach.

me s'exerçaſt à chercher les arts & ſciẽces, pour auoir l'intelligence d'icelles. Et ſi aucuns ſe vouloient opiniaſtrer, que les ans eſtoiẽt plus briefs, & ſuyuir les faulſes opinions & diſputations variables, que pluſieurs philoſophes & hiſtoriographes ſe ſont ſur ce efforcez eſcrire: ſoient pour toute confutation leuz les ſept & huictieſme chapitre du ſacré liure de Geneſe, ou il eſt traicté des iours & moys de l'an d'alors, qui indubitablement eſtoient de la meſme longueur, que nous les tenons maintenant, par raiſons inuincibles, qui facilemẽt ſeront ramenées, par la ſeule lecture deſdicts chapitres, auſquels (pour cauſe de breueté) renuoyons le lecteur.

S. Aug. au 15. de la cité, c. 8. Pline, 9. c.

De la poſterité de Septh, decedé auãt le deluge. Chapitre ſoixante & dixieſme.

ICy a eſté cy deſſus curieuſement monſtré, que tous ceux de la lignée de Septh moururẽt auant le deluge, hors mis & reſerué le iuſte Noé, la bonne dame Titea ſa femme, leurs trois enfans, & leurs fẽmes: & ſeulement demeurerẽt les geans, & autres

Mer.

S. Aug. 15. liure de la cité, c. 24.

lignées descendues de Cayn, qui touſiours perſeuererent en leurs mauuaiſtiez, voluptez, cruautez, & tyrannies.

De l'admirable facõ & perfectiõ du grãd nauire, autrement appellé l'arche de Noé. Chapitre ſoixante-vnzieſme.

CE grand nauire, ou autremẽt l'arche de Noé, fut parfaict au moys du treſpas de Mathuſala, & fut faict de figure carrée ſus le deſſus des eaux, & par le deſſoubs à la forme de celles de preſent. Conſiſtoit en trois cẽs couldées de lõgueur, cinquante de largeur, & trente de haulteur. Et fault entẽdre ſelon les geometriens, chacune couldée valoir ſept des noſtres: par ainſi eut de longueur deux mil cent couldées, trois cens cinquãte, de largeur, & de hauteur deux cens dix. Celà eſt fort à croire. Toutesfois il n'eſt rien impoſsible au fabricateur de tous ouurages. Il y auoit pluſieurs chãbres, dimenſions, & diſtinctions, les vnes propres aux beſtes cruelles, les autres pour les priuées & domeſtiques, les autres pour les perſonnes, & les autres pour les viures, & neceſsitez de ceux

Mer des hiſtoires.

S. Aug. 15. liure de la cité, chap. dernier.

Strabo.

S. Aug. 15. liure, chap. dernier.

ceux, qui y deuoient entrer.

De l'espouentable deluge, & ruyne mortelle de tout le peuple descendu de Cayn.

Chapitre soixante douziesme.

L'Appareil des choses requises au nauire, faict selon le bon plaisir du seigneur, il cõ Genese. 7.
manda à Noé entrer auec sa famille en l'arche, & prẽdre des masles & femeles de toutes especes de bestes nettes sept paires, à sçauoir, de celles, que lon auoit acoustumé sacrifier à Dieu: & des autres deux paires. Et suyuant ce diuin commandement, le dixseptiesme du second moys, qui estoit le moys d'Auril, le iuste Noé, sa femme, ses fils, & leurs femmes, en nombre de huict, & ausi à la conduicte des anges, les bestes, oyseaux & animaux y arriuerent & entrerẽt, non ensemblement, mais les vns apres les autres, pour monstrer qu'ils entroient en Mer.
lieu de pleur. Et le tout ainsi diuinemẽt reserré, Dieu, ou l'ange ferma l'huis ou Genese. 7.
feneſtre de ce grand nauire, & illec demeurerẽt ces pauures creatures, soubs le bon plaisir & craincte de ce Dieu e-

ternel, deliberé de faire telle, & si cruelle & iuſte punition. Et ſept iours apres les fontaines du grand abiſme furent rompues, & le ciel ouuert, ſi qu'il pleut quarante iours & quarante nuicts: Et y eut deluge vniuerſel par cent cinquante iours & perirent toute chair humaine & animaux, qui ſe mouuoient & auoient reſpiration de vie ſur la terre: ſauf ce qui eſtoit reſerué en larche, qui eſtoit eleuée flottant ſur les vndes des mers enflées, quinze couldées pl⁹ hault que les plus haultes mõtagnes du monde, affin de purger l'air iuſques au lieu qui eſtoit infecté par le peché des hommes. Fut toutesfois reſerué le paradis terreſtre, qui ne fut inundé, parce que noſtre Dieu auoit ia purgé ce lieu du premier peché, comme nous auõs dict deſſus. Ainſi donc furent les eaux en haulteur non acouſtumée iuſques au dixſeptieſme iour du ſeptieſme moys qu'elles s'abaiſſerent: & s'arreſta l'arche ſur la plus haulte mõtagne d'Armenie la mineur, ou autrement la terre Ararath, qui eſt vne prouince faiſant la plus grand part d'Aſie la maieur, & des Indes,

Le maiſtre en hiſtoires au ſecond chapitre.

Mer.

Geneſe, 7.

Rabi Salomon.

Indes, ou viennẽt passer les fleuues de Tigris & Euphrates, qui de là vont descendre en la mer rouge, comme auons ia dict, & est ceste montagne appellée Ararath, & autrement Gordieus. Certes la region d'Armenie la mineur est merueilleusement montueuse: & subiecte à fouldre, & les villes principales, qui y sont de present, sont Nicopolis, Ispa, Comana, Capadocie, & Claudia. *Cosmographie.* Or vous auez veu, comme par foy pure & non viciée, le bon Noé, apres qu'il fut diuinement admonnesté, croyant & craignant les choses, lesquelles encores ne se voyoient poinct, appareilla, pour la sauueté de sa famille, l'arche, par laquelle il conuainquit ou condamna le monde, & fut faict heritier de la iustice, qui est par foy. De l'issue de l'arche sera commencé le second liure. *S. Pol.*

Repetition de la ligne directe, depuis la creation d'Adam iusques au deluge.

Chapitre soixante trezieſme.

PVis que noſtre intention eſt de pourſuyuir l'œuure encommencé, & y garder l'ordre de la deſcriptiõ des temps, perſonnes, aages, & choſes aduenuës depuis la creation du monde iuſques au temps, qu'il plaira à Dieu no⁹ dõner grace & loiſir d'y ſatisfaire: ce m'a ſẽblé choſe biẽ cõuenable, de faire repetitiõ des hõmes, deſq̃ls en directe ligne eſt deſcendue l'humanité du fils celeſte, reparateur du peché commis par Adam. Et ay eſté meu d'ainſi le faire, affin de releuer les lecteurs de la peine, qu'ils euſſent peu prendre à retrograder & fueilleter les chapitres, leſquels ils pourroient ia auoir leuz: doutant auſsi que la pluſpart n'entẽdiſſent ceux, qui ſeroiẽt de ceſte ligne directe: de tant qu'aux fils aiſnez elle ne deſcend pas touſiours: cõme, pour exemple, Septh eſt le tiers fils d'Adam, & neantmoins il vient à eſtre le ſecõd en l'ordre de la deſcẽte: & le ſemblable ſe trouue en pluſieurs autres. Adam eſt donc le premier: Septh, ſecond: Enos, tiers: Caynan, deſcẽdu de Septh, quart: Malaleel,

Malaleel, quint: Iared sixieſme: Henoch, ſeptieſme: Mathuſala, huictieſme: Lamech, en la lignée de Septh, neufieſme: Noé, dixieſme: & Sem, l'vnzieſme & dernier du premier aage. Au ſecõd liure, chapitre cinqieſme, ſe reprẽdra ladicte ligne à Arphaxat, fils de Sem.

Concluſion du premier liure, & ſommaire recapitulation de ce qui y a eſté monſtré. Chapitre ſoixante-quatorzieſme.

PAr labeur non petit auons tiré ce qui nous a eſté poſsible, de la verité de toutes les hiſtoires antiques, traictans de ce qui eſt aduenu parauãt le deluge: & s'il n'eſt mis en ordre ſuffiſant & intelligible, ſi auons no⁹ du moins faict ouuerture aux pl⁹ ſçauans, d'y augmẽter, pourueu quils trouuẽt autre matiere plus à propos & veritable. Car quant à nous, qui pour l'enrichir euſsiõs aſſez ramené d'exẽples & choſes cõſonãtes pour faire valoir l'hiſtoire, n'auõs voulu ce faire, mais brieuemẽt, & au plus pres de la verité pourſuyure ce qu'auons encõmencé: œuure certes plus toſt

pour estre commandé à cent hommes, qu'à vn seul. Te suffise donc, lecteur, d'auoir en ce premier liure leu de la maiesté & puissãce diuine, de l'admirable creatiõ & compositiõ des cieulx, de leurs luminaires & admirables ornemens, des quatre elemens & de ce qui y est contenu, des anges bons & mauuais, de la creation de l'homme, de son premier peché, de l'immortalité de l'ame, des peines d'enfer, & ioyes de paradis, de la benediction & maledictiõ des hommes, du faict de la republique auparauant le deluge, mesmement de l'inuention des arts & sciences, des temps, aages, & regnes, des premiers parens, des prouinces peuplées, du deluge predict, & finalemẽt aduenu l'an du monde mil six cens cinquante six, finissant à mil six cens cinquante sept. Et combien que le desir, qu'auons de passer oultre, ayt sommairement faict faire ceste deduction, encor nous sommes-nous trouuez tant estonnez, qu'aucunesfois (pour la cõtrarieté des historiographes, docteurs, & interpretateurs) deliberation a esté faicte de tout laisser. Car les vns dient que le premier aage a duré deux mil six

mil ſix cens quarãte-huict ans: les autres, qu'il n'a duré que deux mil deux cens quarante quatre ans: les Hebrieux, mil ſix cens cinquante ſix, qui eſt la verité: & les autres ont leurs opinions contraires, tant es arts du monde, que des aages & vies des premiers peres: & (qui eſt le pis) les aucuns ne rendent raiſon ſuffiſſante de leur dire. Nous auons pourtant eſté ſi fort pourſuyuiz & aguillonnez tant des indices precedens, que par aucuns noz amis, qu'auõs faict bouclier, quant à ce premier aage, du cinqieſme chapitre du premier liure de la ſacrée Bible, auquel ſe fault neceſſairement accommoder & ſuyure le texte quaſi mot apres autre, de paour de le corrompre: puis qu'il nous eſt commandé de le croire, & que noſtre religion à ſi bon droict l'approuue. Et ſi nous auons appellé à noſtre ſecours non ſeulemẽt les ſaincts docteurs, qui ont ſur ce gloſé, expoſé, & interpreté, & auſsi les plꝰ approuuez hiſtoriographes: noꝰ auſsi n'auõs moins imploré la grace du pere celeſte, cõme plus que neceſſaire en ceſt œuure, au premier liure duquel faiſons fin.

FIN DV PREMIER LIVRE.

LE SECOND LIVRE DES ANTIQVITEZ & singularitez du monde.

A TRESNOBLE ET ILLVSTRE seigneur, messire Aloph de l'Hospital, cheualier, seigneur de Choisi, & saincte Mesme, maistre d'hostel ordinaire de la maison du Roy, capitaine & gouuerneur des forests du duché d'Orleans, Anthoine Couïllard, son treshumble subiect, S.

I'Ay tousiours desiré, mon treshonoré & redouté seigneur, cognoissant vostre tresnoble et naturelle complexion, qu'auez de contempler les choses haultes, vous presenter quelque mien œuure, qui traictast d'aucunes, qui fussent dignes de recréer la viuacité de ce diuin esprit, que Dieu vous a presté, non moins enclin à vertu heroique (comme bien l'auez monstré en toutes les guerres, ie dy, sans en rester vne seule, qui ayt esté ouuerte depuis l'aduenement & coronement du tres-magnanime Roy Francois, que Dieu absolue)

qu'il eſt auſsi prompt à inuenter & faire tous autres actes appartenans à l'exercice d'vn ſi hault & noble courage. Ayant donc parfaict le premier liure traictãt des antiquitez & ſingularitez aduenues depuis la creation du monde, iuſques au deluge, que la republique terrienne (c'eſt à dire, tous ceux, qui ne cogneurent le ſupernaturel createur, mais viuoient ſelon leurs voluptez) fut deſtruicte, ruynée, & conſommée: ie me ſuis (apres pluſieurs doutes ſur mon inſuffiſance au reſpect de voſtre grandeur) deliberé & hazardé vous declarer, comme, & en quelle ſorte & maniere elle fut par le ſainct patriarche Noé, ſa femme, ſes fils, & les femmes de ſes fils, diuinement exemptez du deluge, reſtaurée & auec labeurs incredibles remiſe en meilleur eſtat, qu'elle n'auoit parauant eſté. Ce que i'ay faict, monſeigneur, pource que par le paſsé vous ay ſouuent veu es grandes compagnées traicter des choſes tres-antiques & dignes de toute louenge. Car autrement, ſeigneur treſsilluſtre, ne pouuez vous parler, parce qu'eſtes iſſu, trois cens ans a & plus, des royale maiſon de Naples & principauté de Tarente, comme i'en porteray hardiment le teſmoignage, pour en auoir veu & leu les genealogies & deſcentes, non moins richement illuſtrées, que dignement & cherement gardées entre voz anciens regiſtres & cartulaires, qui s'accordent

cordẽt assez aux vrayes Annales & Croniques de nostre France : & mesmement, comme feu de treslouable memoire Meßire Adrian de l'Hospital, Cheualier, Capitaine de cent hommes d'armes, vostre pere, menant l'aduantgarde à la iournée de S. Aulbin en Bretagne, fut cause du sang de la bataille descõfiture & ruyne des Bretons: il espouza madame Anne vostre mere, fille de ce grand & victorieux Cheualier renommé, Meßire Ioachim Rouault, Mareschal de France, qui tant feit de prouesses & biens à la maison, coronne, & republique de Frãce, en dechassant les Anglois, qui lors en estoiẽt cõtre tout droict vsurpateurs. Certainemẽt i'espere beaucoup mieux & en autre endroit faire veritablemẽt paroistre que la tresnoble maison de l'Hospital n'est nouuellement installée, ou (pour mieux dire) bien cogneue & nommée en ce royaume. Car si cest Hospital a de memoire tresantique esté (cõme il est) bien fondé en bastimens & edifices sumptueux, & suffisammẽt doué & remply de tous biẽs necessaires à la vie humaine: vous l'auez encore mieux preparé, non seulement pour y receuoir & loger toutes vertuz, mais außi pour perpetuellement les y retenir & garder, affin d'en ayder, & departir, voire & auec ardeur, faueur, & zele merueilleux les faire aymer, reuerer & honorer à tous ceux qui de prés vous attouchent :

lesquels sont tous à veue d'œil non moins remplix, tant des mesmes biens de fortune, que des propres vertuz de vous issues & à eux prestées, & encore d'autres par eux haultement & memorablement acquises, gardées, & retenues, & desquelles certes ie ferois en ceſt endroict plus long discours, n'estoit qu'il pourroit sembler à ceux, qui ne me cognoissent, que ie le feisse plustost par adulatiõ (qui est bien contre mon naturel) que pour exalter vostre maison: laquelle de moy tant petit ne pourroit pis ny mieux valoir, estre amendée, ny aussi empirée, pour quelque loz ou blasme, que me pourrois efforcer d'escrire: tant en est bien fondée & entretenue la memoire de la vraye & antique vertu & noblesse. S'il y a dõc, tresillustre Seigneur, quelque plaisir pour vous en la lecture de ce petit œuure, ie ne me soucieray, que les autres le contẽnent, pource qu'à vostre seule grandeur il est dedié: vous suppliant treshumblement, si y trouuez quelques faultes, me les pardonner d'aussi bon cœur, que i'ay ause me hazarder à vous l'adresser & presenter. Du Pauillon lez Lorriz, ce premier iour de l'an mil cinq cens cinquante six.

ON T'A CI RENDV LOYAL.

LE SECOND LIVRE des premieres antiquitez & singularitez du monde.

Proheme de l'autheur.

Chapitre premier.

COmbien qu'au premier liure ayõs non seulemet asis les fõdemẽs fermes & necessaires, pour soustenir l'œuure encommencé, de quelque pesanteur, façon, & industrie, qu'il puisse estre, mais ausi conduict, haulsé, & fortifié l'edifice par la verité des choses, qui ont esté esclarcies, du moins quant à la pluspart de celles, qui estoyent parauant en plusieurs & diuers lieux cachées, & enueloppées de tenebres: ie n'ay pourtant douté, que les impatiens (qui d'entrée commencent à lire à vn bout, soudain au mylieu, & tantost à la fin) ne le detestent & condannent sans cognoissance de cause. Toutesfois desirant ceste verité estre autãt soustenuë par la force

de l'esprit humain, qu'elle mesme par sa propre puissance se manifeste, cest esprit mesme les inuite, & par humble & iuste requeste supplie instammẽt, qu'ils different leur iugement, iusques à ce qu'ils ayent leu, ou oy le tout. Car combien qu'il soit impossible, à tous communement satisfaire, pour la peruersité ou obstination non de tous, mais d'aucũs fascheux, desquels seroit impossible impetrer ce silẽce: si n'ay-ie voulu differer passer oultre au secõd liure, puis qu'il a pleu à Dieu nous tant fauoriser, qu'auõs parfaict l'ordre des choses aduenuës des & depuis le commencement du monde iusques au deluge: auquel la premiere republique, ou autrement la cité terriẽne fut ruinée, & les hõmes femmes & leurs posteritez tous exterminez, reserué seulemẽt ceux, qui, par presciẽce diuine, prirent salut en l'arche. Maintenant donc declarerons, comme, & en quelle maniere le mõde a diuinement esté restauré, & conseruë en tout autre ordre, qu'il n'estoit parauant. Et ne nous fault plus soucier de matiere propre à l'œuure: Car nous, & cẽt autres (comme auons ia au premier liure dict)

ne pour-

ne pourrions desormais plumeter tout ce, qui est aduenu, mais bien par vn rude & sommaire stil, recueillir les plus graues & approuuées histoires, dõt tous les anciens & modernes se sont efforcez escrire, beaucoup certes plus doctemẽt, mais non si distinctement.

De l'issue de l'arche par Noé, & ses enfans. Chapitre deuxiesme.

LES grandes & vniuerselles eaux diuinement retraictes en leurs creux, limites, & gouffres insatiables, le bon patriarche Noé, & sa famille, ensemble toutes volatiles, bestes, & animaux par commandement diuin, & à pareil iour, & l'an includ, qu'ils estoyent entrez en l'arche (ce fut au vingt-septiesme du second moys de l'année mil six cens cinquante-sept) sortirent d'icelle assemblement, & en ioye incredible. Car il ne fault douter de quelles extremitez de perir ils auoyẽt esté agitez par les vents, tourbillons, & vndes des eaux: lesquelles toutesfois n'auoyent sur eux eu aucune puissance: par ce que *Genese, 8.*

ce que le facteur meſme des mers, & choſes ſuperieures & inferieures, les conduiſoit, combien que nature de ſoy fragile leur dõnoit, & meſmes aux beſtes cruelles, infinies paſsiõs, craincte, & frayeurs, de donner fin à leur vie portée au plaiſir des vagues marines. Et voyant le pere Noé, Prince & conducteur de ſi petite & belle compagnée de creatures raiſonnables, & de grand nombre des irraiſonnables, la terre eſtre ſeiche, donna congé & licence aux beſtes, animaux, & volatiles, d'aller ou ſenſualité & nature les vouldroit mener, conduire, eſtendre, & dilater par le monde: & quant à luy, Titea ſa femme, Sem, Cam, & Iaphet ſes fils, Pandora, Noëla, & Noëgla leurs femmes, deſcendirent de ceſte haulte montagne en la vallée, appellée Miridian, ou leur ioye fut du tout cõuertie en pleur & triſteſſe, par la commiſeration de tant de corps, qu'ils trouuerẽt giſans morts & eſtenduz en ceſte plaine: en laquelle ils feirent pluſieurs grandes foſſes, ou Noé feit piteuſement inhumer & enterrer tous les corps humains, qui leur fut poſsible recouurer: & en ceſte vallée, pour perpetuelle

Beroſus, & le Maire.

tuelle memoire, graua en vne grande pierre la notable & admirable hiſtoire de ce diuin deluge, qui fut finy (comme dict eſt) au commencement de l'an du monde mil ſix cens cinquante-ſept. Geneſe, 8.

Du ſacrifice de Noé: benedictiõ & allãice faicte entre Dieu & l'homme: de l'arc du ciel: & de la confirmation de l'inſtitution du ſacrement de mariage.

Chapitre troiſieſme.

CE bon Noé, ainſi eſchapppé de ce nompareil peril, & encores luy & ſa famille eſpouentez de tant horrible punition, feit, pour appaiſer l'ire diuine, ſacrifice au Dieu eternel, qui le receut pour treſagreable. Certainement auſsi la diuinité eſt plus prompte à pardonner, que tout entendement humain ne peut ſouhaiter: & fauoriſe tellement les bons eſprits, que bien ſouuent ce, qui eſt iuſtement requis, eſt par grace & benignité diuine ottroyé auant que la deïté ſoit inuoquée. Comme bien apparut, quand le Seigneur tranſigea alliance Geneſe, 8.

auec l'homme, sa semence, & posterité : *Genese, 9.* & en signe de ce, mit son arc au ciel, qui a tousiours esté & sera à iamais veu par les mutatiõs des temps: sauf iusques au quarantiesme an precedant la fin du mõde, auquel temps par le deffault de le voir sera cogneu & veu le signe euident de la totale consommation. Et promit ce grand & eternel Seigneur, de ne plus mauldire la terre : mais beneit Noé, & ses fils : & en confirmant l'institution du sacrement de mariage, leur commanda la fructifier, multiplier, & remplir.

De l'auctorité, donnée au patriarche Noé & ses enfans.
Chapitre quatriesme.

APres ceste diuine benediction, Dieu leur donna auctorité sur tous poissons, animaux, & volailles, qui furent multipliées, & diuisées par le monde, selon son diuin vouloir, pour en vser par les hõmes à leur plaisir. Et pour ce qu'ils furent depuis le deluge, & seront à tousiours plus infirmes, & tirans

Genese, 9.

rans à decadence, imbecillité, foibleſſe, & debilitation de nature, qu'ils n'eſtoiẽt parauant, leur fut diuinement permis de manger chair. Laquelle permiſsion n'auoit encores eſté donnée, par ce que la terre eſtoit parauant le deluge ſi fconde, que de ſoy, ſans artifice & labourage, elle produiſoit aſſez fruicts, pour la ſuſtantation de nature humaine: ce qu'elle ne feit tant, ny ſi abondamment depuis le deluge. Et pour ceſte cauſe le premier aage a par aucuns (deſquels ne nous voulons ayder) eſté appellé Doré. *Mer des hiſtoires.* *Ouide.*

Des enfans de Sem: meſme de la naiſſance d'Arphaxat, auquel apres le deluge ſe reprend la directe ligne, & eſt le douzieſme. Chapitre cinqieſme.

SEm, deux ans apres le deluge, engendra, en Pandora ſa femme, Arphaxat, auquel ſe reprend la directe ligne. Et quãt aux autres enfans de Sem, furent nommez Helam, Aſſur, Lud, & Arã, deſquels ſortirent vingt-ſept lignées, qui habiterent les regions d'Aſie. *Geneſe, 10*

Des enfans de Cam.

Chapitre sixiesme.

Genese, 10

Am eut de Noëla sa femme, Cus, Mixrain, Phut, & Canaan: desquels descendirent trente lignées, qui habiterẽt l'Afrique.

Des enfans de Iaphet.

Chapitre septiesme.

Genese, 10

Aphet eut, de Noëgla sa fẽme, Gomer, depuis surnommé Comerus, Gallus, Magog, Madaï, Ianan, depuis surnommé Samothes, Tubal, Mesech, & Tiras: & d'iceux descendirent quinze lignées, qui habiterent l'Europe.

Repetition des generations de Sem, Cam, & Iaphet. *Chapitre huictiesme.*

Ppert donc, par ce qu'auons dict, que de Sem, Cam, & Iaphet sortirẽt soixãte & douze generations. Et combien que les

les hiſtoriens plus approuuez les ayẽt en leurs œuures rangées, ſans conſideratiõ des temps que les choſes ſont aduenuës: ce neantmoins n'entendons en traicter, ſinon quand nous paruiendrons es tẽps, que ont eſté faictes leurs geſtes & operations dignes de memoire. Car quant aux choſes, qui ne meritent le rememorer, en ferons tant peu de compte, que n'en traicterons aucunemẽt: pource que noſtre principale intẽtion eſt, non ſeulement de venir aux choſes haultes & plus dignes d'en cueillir fruict, mais auſsi de ne rien prepoſterer, & ſubordinairemẽt pourſuyuir ceſt œuure, qui encore ne ſe peut faire tant ſommaire, qu'il n'y ayt longueur: comme le lecteur pourra en liſant facilement coniecturer, & excuſer, ſi par contraincte ſe trouuent aucunes ſuperfluitez, qui ſe pourrõt eſcrire, pour donner l'intelligence des matieres ſubiectes.

De la naiſſance de Salé, en la ligne directe le trezieſme.

Chapitre neufieſme.

Geneſe, 11. EN l'an trente-cinqieſme d'Arphaxat, qui fut trente-ſept ans apres le deluge, il engendra Saé. Ce fut en l'an du monde mil ſix cens quatre vingts treize.

Des partitions ou diuiſions des an, moys, ſepmaine, iour, & heure. *Chapitre dixieſme.*

AMeſure que le gẽre humain de peu en plus, & auec la ſucceſsion du temps ſaugmentoit, le bon & ſainct patriarche Noé veilloit (la vraye & ſaincte lumiere luy eſclairant) à donner ordre d'inſtruire les ſiens es choſes concernans le ſeruice diuin: choſe loüable à vn Prince, qui veult bien commencer vn regne, pour durer. Certainemẽt auſsi ce grand Monarque, qui eſtoit ſçauant en toutes ſciences, faiſoit merueilleux deuoir, & auſsi ſes familles (à l'exemple, & par le bon conſeil de luy) de vaquer aux offices, ſacrifices, & ceremonies de ſainctеté & religion: & prenoyent non ſeulement leur plaiſir en celà, mais eſtudioyent diligẽment à l'inuention des meurs, & ſapien-

& ſapiences politiques & humaines : & meſmement ſadõnoyent par ſinguliere delectation en l'apprehẽſion & cognoiſſance des ſecrets aſtres & planettes : par le cours & reuolution deſquels (qui gardent, & touſiours maintiennent le propre lieu, & ordre, qui leur a premieremẽt de Dieu eſté ordonné & conſtitué, & qui eſt gardé par la reſtitution en ſon eſtre priſtin de toute choſe indiſſoluble) ce ſainct Monarque feit diuiſion ou partition des an, moys, ſepmaine, iour, & heure, en ceſte maniere: l'an, pour douze moys: vn moys, pour quatre ſepmaines: la ſepmaine, pour ſept iours: le iour, pour quatre quadrans : le quadrant, pour ſix heures: l'heure, pour quatre poincts: vn poinct, pour douze moments : le moment, pour ſept onces : l'once, pour quarante-ſept atomes : & l'atome eſt ſi petit, qu'il ne peut plus eſtre diuiſé. Conſiderons, ie vous prie, comme nous cognoiſſons encore auiourd'huy, ce bon pere Noé auoir entre pluſieurs ſciences eſté grand Aſtronomien, par l'auoir appris & retenu de Lamech ſon pere, auquel elles auoyent eſté monſtrées & en- *Proprietaire.*

Berosus. seignées par le bon pere Adam, Septh, & autres grans personnages parauant le deluge. Il diuisa donques l'an en douze moys, à chacũ desquels il donna vn nom propre: mais depuis tels noms ont, par le vouloir & plaisir des Princes, esté commuez, comme ils sont de present. Nous en pourrons mieux parler en noz œuures, si celà vient à propos: Car maintenant nous contenterons de dire, que ce sacré Prince composa liures de ses sciences, non pas d'escriture: car les caracteres n'estoyent encores inuentez: mais choses grauées & historiées en pierre, pour perpetuelle & heureuse memoire du passé.

Proprietaire.

L'autheur en traicte amplemẽt, en son 4. liure des responses aux nouuelles Propheties.

De la naissance de Heber, en la directe ligne le quatorziesme.

Chapitre vnziesme.

Genese, 11. SAlé, fils d'Arphaxat, estant aagé de trente ans, engendra Heber, en l'an soixante sept apres le deluge, & du monde mil sept cens vingt trois. Nous auons promis au premier liure, de

ure, de parler en ceſt endroict, ſi l'Aſie fut des ce temps tributaire aux Scithes. En quoy nous certifions, & à bon droict affermons que non : Car il ſeroit impoſsible : pource qu'encore la guerre n'eſtoit inuentée, ny les peuples pour ce faire diſperſez es regions de la Monarchie, comme ils ſeront cy apres.

Des enfans de Noé, apres le deluge.

Chapitre douzieſme.

SVyuãt le precepte du ſeigneur de fructifier, multiplier, & remplir, le patriarche Noé fut tant ententif à procréer, pour reparer la perte du genre humain, que de ſa part il engendra, en la tres-vertueuſe & tres-prudente Princeſſe Titea la grãde, ſa femme, trẽte enfans, depuis le deluge: c'eſt à ſçauoir, vingt-cinq fils, qui furent Tuiſeon, le Geant Promotheus, l'ancien Capetus, & le ieune Mactus: dix-ſept fils, qui furent tous Geans: Tranus, Granus, Occeanus, & Typheus. Et les filles furẽt Ataxa la grande, Rhea, Pandora la ieune, Crana, & Thetis. *Beroſus, & le Maire.*

Des labourages & agricultures, par Noé monſtrées depuis le deluge.

Chapitre treizieſme.

SI ce bon Prince eut ſingulier deſir de pouruoir aux choſes requiſes pour le ſalut de l'ame, il ne fut moins curieux, comme bon pere de famille, vaquer aux choſes terreſtres, pour la neceſsité de la vie corporelle. Car ayant des au parauãt le deluge cogneu, que de toutes choſes, deſquelles on pretend tirer quelq̃ fruict, il n'y a rien meilleur, plus abondant, plaiſant, & digne d'vn homme libre & franc, que l'agriculture: il en voulut enſeigner l'art à ce premier peuple d'Armenie: & pour leur faire entendre, que l'oyſiueté eſt mere de tous vices, & par le cõtraire, que la vie ruſtique, que nous appellons champeſtre, eſt non moins maiſtreſſe de ſobrieté, diligence, & iuſtice, qu'elle eſt proffitable au total genre des hommes, luy meſme prenoit plaiſir à labourer & trauailler. Certainement auſsi ne trouuons-nous autre vie plus heureuſe, non

Geneſe, 9.

seulement en office & deuoir, mais aussi en dilection, fertilité, & abondance de toutes choses, qui appartiennent au viure, & ornement des hommes. Dont à l'exemple de Noé, ses inferieurs se parforcerent tellement aux agricultures & labourages, qu'en peu de temps ils y furent instruicts, & cogneurent bien, que le train rustique est tel, qu'il ne peut estre regy par raison ny labeur: mais que choses tres-incertaines, vents, tempestes, & changement de temps, soubs vouloir diuin le gouuernent.

Du premier plant, & culture de la vigne: & comme Noé s'enyura du vin qu'il y cueillit.

Chapitre quatorzieſme.

ENtre autres negoces d'agriculture, Noé voulut edifier la vigne, apres auoir par experiẽce veu, qu'vn bouc, *Geneſe, 9.* ayant mãgé quelques grappes & raisins d'vn sep sauuage, s'estoit trouué plus gay, ioyeux, & saultillãt, que de coustume. Parquoy il tailla ce sep, &

planta les retailles, qu'il cultiua & edifia si à poinct, qu'il en cueillit le vin, qui fut bon, en beut, & senyura à vn banquet, qu'il feit pour la nouueauté de la chose, enuiron l'an du mõde mil sept cens quarante, & apres le deluge quatre vingts quatre.

De Cam, & sa posterité, maudicts par Noé. Chapitre quinzieſme.

ESTant ce bon homme pour l'ebrieté du vin ainsi hors de son naturel sens, sendormit descouuert des parties viriles & honteuses. Ce que veit Canaan fils de Cam, & sus l'heure le reuela à son pere Cam, grand Magicien, qui l'alla voir, & non seulement s'en moqua, mais pource qu'il luy sembloit que son pere aymoit, trop plus que luy, ses freres naiz depuis le deluge, luy toucha, enchanta, ou charma par son art magique les parties genitales, de sorte qu'onques puis le bõ pere & Prince ne peut procréer ny engẽdrer enfans: & à ceste cause reueillé, & aduerty du faict par Sem & Iaphet, ausquels Cam l'auoit annoncé, & qui y estoyent

Geneſe, 9.

acouruz

acouruz, & le visage destourné de ceste honteuse veuë l'auoyent recouuert, fut non sans cause faſché de telle iniure: toutesfois ne voulut maudire Cam, pource qu'à l'issue de l'arche Dieu l'auoit beney: mais pour plus aggrauer la maledi&tion, voulut maudire Canaan son fils, qui luy auoit reuelé le fai&t: & le condamna à estre seruiteur des seruiteurs de ses freres: & beneit Sem & Iaphet, & leurs posteritez, pour estre seruiz de celles de Canaã.

De l'origine de seruitute.
Chapitre seizieſme.

AV premier liure a esté di&t, que Dieu feit & crea l'homme non seulemẽt de si franche & libre condition, qu'il luy donna licẽce naturelle de faire ce qu'il vouldroit, l'hõneur diuin gardé: mais ausi fut doué de telle bene di&tion, que d'estre fai&t & constitué maistre & Seigneur de toute autre chose viuãt, sans toutesfois qu'vn homme feust subie&t à l'autre: supposé que par vne reuerẽce & obeyssance volontaire ils se submettoyent, comme na- *Geneſe, 2.*

ture leur enſeignoit, à eſtre reglez & cõduicts par les peres & anciens. Et obſeruerent tels droicts de liberté & franche condition, iuſques à ce que, par le peché de Cam, & Canaan ſon fils, le bon patriarche Noé, leur pere & ayeul (qui en celà repreſentoit noſtre Dieu) à bon droict leur prononça la premiere ſentence de ſeruitute, par laquelle il ſubmiſt
Geneſe, 9. contre nature les poſteritez de Cam, pour eſtre gardez les ſerfs & eſclaues aux autres & eſtranges puiſſances: tellement que des leur conception, par la calamité & infortune de ceſte ſeule malediction, ils furent de condition ſerue ſi affligez, que d'eux eſt deſcendu ce malheureux droict de ſeruitute, qui a tellement aſſailly la liberté, & eſt auiourdhuy tant en vſage, qu'en pluſieurs cas n'eſt licite au Seigneur affranchir ſes ſerfs & eſclaues. Veritablement ce ioug de ſeruitute doit eſtre fort grief & moleſte à ceux, qui ont eſté nourriz en liberté: Car le courage bien formé, & façonné de nature, ne doit obeyr, ſinon à celuy, qui en commandement enſeigne, ou qui par vtilité iuſtement ſeigneurie: de tant que

c'eſt

c'eſt choſe laide & miſerable, de ſeruir aux meſchans & tyrans : & que la mort doit eſtre preferée à ſeruitute, & villanie.

Des colomnes trouuées par Iaphet.

Chapitre dix-ſeptieſme.

EN ce meſme temps Iaphet, fils de Noé, qui par longues années s'eſtoit auec inquiſition merueilleuſe donné grande peine de recouurer les colõnes, eſquelles Septh & ſes enfans auoient grauées les ſciences, qu'ils auoient appriſes du premier pere Adam, trouua leſdites colomnes, qui auoient (à mon aduis) diuinement & par le flot des eaux du deluge eſté tranſportées de la region de Phenice, en la terre Ararath, au deſert, pres duquel eſt de preſent la cité Nicopolis. De ce recouurement Noé, combien qu'il fuſt aſſez ſçauãt, ne fut moins ioyeux, que Iaphet, qui s'appliqua à regrauer choſes ſemblables en pierres de marbre, & autres pierres propres : & eſtoit en celà ſi curieux & adonné, qu'il ne s'eſtudioit à autre choſe.

Beroſus.

Mer des hiſtoires.

Certainement auſsi auons-nous de natu re amour ſi vehemente de ſçauoir & cognoiſtre, qu'on ne peut douter, que la nature des hommes, voire ſans eſtre par aucun emolumẽt ou proffit inuitée, ne ſoit à ſes choſes diuinement rauie. Et n'eſt du iourd'huy que lon voit la pluſpart des hommes prendre tel & ſi grand plaiſir es eſtudes & arts liberaux, qu'ils n'ōt egard ny à leur ſanté, ny à leur famille, eſtimãs beaucoup plus que tout celà, la cognoiſſance des choſes ſecrettes ou admirables qui ſont neceſſaires à bien & heureuſement viure. Ceux donc, qui ſont meuz de la contemplation des choſes grandes & haultes, doiuẽt eſtre eſtimez faire actes d'hommes excellens & ſouuerains: car quel plꝰ grand fruict & don de Dieu nous euſt peu aduenir, que le labeur des premiers peres, qui nous laiſſerent en memoire les choſes grauées en ces colomnes, eſquelles eſtoit l'ordre des aages, tẽps, & cas admirables aduenuz parauãt le deluge? qui depuis furent ainſi recueilliz & amplifiez par Noé, & ſes enfans, leſquels en feirent leurs ſucceſſeurs treſcertains, comme nous entendons par ordre

Ciceron.

dre pourſuyure.

De la deliberation du departement des trois eſtats.
Chapitre dix-huictieſme.

LE monarque rẽply de toute vertu, voyant ſa requblique q̃lque peu augmẽtée, aduiſa de diſtinguer les perſonnes par ordre, & qualitez diuerſes. Et eſtant ſoigneux ſur les eſtats humains, delibera (pour ſe deſcharger) commettre, pour preſider ſur vn chacun d'iceux, gens propres & idoines. Si c'eſtoit choſe pl⁹ que neceſſaire des ce tẽps là, il nous eſt aiſé de cognoiſtre, que en celles, qui ſont à preſent tant riches & illuſtrées, les roys, magiſtrats, & princes des royaumes & prouinces font ſagemẽt s'ils departent les dignitez & honeurs à ceux, qui ſont plus experimentez, vertueux, & ſages. Mais qui euſt en ceſt endroict mieux ordonné de tels & ſi grans affaires, que celuy, qui eſtoit, pour y pour uoir, de Dieu reſerué & commis? Cõme bien apparut, quand il delibera partir les vns au premier degré, c'eſt à dire, pour le

Beroſus, et le Maire.

ſeruice de Dieu: les autres, pour les labourages, cultures, marchandiſes, & negociations neceſſaires pour l'entretenement de la ſocieté humaine: & les autres, pour par art militaire garder de force, & tenir le tout en paix. Ainſi donc furent ſagement diſcernez, ordonnez, & inſtituez les trois eſtats: c'eſt à ſçauoir, l'egliſe, les nobles, & les gens du tiers & commun eſtat.

De l'eſtat de l'egliſe.
Chapitre dixneufieſme.

CE ne fut de merueille, s'il conſtitua, au lieu de prelature & premiere dignité, ſon fils Sem: car oultre ce qu'il eſtoit & eſt touſiours eſcrit fils aiſné, il eſtoit naturellemẽt debonaire, & des ſa ieuneſſe adõné à exercice de ſainɛteté. Parquoy il l'inſtitua en l'ordre ſacerdotal, pour celebrer & ſacrifier à Dieu. Et combien qu'il y fuſt de nature fort bien inſtruiɛt, ſi eſt-ce que ſon pere treſſçauant luy dõna preceptes ſalutaires, pour en telle dignité nõ ſeulemẽt ſoy contenir, mais auſsi principier, & endo-

endoctriner les ignorans. Qu'il y ayt onc eu hõme plus digne de sacrifier, que luy, n'en est memoire: Car nous trouuons assez, que ce premier prestre, qui deslors, pour la iustice qui estoit en luy, fut surnommé Melchisedech, se presenta tousiours si humblement & chastement deuant Dieu, que le Messias (qui au commencement du tiers liure nous sera par merueilleux mistere promis pour reparer l'offense du premier pere Adam) voulut estre appellé sacrificateur selon l'ordre de Melchisedech. Ausi fut-il si piteux, secourable, & misericords, qu'il abãdonna ses biens & richesses à tous ceux, qui en auoient necessité. Et supposé qu'il n'y eust lors temples, eglises, ny lieux dediez pour orer & prier, & qu'encor celà pour la rudesse du temps fust peu en vsage: toutesfois il ordonnoit sagement es lieux champestres & forests par luy sacrées, les ceremonies des diuins sacrifices & y enseignoit son peuple rustique par predications salubres. Si ces choses sont considerées par ceux, qui sont appellez en l'eglise, ils recognoistront de quel temps ils sont selon le cueur de Dieu

Mer.

Psal. 109.

eſleuz pour eſclairer, & repaiſtre les peuples de ſaincte doctrine, ſcience, & intelligence.

De l'origine de nobleſſe. Chapitre vingtieſme.

COgnoiſſant Noé, vertueux & ſage prince, que, pour l'vtilité & neceſsité de la diſtinction & difference des hommes, eſtoient requis princes & gouuerneurs, pour par vne prudẽce donner reglemẽt au commun biẽ & ſalut des eſtats, ordonna, que force preſideroit. Et eſtant bien informé de la grande vertu & maganimité de ſon tiers fils, nommé Iaphet, qui auoit l'entendement & le cueur aſsiz en tel degré de perfection, qu'il eſtoit non ſeulement du tout adonné à l'art militaire, mais auſsi à equité garder: le beneit & conſtitua chef de iuſtice & nobleſſe. Neceſsité donc l'a inſtituée, pour garder & entretenir paix & iuſtice entre les hõmes: qui faict qu'elle doit non ſeulement eſtre grandement fauoriſée, mais auſsi honorée, & reuerée, comme ayant vertu pour

Le ſeigneur de la Guillotiere, au liure de la nobleſſe ciuile.

pour enſeigne, laquelle de ſoy meſme eſt louable, & ſans elle (que gloire neceſſairement ſuyt) rien ne peut eſtre adiouſté. Car c'eſt vne conſtante diſpoſition de l'eſprit, rendant ceux, eſquels elle giſt, illuſtres & nobles: pource que d'elle procedent toutes volontez & opinions, deſquelles les actions, executions, & effects ſont ſi droicts & honeſtes, qu'elles donnent les rayõs de pure clarté aux nobles, qui ne s'eſtiment (comme auſsi iamais nẽ ſe doiuent eſtimer) en rien plus heureux, par eſtre de race ancienne extraicts, ſi, pour garder ce poinct d'honeur, & en enſuyuant leurs predeceſſeurs, qui par vertu leur ont acquis ce degré, ils ne mettent en hazard en temps de guerre leurs vies & biens, pour la deffenſe & vtilité de la republique: & en temps de paix ayẽt l'œil d'vne ſinguliere debonnaireté & pieté ſur ceux, qui leur ſont tributaires, pour conſeruer & tenir en ſon entier l'ornement & ſplendeur de nobleſſe: à laquelle (comme auons dict) le peuple doit treſhumble reuerence & obeyſſance. Car qui vouldroit egaler le vulgaire aux princes & autres grans ſeigneurs & principaux,

Ciceron.

Nobleſſe ciuile.

ce ſeroit mettre les armes, voire & la victoire es mains de ceux, qui ont vne cupidité effrenée de ruyner tout. Mais auſsi quand les nobles viennent à eſtre tyrãs cruels, inhumains, & rauiſsãs le bien, ſoit du particulier ou du commun: leur race ancienne (quelque haulte & illuſtre que elle ſoit) ne les ſauue, qu'ils ne ſoient parfaicts villains: mais les condamne à eſtre tels declarez, & degradez de ceſt honeur, & dignité de nobleſſe, qui prẽd ſon origine & ne procede d'autre lieu, que de l'eſprit viril & vertueux. Et combien que pluſieurs, de ſi long temps, de predeceſſeur en ſucceſſeur, rempliz d'honeurs, par l'accroiſſement de leurs treſors & richeſſes, ayent eſté conſtituez es republiques, ſans auoir par le peuple eſté accuſez de leurs tyrãnies, qui encor par leurs iacquets, ou (pour mieux dire) inuẽteurs des nouuelletez ont eſté trouuées bonnes & honorables, affin d'en prendre les premiers fruits: Si eſt-ce que toutes leurs puiſſances & cruautez n'ont peu, & ne pourroient iamais empeſcher, que les ſacrées hiſtoires n'ayent eſté remplies des crimes & delicts, qui par eux mal, abuſiuement,

siuement,& tyranniquemeut ont, par & soubs vmbre de leurs forces, esté faicts & commis. Concluons donc, que, tout ainsi que les hõmes vrayemẽt nobles ne sont pas seulement naiz pour auoir domination sur les autres, mais pour biẽ vser de leurs puissances, le commun peuple aussi n'est iamais en heureux repos & seureté, s'il n'est en la protection des hommes bons, vertueux,& illustres. *Noblesse ciuile.*

Du tiers estat, qui sont les agricultures, marchandises,& negociations.
Chapitre vingt-vniesme.

NOé, ayant dressé les estats de l'eglise & noblesse, voulut pouruoir au tiers& commun estat: Car cognoissant le genre des hommes ne pouuoir estre conserué, sinon par le moyen des agricultures, trafiques de marchandises, & autres negociations, arts, & sciences innumerables, que luy & sa posterité auoient pour leur bien & commun vsage inuentées, & lesquelles vn seul ne pouuoit pas administrer: discerna sagemnet que les vns s'a-

donneroiēt à faire certains ouurages, & y instruiroient leurs lignees: & les autres, qui seroiēt de condition rustique ou barbare, & naturellement naiz ou propres pour trauailler, s'employroient à labourer & cultiuer la terre, ou se mesleroient d'autre artifice manuël: & quant à ceux, qui seroient d'esprit plus subtil, ils s'adonneroient aux haultes sciences: & les autres s'appliqueroiēt aux autres arts, marchandises, & vacations, esquelles chacun endroict soy seroient plus habiles & proprement instruicts: pour par apres, en se baillant la main les vns aux autres, eux ayder & eschanger leurs choses, & par mutuëlle & reciproque contribution d'offices subuenir à la particuliere imbecillité & indigence, qui d'elle seule n'eut onc puissance de se secourir. Car à la verité vn homme seul, non pas beaucoup, sinō en nombre innumerable, encor qu'ils feussent dispersez en prouinces diuerses, ne pourroient pas sçauoir tous les arts & disciplines, ny (pour quelque peine que ils y voulsissent employer) fournir à tant de charges & offices differens & entremeslez, par lesquels ceste vie est soustenuë.

Noblesse ciuile.

nuë. Ce considerant donc ce bon pere & pasteur, & regardant discretement nature, qui est Dieu, auoir vsé d'vne grande prouidence, en ce qu'il auoit faict les esprits des hommes dissemblables & diuers, pour mieux s'accommoder & seruir à l'humaine societé ainsi diuisée par estranges façons de viure du tout contraires & differentes, feit des diuisions desdicts estats, les vns honorables, & les autres mecaniques: & eleut pour leur chef son second fils Cam, homme certes sçauant, & grand magicien, & non moins rude & cruel, pour contraindre les artisans au labeur, qu'il estoit tourné à auarice & cupidité, pour conduire tel mesnage: ioinct que des la malediction, dont auons parlé cy deuant, son pere l'auoit dedié au labeur & seruice des autres posteritez. Veritablement il semble, que celà auoit ainsi diuinement esté preciz & constitué, affin que par l'aide reciproque des vns aux autres, selon leur pouuoir, & par vne communication mutuelle de leur puissance, industrie, & faculté, ce sainct droict d'humaine societé demeurast à tousiours entier & inuiolé. Nous Mer.

ferions plus particuliere deduction de l'ordre de ces trois estats : mais quoy? il fault passer oultre : Car ce seul penser de la longueur de nostre œuure desespereroit tout esprit, si la diuine prouidence ne donnoit certaine esperance d'en venir à fin.

Les premiers propos tenuz de faire diuision de la terre.

Chapitre vingt-deuxiesme.

LEs estats ainsi dressez, & ayãt Noé depuis le deluge passé quatre vingts dix-sept ans à habiter & à decorer le pays d'Armenie, considerant que luy & ses enfans, & plusieurs generations, qui estoient issues d'eux, auoient ia si competemment peuplé ceste region, qu'il estoit besoin descouurir autres terres, pour y enuoyer & distribuer de son peuple, & pour donner à ses enfans moyen de viure en paix apres sa mort: delibera durãt sa vie leur faire partage de la terre vniuerselle, affin qu'vn chacun d'eux se retiraſt en sa prouince, pour (en obeyssãt au vouloir

Berosus, et frere Iean de Viterbe, son expositeur.

vouloir de Dieu) la multiplier, croiſtre, & remplir, non ſeulement de peuples & lignées, mais auſsi de meurs, & loix tant diuines que humaines. Et pour ce faire māda ſes fils, & les fils de ſes fils, & autres principaux de leurs familles, qui habitoyent es enuirons du mont Ararath, & autres lieux circonuoiſins, tous ſituez en ladicte region d'Armenie: les opinions & voix deſquels il retint en ſa penſée, laiſſant encores ce negoce en ſuſpens, pource (à mon aduis) qu'il regardoit, que en telles & ſi grandes affaires le conſeil deuoit preuenir le faict: auſsi, que la ſeparation de ce peuple eſtoit tant odieuſe, meſmemēt aux meres, pour l'effeminée faueur inconſtāment portée à leurs enfans, qu'elles ne regardoient en celà, que ce qui leur eſtoit preſent & charnel: & prepoſoyent pluſtoſt le regret, qu'ils auoyent de laiſſer l'vn l'autre en ce lieu de leur patrie tant plaiſant & delectable; que ce qui leur eſtoit, par le precepte ſouuent repeté, diuinement commādé.

De la naiſſance de Phaleg, en directe ligne le quinzieſme.

Chapitre vingt-troiſieſme.

Geneſe, 10

QVatre ans apres ces propos tenuz, Heber, eſtãt aagé de trẽte quatre ans, engendra Phaleg. Ce fut en l'an du monde mil ſept cens cinquante-ſept, & apres le deluge cent-vn an.

Concluſion de la diuiſion de la terre.
Chapitre vingt-quatrieſme.

Geneſe, 10

LE Monarque, deſirant & perſiſtãt touſiours en l'opinion de faire partage & diuiſion de la terre, feit en ceſte meſme année de la naiſſance de Phaleg aſſembler tous ſes Princes pres de luy, auſquels il expoſa force dicts notables & propos ſentẽcieux, ou l'artifice d'eloquence Hebraïque eſtoit bien employé. Et pour, entre autres choſes, les attirer d'aller deſcouurir & habiter les regions eſtranges, & eſtre amateurs des polices humaines, leur remonſtra grauement, de quelles gloires & honneurs ſeroyent par le ſalaire de vertu retribuez ceux,

ceux, par le labeur desquels l'accroissemẽt des republiques se feroit. Car quelle nature ou condition (disoit-il) pourroit estre dicte plus excellẽte, que celle, dont seroyent perpetuellement douëz ceux, qui s'estimeront naiz, & ausi s'efforcerõt & feront les deuoirs de fonder citez, villes & bourgades, peupler, decorer, & orner les regions: puis que leurs vertuz ne pourront, par obliance des viuãs, ny par le silence des succesſeurs, estre enseuelies? Et supposé que nature ayt mesmement en aucũs brieuemẽt limité le cours de la vie, si est-ce qu'elle sera par les hommes pleins de vertu tousiours pour eux trouuée auoir esté assez longue: puis que celà est sans doute, q̃ la vie honorablement & vertueusemẽt passée ne pourra faillir d'estre eternelle. Par telles persuasions & autres, que le sage Monarque sçauoit trop mieux dire, furẽt ses enfans, & autres grans personnages assistans, faicts d'intention & opinion non seulement de delaisser l'vn l'autre, mais ausi d'vnanime deliberation, que la terre seroit partie & diuisée, & que soubs leurs Princes & gouuerneurs chacun se tiendroit

Ciceron.

heureux de viure & mourir aux trauaux de leurs voyages, qui ne pouuoient estre autres, que par trop loingtains. Ainsi dõques leurs aduiz recueilliz, Noé par sa prudẽce conclud, & feit la diuision de la terre en trois parties, & selõ mesme qu'il auoit cogneu parauant le deluge, que les mers la diuisoyent: & delibera d'y constituer trois principaux Princes, ou lieutenans generaux, pour par apres sa mort heureusement la posseder, comme souuerains, chacun en sa prouince. Ne furẽt toutesfois lesdicts Princes deslors ensaisinez, ny enuoyez en leurs gouuernemẽs, mais les retint encore deux ans pres de luy.

Le Maire.

De la partie baillée à Sem, pour son droict d'aisnesse.

Chapitre vingt-cinqiesme.

LES deux années du retardement finirent & escheurẽt en l'an du monde mil sept cens cinquante & neuf, & apres le deluge cent trois: en laquelle année le Monarque vsa sagement du departemẽt de la terre: Car il prefera ses trois fils naiz auant

Le Maire, sus Berosus

auant le deluge, ſçauoir, Sem, Cam, & Iaphet, à tous les autres naiz depuis : & encor voulut conſtituer Sẽ, en la plus grãde partie: conſiderant fort bien, que, faiſant autrement y euſt eu diſſenſiõ, & parauẽture cruelle guerre ou querelle entr'eux & les puiſnaiz: & auſsi que c'eſtoit choſe raiſõnable, que l'aiſneſſe feuſt touſiours par les mineurs & inferieurs obeye, eſtimée, & honorée. Eſtant donc ainſi diuinement inſpiré, bailla à Sem (ſurnommé Melchiſedech, c'eſt à dire, iuſte) la premiere partie du monde, c'eſt l'Aſie, qui contient la moytié de la terre vniuerſelle, commençant en Orient, & finiſſant, ſelon le cercle de la dextre partie, en Septentrion, & ſelon le cercle de la partie ſeneſtre, elle procede d'Orient à mydi, & paſſe en ligne droicte tout au trauers le monde de mydi en Septentrion. Ceſte partie d'Aſie contient pluſieurs royaumes & grandes prouinces : Les principales deſquelles auons bien voulu tirer de l'heureux labeur de la Coſmographie Appiane, icy tres-neceſſaire, pour l'intelligence de noſtre œuure.

Mer des hiſtoires.

LA PARTICVLIERE description des royaumes & prouinces d'Asie.

Chapitre vingt-sixiesme.

Premierement.
Asie la mineur, maintenant dicte Turquie la grãde.
Põte, & Bithinie, ou autrement Migdone.
Carie.
Doris.
Mesie.
Lidie.
Meonie.
Phrigie.
Licie.
Licaonie.
Galatie.
Gallogrece.
Pamphilie.
Cappadoce.
Armenie la mineur, autrement la terre Ararath.
Cilice.
Sarmace.
Colchis.
Palestine.
Tartarie.
Armenie la grãde.
Sirie.
Phenice.
Cirestica.
Casiotis.
Curue Sirie.
Bathanea en Sirie.
Iudée, ou Sirie.
Palestine.
Galilée, en Sirie, ou Bethsaïda.
La terre saincte, ou Iudée.
Idumée.
Mesopotamie.

Appiã, & Frison, en leur Cosmographie.

Baby-

Babylone.
Caldée.
Arabie deserte.
Arabie pierreuse.
Arabie l'heureuse.
Assirie.
Medie.
Susiane.
Perse.
Iberie.
Carmanie.
Parthie.
Albanie.
Hircanie.
Margiane.
Bactriane.
Sogdiane.
Scitie, de present faisãt partie de Tartarie, deçà le mont Imaüs.
Scitie, delà ledict mont.
Serique.
Arie.
Propanisidis.
Drangiane.
Arachose.
Gedrose.
Inde.
Phrasie en Inde.
Indoscite.
Inde, par delà le fleuue Ganges.
Besingitorum.
Aurea Chersonesus.
La grande Goulphe.
Les royaumes & prouinces de l'Inde superieure.
La regiõ du Caire, qui cõtient sept royaumes, subiects au grand Cam.
La regiõ de Chatay, ou est la cite de Quinsay, ou en nostre langue la cité du ciel, qui est la pl⁹ grande de tout le monde.
La prouince de

Mangy, contenant neuf royaumes.

Le royaume de Morfuti.

Moabar.

Et la prouince du Lac.

De la partie d'Afrique, eſcheue & baillée à Cam.

Chapitre vingt-ſeptieſme.

Combien que Cam feuſt ſi pollu de tous vices, & qu'il euſt tant encouru l'indignatiõ paternelle, qu'il ne feuſt digne d'auoir ſa legitime portion de la grande ſucceſsion de ſon ſouuerain Seigneur & pere: ce neantmoins la debõnaireté paternelle ne vouluſt frauder l'enfant de ſon droict hereditaire, ains luy aſsigna & donna la partie de la terre, dicte Afrique, autrement Barbarie, qui commence à mydi circulairement, finiſſant en Occident, & du coſté occidental tirant à droicte ligne, iuſques au pres de la region Paleſtine en Aſie: & là conſtitue vn triãgle trauerſant à mydi au long d'Aſie. Ceſte region d'Afrique contient pluſieurs royaumes & prouinces principales, qui enſuyuent.

LA PARTICVLIERE DESCRIPTION des royaumes & prouinces d'Afrique. Chapitre vingt-huictieſme.

Mauritane.
Tingitane, ou Barbarie.
Mauritanie.
Ceſarienſi.
Sitiphenſe.
Afrique la mineur.
Numide.
Syrte mineur, & grande.
Cirenice, ou Pẽtapolé.
Libie interieure.
Libie Marmarique
Egypte.
Ethiopie ſoubs Egypte.
Ethiopie ĩterieure.
Braciane.
Fenicie.
Getulie.
Carthage.
Lidie.

Appian, & Friſon.

De la partie d'Europe. Chapitre vingt-neufieſme.

Iaphet, tiers fils de Noé, fut baillée la partie d'Europe, qui commence en Septẽtrion, en la fin du cercle d'Aſie, & dure iuſques en Occidẽt, ou elle ioinct à Afrique: & en tirant vers Oriẽt elle dure iuſques en Aſie, là ou elle faict vn triangle ſur la ligne de Septẽtrion, en tirant vers

mydi, ausi hault que celuy, qui constitue Afrique, qui là se termine. Ceste partie de la terre, combien qu'elle soit la plus petite, a plusieurs nobles royaumes & prouinces : les plus fameux desquels ensuyuent.

LA PARTICVLIERE description des royaumes & prouinces d'Europe.

Chapitre trentiesme.

Les royaumes de Espagne.
Appian, & Erison. Granade.
Galice.
Nauarre.
Castelle.
Castille.
Leon.
Castelongne.
Arragon.
Et Portugal.
Prouence.
Sauoye.
Daulphiné.
France, & toutes ses grãdes Duchez, & prouinces.
Brabant.
Bourgoigne.
Les haultes & basses Alemagnes, & toutes ses grandes Duchez, & prouinces.
Flandres.
France orientale.
Turinge.
Boheme.
Austriche.
Holande.

Danne-

Dannemarch.
Norvvege.
Sueden.
Polone.
Dace.
Zernie.
Dardanie.
Hongrie.
Dalmace.
Hiſtrie.
Grece, & toutes ſes prouinces.
Romanie.
Toſcane.
Italie.
Apulie.
La Marche.
Lombardie.

De l'iſle Americ, ou la nouuelle Caſtille, qu'on dict eſtre quarte partie de la terre, ou autrement le nouueau monde.

Chapitre trente-vniesme.

ET combiẽ qu'il ne ſoit trouué par eſcrit, que Noé & ſes enfans ayent deſcouuert autres parties de la terre, que celles deſſus declarées : toutesfois pource que depuis cent ans en çà a eſté trouuée vne quarte partie du monde, ayant prins ſon nom d'Americ inuenteur d'icelle, qui eſt vne iſle ſi grande, qu'elle eſt dicte le nouueau monde, ou la nouuelle Caſtille, & qui contient en ſoy pluſieurs autres iſles, la plus grãd part deſquelles ſont encores *Appian, & Friſon.*

incogneuës : nous la ioindrons auec les regions dessusdictes . Ceste isle donc est toute enclose de mer incogneuë à tous les anciens, qui ont traicté de l'artifice Astronomique, pour la trop grãde distãce. Et sans autrement particulieremẽt la declarer, ny parler des richesses & commoditez du pays, meurs, & conditions des creatures raisonnables & irraisonnables, qui y habitẽt, suffira dire, qu'elle est située en la partie du monde, ou le soleil se couche en nostre Europe.

De la rondeur & diamètre de la terre.
Chapitre trente-deuxiesme.

IL pourroit sembler à plusieurs, pource q̃ pour cause de brieueté auons seulemẽt pris les prouinces possedées en tiltres de royaumes, ou du moins principautez tres-excellentes, que ce feust peu de cas des regions du mõde: mais nous aduertisõs les lecteurs, d'auoir recours à la Cosmographie, ou elles sont plus particulieremẽt declarées: encor que l'autheur ayt seulemẽt de chacun royaume tiré trois ou quatre villes des

des principales. Car si on vouloit prẽdre particulieremẽt chacune ville, ou bien & tant seulement les prouinces, ce seroit à iamais n'auoir faict. Nous promettons toutesfois, quand les propos se viẽdront offrir, de parler brieuemẽt d'icelles prouinces, ensemble de leurs situations, selon les matieres subiectes, & mesmemẽt quãd la distribution s'en fera: mais quant à present, dirons seulemẽt que la circonference, ou rondeur, enuironnement, & circuit de la terre contient cinq mil quatre cens grandes lieuës d'Alemagne, chacune desquelles lieuës vault cinq mil pas, & chacun pas deux pieds. Et quant à la longueur du diametre de la terre, c'est à dire, la longueur d'vne ligne trauersant droictement le centre d'icelle, contient mil sept cens dixhuict grandes lieuës d'Alemagne: & au regard des lieuës d'Italie, à prẽdre deux mil pas pour chacune lieuë, dont communement nous vsons en France, la circonference, rondeur, ou circuit de la terre contiẽt vnze mil six cens lieuës: & le diametre, qui est tel que dessus, contient six mil huict cens septante deux lieuës. Ainsi voyons, que la terre est *Appian.*

tant ſpacieuſe, qu'il eſt impoſsible de la comprendre. Auſsi n'auons intention autrement y arreſter, pource que celà ne eſt de noſtre art: mais retournerons au propos concernant noſtre Cronique.

Noé, ſurnommé Ianus, faict retention de l'honneur & ſuperintendence de la Monarchie. Chapitre trente-troiſieſme.

LEs trois Princes du monde furent donc en l'an mil ſept cens cinquãte-neuf ainſi partagez, comme nous auons dict: mais non pas pour ſi toſt poſſeder leurs grandes regiõs, du moins en tiltre ſouuerain. Car combien que ce grand patriarche & Monarque ſe feuſt, en faiſant tel partage volontairement deſſaiſi du total enuers ſes enfans, comme ayant pour ſa grande vieilleſſe tout beſoing d'heureux repos: ſi eſt-ce que de zele aſpirãt à tiltre honorable, & de grande religion il voulut reſeruer l'vſufruict & honeur, ſa vie durãt, de la Monarchie, & retenir par droict de ſupreme & ſouueraine auctorité ſes enfans ſoubs telle obeyſſance & crainct-

Le Maire, ſur Beroſus.

cte, ac-

ste, accompagnée toutesfois de grande doulceur & humanité, que de leur faire garder l'honneur paternel, & euiter, que, soubs couleur de la faueur qu'il leur portoit par s'estre trop tost dessaisi, ils ne l'eussent en contennement. Ce n'est dõc de merueille, si non seulement les grans Seigneurs, en quelque aage de vieillesse qu'ils soyẽt, mais aussi les plus petits veulent chacun en son endroict tenir leur lieu, & monstrer visage de pere, maistre, ou Seigneur, sur ce qu'ils possedent, sans eux despouïller ou dessaisir, pour auant qu'il soit tẽps inuestir & ensaisiner leurs enfans, tant puissent-ils estre leurs bien aymez. C'est chose certaine toutesfois, qu'il ne feit telle retention, pour affectiõ qu'il eust de garder en luy seul les honneurs dont il estoit remply, mais bien affin de les perpetuer en sa posterité, & pour, par exemple de vertu, faire paroistre, qu'il luy estoit diuinement commãdé, vaquer iusqu'à la mort au deuoir que il estoit tenu faire, cõme souuerain Prince & Monarque. Ce qui apparut assez, quand des ce temps là, regardant par grande prudence & de toutes parts aux

affaires du public(dont luy fut donné le surnom Ianus, ainsi que plusieurs tiennent : mais pour la contrarieté des opinions ne l'affermeray) delibera faire reueuë de son peuple,en celà certes (comme ie croy) diuinement inspiré:& ce, affin de retourner par mer circuir & enuironner la terre. Et fut son vouloir tel pour trois loüables raisons : la premiere, affin de monstrer à ses enfans (qu'il aymoit parfaictement)l'art de nauigation, auquel par grãde experiẽce il estoit fort dextre & bien appris des au parauant le deluge. La seconde, à ce que, par sa diligence,vigilance, & instructiõ, ils eussent vraye & certaine cognoissãce de la situatiõ,Cosmographie,& limites de la terre. Et la tierce, & principale, pource qu'il esperoit,en faisant ce futur voyage,descẽdre de mer en terre, & departir es regiõs & lieux, qu'il verroit estre les plus propres & commodes, quelque petit nombre de peuple pour y habiter, croistre, & multiplier.

Des familles de Noé, assemblées pour deliberer du departement.

Chapitre trente-quatriesme.

Ce propos

CE propos ne fut gueres retenu en la pẽsée du Monarque, pour l'affection qu'il portoit à l'augmentation de la republique. Car si tost que le partage de la terre fut faict, & auant que ses trois enfans, & autres principaux capitaines de leurs familles (qui honoroyent les vertuz de ce Prince souuerain par toute espece de louẽge) feussent partiz du lieu, d'ou ils estoyent, il leur en feit ouuerture, & volontairement obeyssans à ceste sienne volonté feirent en toute diligence venir deuant ce grand seigneur leurs enfans, & les enfans de leurs enfans multipliez depuis le deluge, affin qu'il cogneust (comme il sçauoit bien faire) les hommes plus dignes non seulement de regir & gouuerner les prouinces, mais aussi ceux, qui se trouueroyent mieux instruicts & enseignez es sciences & arts necessaires pour bien fonder l'entretenement de la societé humaine, par le departement qu'il en entendoit faire. Mais comme se pourroit-il escrire de quelle ioye ce grand Prince fut meu, & encore plus sa vertueuse Princesse & espouse, Le Maire.

quand en ceſte notable & generale aſſemblée, qui fut faicte en la meſme année mil ſept cens cinquante-neuf, ils eurent le plaiſir indicible, de voir leurs poſteritez, qui arriuoyent à la foulle, pour en toute humilité obeyr & ſatisfaire au vouloir de leur pere, Seigneur, & Imperateur ? Mais auſsi ſoit conſideré quel grand deſir auoyent la pluſpart d'iceux, de voir ces grans perſonnages, leurs progeniteurs, deſquels ils auoyent tant oy parler, ſans iamais les auoir veuz. Or pour monſtrer, qu'en la court des Princes tout ordre de preeminẽce doit eſtre gardé, Noé commanda, que Sem, ſon fils aiſné, feuſt appellé le premier.

De la monſtre des poſteritez de Noé.
Chapitre trente-cinqieſme.

SVyuant ce commãdement, les premiers Princes du mõde, Sem, Cam, & Iaphet, ſe preſenterent en telle reuerence & humilité, qu'ils deuoyẽt, & offrirent eux & leurs enfans au plaiſir & ſeruice de leur ſeigneur & pere.

Sem

Sem presenta Helam, Assur, Arphaxad, Genese, 10
Lud, & Aram. Iaphet appellé apres Sem, presenta Gomer, Magog, Madaï, Iauan, Tubal, Mosoch & Tiras. Et Cam amena Cus, Mixrain, Phut, & Canaan. Et apres eux vindrent les vingt-cinq fils du Monarque, naiz depuis le deluge, dont au chapitre douziesme de ceste partie auõs parlé. Et celà faict, & tous lesdicts Princes retirez par le congé du superieur, leurs autres enfans vindrent subsecutiuement chacun en leur ordre, & offrirent & presenterẽt eux & leurs lignées multipliées par grandes lignées & troupes, qui passerent en equipage assez bien ordonné, selon leur mode, deuant la maiesté du Monarque, qui regardoit fort biẽ leurs contenances, gestes, & façons de faire, pour puis apres les pouruoir, & en vser selon qu'il auoit en soy deliberé. Et en signe de ce, ayant de ioye la larme à l'œil, leur dõna sa benediction, promettant de departir à chacun d'eux si grãde prouince, que ils auroyent moyen de viure en paix: & soubs ceste esperance les renuoya, chacũ la part des lieux chãpestres, ou ils auoyẽt leurs plus continuëlles residences.

Du second voyage de Noé sus la mer, pour monstrer à ses enfans leurs dominations. Chapitre trente-sixiesme.

Le Maire, sur Berose, & frere Iean de Viterbe.

LE contentement, que ce sacré prince eut, d'auoir tant veu de ses generations, luy donna plus grand cueur de faire le voyage entreprins, qui estoit de circuir & enuironner par mer & pour la seconde fois la terre vniuerselle. Et preferant celà à toutes autres affaires, feit sans diuertir en peu de temps ses appareils de plusieurs nauires & vaisseaux, qui furẽt non moins bien ordonnez pour seurement faire la nauigation, que muniz & auitaillez des choses requises en si long voyage. Et le tout mis en tel equipage, que les gouuerneurs rapporterẽt riẽ ne rester, ce monarque digne de toute louënge print congé au grand regret tant de la dame plus notable du monde son espouse, qu'il feit & constitua regente sur le reste du peuple par luy laissé, que aussi des vertueuses princesses, femmes de ses fils, & autres dames, qui par maniere de dire se desesperoient non seulement de voir leurs mariz

mariz partir, pour de long temps, encores ineſperé, ne retourner, mais (& qui plus leur eſtoit grief) pour iamais ne reuoir leurs propres enfans, tãt fils que filles, chargez ſur la mer en intention expreſſe de les laiſſer es iſles & terres incogneuës, affin d'eſtre & demeurer vagans par les deſerts, comme proyes aux beſtes ſauuages. O regret merueilleux! O cueur plus dur que l'acier (diſoient ces pauures femmes deſtituées de leurs tant chers enfans) de voir le prince du monde luy meſme contenner ſon propre ſang, & l'expoſer ſans aucune pitié à tous hazards & dangers, tant marins, que terreſtres! Et combien que ce monarque fuſt plein de vertu & magnanimité, ſi eſt-ce que voyant les lamentations & (par maniere de dire) hurlemens, & criz eſpouëntables de ces pauures femmes & enfans, il ne ſe peut luy meſme contenir de ſouſpirer, à ce faire nature l'incitant. Mais celà n'empeſcha, que la virilité de l'eſprit ne commandaſt par puiſſance à la fragilité humaine, tellement qu'il conclud à part luy de ne delaiſſer ceſte grande entrepriſe. En quoy certes il eſt à honorer & ex-

toller perpetuellemẽt, puis qu'il le faiſoit ſelon le vouloir du ſeigneur, & pour la multiplication du genre humain. Ainſi donc les congez pris auec piteux & larmoyans baiſers des eleuz du monarque, qui eſtoient (quand tout eſt dict) la fleur de tous ſes enfans & de leurs poſteritez, les maieurs & capitaines feirent voile la part qu'il pleut à Dieu. Ce partement fut en l'an mil ſept cens ſoixante, & apres le deluge cent quatre ans.

De l'inſtruction de la nauigation, que Noé donna à ſes enfans: & declaration des vents, qui ſouflent ſus la mer.

Chapitre trente-ſeptieſme.

Le Maire. NOz gens pour leur embarquer furent aſſemblez en la bouche du fleuue de Tanaïs qui deſcend des mõtagnes & foreſts de Riphée, & ſepare l'Aſie de l'Europe: & d'illec monterent en haulte mer, ou ils furent agitez de toutes ſortes de tempeſtes, vents, & tourbillons. Mais le monarque eſtoit diuinement aſſeuré d'eſtre auec le temps, enſemble

enſemble ſon exercite, conduict, & rendu à tous les riuages & ports de mer que il deſireroit: comme celuy à la verité, qui eſtoit commis à peupler, orner, & dreſſer l'eſtat du monde: retenant toutesfois le ſecret de ceſte celeſte faueur luy eſclairant, pour faire cognoiſtre à ſes gens, que les myſteres & puiſſances de la deïté ſont non ſeulemẽt admirables, mais eſpouën tables. Certainemẽt il faiſoit ſes deuoirs de les conduire par moyens ingenieux. qu'il entendoit aſſez, comme en l'art de nauigation plus experimenté, que depuis tout autre homme ne l'a eſté. Car il leur donna la declaration des vents, qui ordi nairement ſoufflent ſus la mer, & deſquels il vſoit en ſes nauigations: & depuis luy les nochers, & ceux qui ont eſcrit les mappes du monde, & de l'art & ſcience pour ſçauoir nauiger ſus la mer. Et entre autres choſes leur diſoit, le vent n'eſtre rien qu' vne vapeur ou exhalation chaulde & ſeiche, laquelle s'engendre es entrailles de la terre: & quand elle ſort, ſi elle eſt meuë & agitée pres les coſtes de la terre, elle eſt appellée vent. Or (ſelon les anciens mariniers) il y a douze vents,

Appian, & Friſon.

deſquels les quatre ſont nommez cardinaux ou principaux, & les autres huict ſont appellez collateraux. Le premier vẽt des cardinaux eſt appellé Auſter Meridional, ou Su Meridional, de ſa nature chauld & humide, & eſt comparé à l'air ſanguin: incliné à fouldres, tõnoirres, larges nues, & pluyes, & à engendrer diuerſes maladies & peſtilences. Le ſecond, qui eſt nommé Auſter Aphricus, ou Suoueſt, ſoufflãt entre le mydi, & l'occidẽt, eſt de la nature de l'air, & engẽdre pluyes & maladies. Le tiers, qui eſt Euroauſter, ou Sus véſt, eſt le vent entre l'orient & mydi, chauld, & de la meſme nature des deſſuſdicts. Le quatrieſme vent eſt appellé Septẽtrional, on biẽ le vent de North: lequel procede à l'opoſite du mydi, froid, & ſec, & melancolique: & eſt comparé à la terre, nõ pluuieux, gardant la ſanté du corps humain, produiſant froidures de nature ſeiches, nuiſãt aux fleurs & fruicts de la terre. Les collateraux ſont Aquilo, vent de Biſe, ou North Northeſt, qui vient d'entre le Septentrion, & l'orient: & eſt auſsi de la nature de la terre, froid, & ſec, ſans pluyes, & pareillement nuiſt

Appian, et Friſon.

aux

aux fleurs & fruicts de la terre. Circius, ou Northnorthoueſt (c'eſt le vent entre le ſeptentrion & l'occident, de la nature de la terre, froid, & ſec) engendre neiges, en uironnemẽs, & tourbillõs de vents. Subſolanus, ou Eſteſt, le vẽt participãt de l'vn des quatre vents principaux, & ou l'equinoctial prend ſa naiſſance: ceſtuy eſt de nature ardãt, colerique, ſec, & chauld, attrempé, doux, bening, ſubtil, engendrãt nuës, garde les corps en ſanté, & produiſt fleurs. Helleſpontus, ou Eſt north eſt, le vent entre l'oriẽt & ſeptẽtrion, faiſant ſeicher toutes choſes. Fauoni⁹, ou Oueſteſt, le vẽt de là ou l'eqateur ſe couche, ou de l'occidẽt, froid, humide, flegmatique, produiſant fleurs, maladies, pluyes & tõnoirres, relaſchant les froidures. Et les deux vẽts à deux coſtez du deſſuſdit, à ſçauoir, Aphricus, ou Oueſt ſu oueſt, & Chor⁹, ou Oueſtnorthoueſt, ſont de la meſme nature. Les vents deſſuſdits ſont dõc ceux, de la deſcriptiõ deſq̃ls vſoiẽt les anciẽs. Mais depuis eſt ſuruenu, qu'autres grãs perſonages, qui õt fait la deſcriptiõ des coſtez de la mer, pour pl⁹ cõmodemẽt nauiger, ont par inuention merueilleuſe trouué

beaucoup plus de vents: desquels les quatre ne different en rien des quatre principaux fus declarez, qui diuisent tout le monde en quatre parties egales, chacune desquelles parties est aussi egalemẽt mise en huict parties qui font ensemble trẽte deux vents. Et ceux, qui ont l'intelligence de la figure donnée sur iceux par le seigneur Gemma Frison, peuuent cognoistre la longueur & largeur du lieu dont ils departent, & de celuy ou ils veulent aller: & peuuent facilement entendre vers quelle partie ou region du ciel doiuent diriger le deuant de leur nauire, pour la conduire au lieu destiné, par tel vent propice, qu'ils eliront.

Des principales isles du monde, ou Noé feit sa nauigation: & premierement de celles d'Asie.

Chapitre trente huictiesme.

DOnque ce grand monarque ayant ainsi exposé à ses gens l'art de nauigatiõ, leur en mõstra deslors en auãt plus grande experience, par les longues & estranges na-

ges nauigations, qu'ils feirent. La premiere desquelles fut sur la mer mediterranée appellée Pōtus Euxinus, ou sont les isles Thinias ou Daphnisia, & les rochers Erithinées ou Hellespont, ou est l'isle Tenedos, en la mer Aegée, & en la mer Icaire, en la mer Mirthoyen, es isles du costé de Licie, es isles pres de Sirie, en l'isle de Cipres, en la mer Hircanie, ou Abacuc, au gouffre d'Arabie, es isles de la mer rouge au gouffre Stachalites, au gouffre de Perse, en la grande mer meridionale d'Inde, es isles des Antropophages, es isles des Satyres, & es isles de la grād mer Oceane oriētale : qui sont les principales parties des mers enuironnans les regions de l'Asie. Et celà fut mōstré à Sem, pource que c'estoit sa domination. *Cosmographie.*

Des mers & isles de l'Afrique, monstrées à Cam. Chapitre trente-neufiesme.

APres auoir veu les mers de la part d'Asie, ils vindrent sur la coste d'Afrique : ou il y a plusieurs grandes & merueilleuses isles, mesmement la

Cosmogra phie. part du gouffre Analitique, au promontoire Aromata, au gouffre Barbarique, es isles du costé de Barbarie & Afrique, en la mer Mediterranée, es isles des Syrenes, es isles de la mer d'Egypte, es isles de la grand mer Oceane occidental pres de Afrique, & au destroict de Gilbathar, es isles fortunées, qu'on appelle Canares, es isles pres de Libie, es isles de la mer occidentale, & au grand gouffre d'Afrique.

Des mers & isles de l'Europe, monstrées à Iaphet.

Chapitre quarantiesme.

Cosmogra phie. REste que le monarque voulut monstrer à Iaphet, les mers & isles de l'Europe, mesmement les isles de la mer mediterranée les isles au tour de Candie, les isles d'Achaie, les isles Ciclades, les isles pres d'Epyrus, les isles pres de Macedoine en la mer Ionie & Aegée, les isles pres de Trace, soubs le Bosphore occidental, les isles en la mer Aegée, les isles pres de Mise en la mer Euxine, les isles de Sicile, de Sardine, la mer Ionique, les isles de la mer Ligustique,

gustique, les isles pres de Liburnie, de Dalmace, les isles Barbariques, les isles de la mer de Gaule Narbõnoise, ou le monarque descẽdit q̃lque nõbre de peuple, qui se retira vers les costes du rosne & en Lãguedoc, les isles de la mer Oceane pres de l'Espagne Tarraconnoise, les isles en la grand mer Atlantique ou Occidentale, les isles en la grand mer Oceane Germanique, les isles pres d'Angleterre, Escosse, Hirlande, Zelande, pres de Danne marche, les isles nommées Trimoantes. Et finalement le monarque fut transporté es isles pres d'Italie en la mer Tirrhene, ou il trouua la bouche d'vne riuiere trauersant les pays d'Italie, le long de laquelle il monta : & voyant le pays beau pour y reposer, y descendit, & s'arresta sur le cousteau de ceste riuiere, qu'il nõma Ianiculum (c'est de present le Tybre) & y laissa quelque petit nombre de peuple. Ce fut en l'an cent sixiesme apres le deluge, & du monde mil sept cens soixante-deux. *Berosus.*

Des peuples en general, laissez en aucunes des isles dessusdictes. Chapitre quarãte vniesme.

NOus auons legerement passé ceste nauigatiõ, pour cause de brieueté, & sans parler en particulier d'autres peuples, que les nostres, descenduz des nauires, mis, & laissez en plusieurs desdictes isles : & ce qui nous a meu ainsi le passer soubs silence, est, que tantost apres fauldra retourner à plus particuliere declaration des prouinces, regiõs, & isles peuplées. Nous suffira donc dire, que ce peu de peuple ainsi descendu en terre, estoit non sans grans pleurs illec laissé au couuert du ciel seulement, pour (comme bestes sauuages) habiter par les deserts. Vray est que, pour les conduire, le monarque cõmettoit quelques lieutenans aussi faschez et estõnez, que les autres: lesquels toutesfois par diuine cõduitte faisoient deuoir d'instruire & regler ce pauure peuple ainsi egaré iusques à ce qu'il fust plus augmenté, & que par le monarque & ses enfans, lieutenans generaux en la terre, autrement en fust ordonné.

Berosus.

Declaration des quatre parties de la terre, & du mirouer cosmographic.

Chapitre quarante-deuxiesme.

Estant

Stant donc le monarque ainsi descendu sur le coustau de ceste riuiere, & y faisant refraischir ses gens, luy, qui n'estoit iamais oisif, parla à eux en ceste maniere. Or ça, mes enfans (dist-il) ie pense vous auoir descouuert & visiblement monstré la plus grãd part des mers, & les coustaux des isles maritimes: esquels lieux se cognoissent les grãdes & admirables œuures, puissances, & sapiences diuines. Mais puis que nous sommes en ce repos diuinement conduicts, ie vous prie & commande, retenir de moy ce que des au parauant le deluge i'ay appris de noz maieurs: c'est l'intelligẽce de la cosmographie, par laquelle ils departirent & diuiserent la terre vniuerselle en quatre manieres, que pourrez facilement comprendre, en mettant soubs chacun poinct du meridian quatre habitatiõs ayãs entr'elles quelque proportiõ. La premiere sera entẽdue le lieu ou nous sõmes: où biẽ vn chacun poinct pourra estre pris pour la p̃miere habitatiõ en quel que lieu qui soit au mõde: en l'autre serõt entenduz demeurer ceux, qu'on appelle

Cosmographie d'Appian & Frison

Periœci, qui vault autant à dire, comme Al'entour de nous. Ceux qui demeurent à la tierce habitation, ſont appellez Antœci, qui vault autãt à dire, cõme Demeurans en l'autre coſté ou moitié, & en ſemblable degré de l'hemiſphere. Et en la quatrieſme ſont ceux, qu'apellõs Antipodes, ou Antichtones. Et pour mieux leur dõner l'intelligẽce de la diuiſiõ deſdictes quatre parties, luy, qui eſtoit (cõme touſiours auõs dict) treſexcellẽt aſtronomiẽ, leur compoſa par artifice merueilleux le mirouër coſmographic, auquel eſt compris l'image & ſemblance du monde vniuerſel: à ſçauoir, la peincture & image de la terre. La declaratiõ des parties duquel mirouër eſt es œuures louables dudict ſeigneur Friſon ainſi inſcrite, qu'il y a vn bord ou limbe immobile party en vingt quatre parties egales, appellé le cercle ou bord des heures: & la diuiſiõ de chacune heure eſt partie en quelques petites eſpaces, chacune contenant quinze minutes, ainſi qu'auons monſtré cy deſſus, au chapitre dixieſme. Il y a apres trois rouës, leſquelles ſe mouuẽt: & la premiere & plus baſſe repreſente le mirouer du monde,

lequel

lequel eſt communement appellé Mappe du monde. L'autre, pour la ſemblance des raiz, ou de la toille que faict l'araigne, eſt appellée des Arabes Halhancabut, & portée par le cercle du Zodiaque, ſoubs lequel les ſoleil & planettes font leurs cours. La troiſieſme & derniere rouë eſt petite, & eſt diuiſée en vingt & quatre heures, auec l'index du mydi. Auſsi il y a vn index, lequel eſt appellé Alhidaba, poſé deſſus le centre, contenant & eſtraignant les autres rouës, affin qu'en eſtraignant ne tumbent facilement du centre. Quant à l'vſance de ce mirouër coſmographic, y a chapitre propre au liure de la Coſmographie (auquel renuoyons les lecteurs) qui contient pluſieurs propoſitions, leſquelles expoſent la particuliere declaratiõ & vſage dudict mirouër en beaucoup de manieres, qui ne ſont de noſtre art: & à la verité, n'en euſsions faict extraict, ſi la matiere ne l'euſt neceſſairement requis.

Du retour du Monarque Noé en Armenie.
Chapitre quarante-troiſieſme.

PEV de temps seiourna le Monarque en Italie : Car ayant illec instruict le peuple y descendu, de faire les negoces seulement requises pour la necessité de leurs viures & hebergemens, son vouloir fut retourner en Armenie, pour donner ordre à plus grandes affaires. Et remonté en ses vaisseaux, qui furent repris en la bouche de la riuiere de Ianiculum, ou le Tybre, & accompagné seulement de ses trois fils naiz auant le deluge, & de quelques autres ses plus fauoriz, qu'il auoit reseruez & destinez pour estre employez aux grandes choses qu'il tenoit secrettes, feit voile pour rẽtrer en la mer Maior, & nauigua le long du cousta & destroict, ou est de present Canstantinople, & eut le vent tant à gré (car il estoit conduict du Seigneur) qu'en peu de tẽps il fut porté & rẽdu en la mesme bouche du fleuue Tanaïs, dont il estoit premierement party : & d'illec en Armenie, ou la cõpagnée fut à ioye incredible receuë des Princesses & dames, qui voyoyent leurs mariz & enfãs de retour. Mais quãt aux autres acourãs de toutes parts pour reco-

Berosus.

Le Maire.

recognoiſtre ceux qui eſtoient reſtez du departement faict par le Monarque, & ne voyans leurs enfans tant chers, qui auoyent eſté menez: elles faiſoyẽt des clameurs (leurs cœurs fonduz en larmes) ſi grãdes & piteuſes, que les plus conſtans, qui regardoyent ces pauures creatures en tel deſeſpoir, eſtoient contraincts de larmoyer. Ce retour fut en Armenie, en l'an cẽt huictieſme apres le deluge, & du monde mil ſept cens ſoixante-quatre.

De Sem, enuoyé en ſon gouuernement d'Aſie.
Chapitre quarante-quatrieſme.

APres feſtins faicts, la maieſté du Monarque, deſirant la multiplication des peuples, n'entẽdit à autres affaires, qu'à la de liberation de ſeparer d'auec luy ſes trois premiers enfans, & les enuoyer en leurs gouuernemẽs, pour l'amplification & decoration des prouinces. Ce que toutesfois il ne voulut faire, ſans grande & ſolennelle deliberation. Par concluſiõ de laquelle, qui fut faicte en la cité ſituée pres le mont Ararath, de pre- *Ioſephus.*

sent nommée Nicopolis, des ce temps là commencée à fonder par le Monarque. Sem, ou autremẽt Melchisedech, le iuste fut enuoyé, auec vingt-cinq Ducs de sa famille, habiter la terre Solima, à present dicte Iudée, qui au parauant le deluge auoit par le glorieux Septh esté possedée, comme nous auõs dict au quarãte-troisiesme chapitre du premier liure. Il choisit & esleut pour sa continuëlle demeurance le mont de Thabor, combien qu'il feust de difficile accés pour sa haulteur, mais pource qu'il estoit le plus renommé de tous les monts de la terre de promission, tant pour sa plaisante situation, que fertilité de tous fruicts, qui tousiours y croissent en abondance. Au pied de ce mont, du costé de l'Egypte, & assez pres des lieux où sont maintenant les citez Scitopolis & Endor, Sem edifia vne cité, qu'il nomma Salem. Ce n'est pas toutesfois Ierusalem, comme aucũs ont voulu dire: Car elle en est située à deux iournées. Ceste cité fut merueilleusemẽt sumptueuse: comme il appert par les vestiges des palays & tours magnifiques, qui y sont encore veuz, seruans de cauernes

aux

aux lions, & aux autres beſtes cruelles. Doncques Sem commença à y habiter, l'an cent douzieſme apres le deluge, & du monde mil ſept cens ſoixante-neuf.

De Iaphet enuoyé en Europe. Chapitre quarante-cinqieſme.

PAR meſme concluſion Iaphet fut en l'an cent quatorzieſme apres le deluge, enuoyé en Europe, auec quatorze Ducs de ſa generatiõ. *Ioſephus.* Et paſſa par le mont Taurus, qui ſepare l'Aſie en deux parties, ſçauoir eſt, l'interieure, qui eſt du coſté de mydi, & l'exterieure vers Septentrion. Choſe merueilleuſe eſt eſcrite de la haulteur, longueur, *Borchard.* & largeur de ce mõt: pres duquel, au lieu ou eſt de preſent Antioche, Iaphet laiſſa *Beroſus.* quelque peu de ſon peuple, & y ſeiourna deux ans. Et paſſant oultre vint, en l'an cent ſeizieſme apres le deluge, en la prouince de Grece, region d'Europe: ou il laiſſa auſsi du peuple, qu'il nomma Gomerites, en faueur & louënge de ſon fils Gomer (cy apres ſurnommé Comerus

Galus) qu'il institua Prince sur eux. Ce sont ceux, que les Grecs ont des long temps appellez Galathes. Et bien tost apres Iaphet retourna en Scitie, de present Tartarie, pres les montagnes Ri-
Iosephus. phées, que lors il nomma Magoges, du nom de Magog son fils. Esquelles regiõs le Prince Iaphet, de sa nature bon & vertueux, feit & institua constitutiõs si louables entre ce peu de peuple qu'il auoit, qu'en peu de temps ils s'augmẽterent & s'entretindrẽt en telle societé politique, qu'ils subiuguerent l'Asie, & la rendirent tributaire: ainsi que pourrõs plus amplement dire, si ceste œuure est poursuyuy.

De Cam enuoyé en Afrique. Chapitre quarante-sixiesme.

Le Maire. Cam, qui de sa nature estoit mauuais, auoit depuis l'assemblée precedente touſiours par le Monarque esté retenu pres de sa maiesté, afin de le renger à quelq̃ forme de mieux viure: toutesfois en l'an cent dixhuictiesme apres le deluge, il impetra d'estre enuoy

uoyé en ſa legation & gouuernement d'Afrique, accompagné de ſes familles, conduictes ſoubs luy par trente-cinq Ducs, chefs, ou Capitaines de ſon ſang: qui arriuerent & camperent ſus le couſtau & le lõg d'vn beau port de mer, pres le lieu ou fut premierement ſituée la cité d'Alexandrie. Ce fut en la region anciẽnement nommée Aëria, depuis Merſe: c'eſt de preſent Egypte la baſſe & haulte, qui contient pluſieurs grandes prouinces: des ſingularitez deſquelles, enſemble des villes, qui y ont depuis eſté conſtruictes, & flory en richeſſes, parlerons plus amplement, ſi noſtre œuure ſe continuë. Mais nous laiſſerons Cam, qui touſiours eſt dict auoir mal procedé à l'introduction de ſon peuple, aſsiz en Egypte en l'an cent dix-huictieſme apres le deluge, & du monde mil ſept cens ſoixãte ſeize: & retournerons vers le Monarque.

Du ſeiour du Monarque en Armenie.

John Carter Brown Library

Chapitre quarante-ſeptieſme.

Berosus.

CE souuerain vieillard remply d'honneur, pendant que ses enfans par industrie & peine merueilleuse commençoyẽt à dresser leurs principautez, voulut seiourner en Armenie la mineur, autrement la terre Ararath, dont nous auons parlé es chapitres du deluge. Ce pays là est entre les montagnes du Thorel & Caucasus, s'estendant depuis Cappadoce iusques à la mer Caspie, ayant vers Septentrion les montagnes dictes Ceraunes: & est la maieur Armenie separée de la mineur par lesdictes montagnes. Chacune desquelles regiõs est tant fertile en toutes especes de fruicts, que le Monarque prenoit vn plaisir singulier d'y instruire les siens, pour l'ornement & augmentation de sa republique. Car à mesure que son peuple croissoit & multiplioit, il le departoit par petites bãdes, trouppes, & bagages, & les enuoyoit & faisoit conduire, pour descouurir les terres & isles plus prochaines de luy: esquelles, affin qu'il les peust recouurer quand il verroit le temps pour ce faire propre, les faisoit camper, & loger en petites cases &

ſes & maiſonnettes, qu'ils faiſoyent de branches, feuïllarts, & autres ſemblables commoditez, ſelõ les ſituatiõs des lieux, eſquels ils viuoyent es libertez de leurs eſprits, qu'ils exerçoyent volontairemẽt aux arts & ſciẽces, que le Monarque leur auoit monſtrez, & inuentoyent iournellemẽt, & de mieux en plus, ceux qui leur eſtoyent neceſſaires à la conſeruation de leur ſocieté. En quoy certes eſt demonſtré, comme nature a eu grande conſideration & egard à la creation diuine des hommes, non ſeulement liez, cõioincts, & naturellemẽt par accommodation & vſance inſtruicts aux arts & ſciẽces, mais auſsi tenuz & obligez à vne neceſsité ineuitable de viure & ſ'entretenir en amyable compagnée. Ces petites choſes donc ſe feirent & adreſſerẽt par le Monarque, depuis l'an cent dix-neuf, iuſques à l'an cent vingt-ſeptieſme apres le deluge, & du monde mil ſept cens quatre vingts & quatre. *Nobleſſe ciuile.*

De l'inuention des lettres, & louenge d'icelles.

Chapitre quarante-huictieſme.

LA treſexcellente inuention,& plus à louër,que toutes autres de ce monde,fut par ſacré myſtere & faueur celeſte miſe en l'eſprit du Monarque,quād luy, conſiderant les figures & choſes grauées,qui par artifice ſingulier eſtoient en vſage des au parauāt le deluge (comme auons dict au quarāte-cinqieſme chapitre du premier liure) n'eſtre ſuffiſantes pour conſeruer la memoire des choſes preterites,trouua la forme & caracteres de ſeize lettres, dont il vſa par apres au pays d'Armenie: par le moyen deſquelles il amaſſa d'oreſenauant, comme en vn treſor, qui plus grand ne pourroit eſtre, les choſes d'eternelle memoire, nō pas par les figures deuant dictes, mais par paroles gardées en la conionction de ces diuines lettres inuentées en faueur de la poſterité,& pour pouruoir les hōmes de ſingularitez plus diuines que humaines, & precieuſes, & les rendre par celà tant excellens, qu'ils (par le moyen de la raiſon) different des beſtes brutes,qui ne cognoiſſent riē, que ce qui leur eſt preſent. Veritablemēt l'inuention & intelligēce des lettres a dōné à l'hom-

Le Maire, ſus Beroſe.

Ciceron.

à l'homme vne force inuincible contre obliance & la vilité de memoire, qui euſſent enſeuely toutes ſciences es tenebres d'ignorãce, ſi la lumiere eſclairant les diuines lettres & caracteres n'euſt eſté conſacrée, & ſuruenuë en l'eſprit du diuin Monarque. Ceſt endroict merite vn diſcours ſans comparaiſon plus long & elegant, pour donner louënge immortelle de ce tant diuin benefice: mais pource qu'il fault paſſer oultre, & que deſia noſtre proheme en eſt chargé, conclurons que le pere Noé retint en luy pour quelque temps l'intelligence des ſeize lettres, & ſans les manifeſter ſ'appliqua merueilleuſement non ſeulement en l'approbation, mais auſsi en l'amour & frequence d'icelles: bien penſant que peu proffiteroit toute diſcipline, ſi elle n'eſtoit agitée d'exercice cõtinuel & ſouuerain. Les lettres donc furent inuentées en l'an cent trente apres le deluge, & du monde mil ſept cens quatre vingts ſix. *Ciceron.*

De Ren, fils de Phaleg, le ſeiziesme en la ligne directe.

Chapitre quarante-neufieſme.

Genese, 11. TOst apres, qui fut en l'an cent trente-vn apres le deluge, Phaleg, qui estoit en l'aage de trẽte ans, engendra Ren, en la ligne directe le seiziesme. Ce fut l'an du monde mil sept cens quatre vingts sept.

Conclusion de la fondation & distribution des royaumes & principautez. Chapitre cinquantiesme.

MAintenant nous approchons du temps, que nostre republique commença fort à augmẽter en peuple: sur lequel le Monarque ayant singulier regard, & desirãt satisfaire à ce qu'il auoit promis à ses enfans, qui estoit, de fõder & leur distribuer royaumes & principautez, enuoya messages ou ambassadeurs es regions, esquel les Sem, Cam, & Iaphet presidoyent sur leurs familles, les aduertissant affectueusement de son vouloir, qu'ils auoient ia assez de luy entẽdu, & expressement leur commandant discerner & aduiser par inspection & cognoissance des personnes, quels de leurs hommes ils luy presenteroyent,

Le Maire.

royent, suffisans & capables d'estre constituez en telles dignitez : à ce qu'ils feissent diligence des preparatifs & prouisions necessaires es voyages de leurs legations, qu'il entẽdoit expedier dans l'an deuxiesme ensuyuant, qu'ils se rendroiẽt (si possible estoit) la part qu'il seroit, equippez & muniz suffisamment chacun selon l'ordre qu'ils seroyent prepozez. A quoy volontairement obeyssans, feirent leurs proclamations & assemblées si biẽ & diligemment, qu'en l'an trente-septiesme apres le deluge ils arriuerẽt, honorablement accompagnez de leurs Princes & chefs des familles, en la court du Monarque estant lors en Armenie pres le mont Caucasus, ainsi appellé en langue Oriẽtale, pour sa grãde blancheur. Nous laisserons, pour cause de brieueté, les biẽ venuës, acollades, & festins, qui se feirent en ceste tant grande & noble assemblée. Car il fault venir au faict de la cause, qui fut (pour l'importance incomparable d'icelle) souuent mise au conseil. Et combiẽ que de voix vnanime ils feussent biẽ d'accord de la diuisiõ des prouinces, si est-ce qu'il y auoit infinies querelles, poursui-

tes, & menées entre les plus apparãs des enfans des trois premiers Princes, & les enfans du Monarque, comme les Titãs, & autres naiz depuis le deluge : pource qu'ils se trouuoiẽt plusieurs, desirans vne mesme legatiõ. Car celuy qu'on vouloit commettre en aucune contrée de l'Europe, demandoit faire sa demeure en l'Asie, ou en l'Afrique. Toutesfois la prudẽce du Monarque dõna tel ordre au contentemẽt de tous, qu'ils furẽt pourueuz, sacrez, & inuestiz des regions ou prouinces cy apres declarées.

De Assirie erigée en premiere principauté, baillée à Nembroth.
Chapitre cinquante-vniesme.

Genese, 10

LE Monarque fut tellement importuné par son petit fils Cus (qu'il aymoit fort, pource qu'il estoit homme honorable & de bonnes meurs, combien qu'il feust fils de Cam) qu'il distribua la premiere principauté au fils de Cus, nommé

Genese, 10

Nembroth, qui estoit Geãt, de haulteur de quinze couldées, & homme certe fort belliqueux, & de grand sçauoir & entrepriſe.

priſe. Ceſte principauté fut anciẽnement Aſsirie, autrement Caldée, prouince d'Aſie. Aucuns ont voulu dire, qu'elle eſt en Egypte: ce qui n'eſt à croire, par ce qu'Egypte faict partie d'Afrique. Vray eſt que en Egypte eſt vne cité appellée Babylone neufue, ioincte auec Memphis, ou ſouloit eſtre le ſiege du grãd Soltan: & eſtoit ceſte cité anciennement appellée Alcayrum, Cayro, ou Bubalis. Reuenons en la prouince d'Aſsirie, ou Caldée, qui a vers l'Orient le pays d'Inde, vers mydi tiẽt au pays de Medie, du coſté d'Occident elle a le fleuue du Nil, & vers Septentrion le mont Caucaſus, ou eſt la porte Caſpie, ce eſt à dire, vn trou merueilleux, voye, ou chemin artificiellemẽt faict par le bas de ladicte mõtagne, trauerſant icelle ſoubs terre en longueur de huict lieuës. Nous parlerons cy apres des citez, qui ont eſté conſtruictes en Aſsirie, depuis Nẽbroth, qu'on dict auoir appris tous les arts liberaux, qu'il ſçauoit de ſon oncle Yonicũ, fils de Noé, & le premier nay apres le deluge: duquel nous auons cõmencé à parler au chapitre ſoixante-quatrieſme du premier liure. La deſpeſche de ceſte lega-

Coſmogra phie.

Coſmogra phie.

tion ainſi faicte, fut commandé à Nembroth faire ſes appareils de viures & munitions, & auſsi d'aſſembler ſes familles, pour partir d'Armenie. Ce qu'il feit en peu de temps, & emmena ſon fils Belus, depuis ſurnõmé Iupiter, & oultre ceux, qui eſtoyent de ſon lignage, attira grand nombre d'hõmes & femmes, tant deſcẽduz de Sem, que de Iaphet. Leſquels à la perſuaſion de Ietram, qui preſida ſur la lignée de Sem, & de Suſam, qui auſsi preſida ſur la lignée de Iaphet, ſuyuirẽt Nembroth, qui arriua au dict pays d'Aſsirie, l'an cent trente-neuf apres le deluge.

Nembroth campe es champs Sennear, le long du fleuue du Nil.
Chapitre cinquante-deuxieſme.

NEmbroth, ſes gens, capitaines, & familles ainſi arriuez, ſe camperent en vne contrée, par les eſcritures nommée les champs Sennear, terre autant fertile en toute diuerſité de fruicts, qu'autre du mõde. Car ceſte cãpagne, eſt ſituée en lieu tres ſain pour l'air, qui y eſt touſiours temperé de chaleur & froideur. Elle eſt auſsi coſtoyée de la

Geneſe, 11.

de la grande riuiere du Nil, fleuue certes tant renommé, que, combiẽ qu'ayons au chapitre douzieſme du premier liure aſſez parlé de la ſource & origine d'iceluy, ſi en dirons nous, puis que venons à y retumber, ce petit diſcours. Celà eſt aſſez cogneu, qu'il deſcẽd du paradis terreſtre, puis vient tumber es catadupes d'Ethiopie, & pays d'Egypte par vn cours durãt plus de mil lieuës, auãt que de ſe ſeparer, & par ſes neuf bouches entrer en la mer. *Coſmog.* Les poiſſons, qui plus communement ſe peſchẽt en ce fleuue, ſont daulphins, concres, & mulgects : & entre pluſieurs, qui ſont monſtrueux, ſ'y voyent tortues admirables, & grand nombre de dragons aquatiques, ou crocodilles. Venons à la peculiere nature, que le Nil a, de regorger & deborder. Car contre la couſtume & cõmune maniere de toutes les autres riuieres il ſenfle biẽ fort au mylieu de la ſaiſon d'Eſté, non pas ſoudainemẽt, mais en croiſſant peu à peu par trente ou quarante iours. Ce qui ne ſe faict, cõme penſent aucũs, qui n'ont eſté ſur les lieux, ou bien qui n'ont veu beaucoup d'hiſtoires, qui en traictent, en ce qu'ils dient, que *Heliodorus.*

les vents, qu'on nomme Etheſiens, ſoufflans à droicte ligne & contre le cours du fleuue, le repoulſent & font regorger. Mais à la verité c'eſt, pource que ces meſmes vents, qui ſoufflẽt enuirõ le ſolſtice d'Eſté, poulſent & chaſſent du Septẽtriõ au mydi toutes les nues, qui ſ'aſſemblent ceſte part, iuſques à ce qu'ils les ayẽt conduictes & portées en la partie du monde qu'on appelle la ceĩcture bruſlée : auquel endroict ces nues ſont pour ſeruir à increDible commodité plus diuinement que naturellement arreſtées, & ne peuuent plus oultre paſſer, pour l'exceſsiue chaleur d'icelle region. Car toute l'humidité ainſi amaſſée, & petit à petit eſpeſsie en corps de nue, ſe laſche, & par chaleur ſe diſſoult ſi bien que l'eau eſt conuertie en grãde ſuauité, & eſt faicte tãt ſalubre, que de pluſieurs maladies, ceux qui en boyuent, recouurẽt ſanté. Elle eſt auſsi faicte fort doulce, cõme celle, qui, oultre le naturel, de ſa prime ſource vient du ciel, & eſt faicte tiede à taſter à la main, comme deſcendant d'vne region fort chaulde. Mais les grans rauages & inundations d'eaux & pluyes, engendrées de ces nues,

tum-

tumbent si fort, & font de telle façon regorger & enfler le Nil, qu'il ne se peut plꝰ cõtenir en nature de fleuue, mais sort & excede si admirablement ses riues & limites, qu'il noye & inunde les pays voysins: & ainsi l'eau troublée & espesie, seiournant par dessus comme vne mer, fume & engresse tellement la terre, que toutes choses par apres y croissent & viẽnent à souhait: ie dy, quãd le Nil croist moderement: & lors se font les feux de ioye en tous les pays, qui en attendent proffict. Mais quãd il vient à surpasser par trop ses inundations, qui sont cogneuës par vne certaine colonne située au lieu ou estoit anciennement construicte la cité de Mẽphis, lors preuoit-on la future cherté & infertilité: qui faict, qu'ẽ ces mesmes pays taux est mis aux viures, pour euiter l'inconuenient de famine. *Heliodorus.*

Fondation de la tour Babylon, & confusion des langages.

Chapitre cinquante-troisiesme.

REuenons maintenant à Nembroth: lequel cognoissant par ses grandes sciẽces la commodité de l'asiette de ce lieu tant

plaisant & delicieux, delibera non seulement y faire demeure, mais aussi, apres
Genese, 11. conseil pris auec Ietram & Susam, (qui auoyent doute d'vn second deluge) conclurent de faire illec vne tour, qui par feu ny par eau ne pourroit estre destruicte: esperãs que la sommité d'icelle seroit iusques au ciel. Et auec le labeur incredible de toutes leurs trouppes de gens, qui n'auoiẽt autre chose à faire, fut ceste besongne tant bien poursuyuie, qu'en peu de temps eleuerent leur maçonnerie (qui estoit de terre cuite, que nous appellons communement bricque) si haulte, large, & espesse, que iamais tel edifice ne fut, ny ne sera veu. Car les plus approuuez ont escrit, qu'elle auoit trois mil pas de haulteur. Et fault bien à present distinguer quels pas doyuent estre entenduz: Car si ce sont pas geometriques, chacũ d'iceux est de trois pieds, qui feroiẽt quinze cens toises de hauteur, à prẽdre six pieds pour chacune toise. Si ce sont pas simples, chacun pas est pris pour deux pieds, & ne feroient que mil toises. Et si chacun pas est pris pour vne seule marche de montée, elle n'est cõmunement haulte que de six

poulces,

poulces, les douze valans vn pied, qui feroient de haulteur quinze cens pieds, reuenans à deux cens cinquãte toiſes. Et à ceſte derniere opinion me veulx-ie arreſter: pource meſmement qu'il fault auoir regard au petit laps de temps de la conſtruction, qui fut de ſix ans ſeulement, & qu'il euſt eſté impoſsible, en ſi peu d'années mõter vn edifice de quinze cens, ou mil toiſes, qui en ſi groſſe maſſe fraiſchemẽt faicte s'euſt peu ſouſtenir. D'auãtage il eſt eſcrit, qu'elle eſtoit fort large par le bas, & qu'en mõtant elle par neceſsité venoit à diminuër. Or prenons pour l'adouciſſement ou diminution vn poulce ſur la montée de deux toiſes: nous trouuerons pour les quinze cens toiſes ſept cẽs cinquante poulces, qui valent cent vingt ſix pieds & demy, qui font neuf toiſes vn pied poulce & demy. Pour les mil toiſes ſe trouuent cinq cens poulces, qui font quarãte vn pieds huict poulces, qui reuiennent à ſept toiſes deux poulces. Et pour les deux cens cinquãte toiſes, nous trouuõs ſix vingts cinq poulces, qui font vingt vn pieds quatre poulces, qui reuiẽnẽt à trois toiſes trois pieds quatre poul-

ces. Par ainſi à quinze cens toiſes œuure incredible, fauldroit neceſſairement, que la muraille par le bas euſt eſté eſpeſſe de plus de treize toiſes, à mil toiſes de neuf, & à deux cens cinquante toiſes de ſept, & le tout reuenant à quatre toiſes par le hault: qui eſt (ce me ſemble) la choſe plus veritable, ioinct qu'vn iour ie vey & parlay à vn homme Biarnois ou Gaſcõ, ſeulement aagé de vingt-cinq à trente ans, natif du pays de Gaſcoigne, qui m'affermaauoir demeuré trois ans en Ieruſalẽ, & d'illec auoir eſté tranſporté en Babylone, ou il auoit demeuré ſix ans: & qu'il auoit veu les veſtiges anciens de ceſte tour, qu'il me diſt eſtre encore treſapparans. Et moy curieux d'en ſçauoir encore plus, le priay me la deſcrire. Ce qu'il feiſt en ceſte maniere: La tour de Nembroth (diſt-il) eſt ſituée à mil pas de la cité de Babylone, en lieu certes plein d'arbres ſauuages, & deſerts qui ſont acceſsibles du moins pour approcher de la tour, mais non pour y entrer: car les ſerpens & beſtes cruelles la poſſedent: & ne doit pas eſtre appelleé tour, pource qu'elle eſt faicte de forme quarrée, & de quartiers ou bric-

L'auteur.

bricques de terre cuitte, chacune bricque ayant du moins vn pied en quarré: & de anglet à autre a quarante braſſes, qui valēt quarāte toiſes, qui faict qu'elle a huict vingts toiſes de circuit. Et l'eſpeſſeur par le bas (ſelō qu'on la peut eſtimer par voir les feneſtres, qui ſont eſtroictes par dehors, & merueilleuſement larges par le dedās) eſt de huict ou dix toiſes: et quant à la haulteur, ne peut au iourd'huy eſtre que de trente toiſes, parce que tant par la ſucceſsion du temps, que par orages & pluyes, ceſt edifice s'eſt ainſi baiſſé & ruyné. Et voila ce, que i'ay peu ſçauoir de l'œuure de ceſte tour, que Nembroth, Suſan, & Ietram eleuerent, penſans en ce faiſant non ſeulement (comme il eſt eſcrit) perpetuer leurs noms & louënges, mais auſsi euiter que Dieu ne les ſubmergeaſt plus par deluge, ainſi qu'auons dict. Toutesfois ce grand createur, cognoiſſant la malice de leurs cueurs, deſcendit ſur eux, et les priua de leur langage acouſtumé: car combien qu'en toute la terre vniuerſelle euſt ſeulement ſemblables dictions ou maniere de parler, feit qu'il y eut tant de diuers langages, qu'aucuns

escriuent en nombre de soixante & douze, qu'ils ne s'entendoient les vns les autres: de sorte que l'ouurage de ceste incredible forteresse & edifice sumptueux fut diuinemẽt faict & dict lieu de confusion & ruyne, en l'an cent quarãte six apres le deluge, & du mõde mil huict cens trois.

De la fondation de Niniue par Assur. Chapitre cinquante-quatriesme.

LOrs de la confusion des langages & ruine de la tour de Babel, Assur fils de Sem, estoit l'vn des principaux des familles du peuple de Babylon. Et pource qu'il murmura contre le seigneur, qui auoit renuersé leur tour, & empesché l'entreprinse de l'e-
Genese, 10 dification d'icelle, Dieu permit la guerre entre luy & Nembroth, & enuoya vne si grande craincte & frayeur à Assur, qu'il s'enfuyt de la terre de Sennear ou Babylon, & alla descouurir vne contrée d'Assirie, inhabitée, ou il fonda vne cité, qu'il nomma de son nom, & depuis fut appellée Niniue, ainsi qu'il sera dict. Fõda aussi la cité de Chalem: & depuis entre les deux

deux feit cõstruire la cité de Resen. Maintenant ces places là sont desertes, & ont en ceste contrée depuis esté fondées les citez de Ctesiphon, Arbale, autrement Gambarbela (dont au quatriesme liure sera parlé) Apollonia, & Sura. Le fleuue Eïcus & ses fontaines arrosent ceste region d'Asirie. La fondation de Niniue fut enuiron l'an cent quarante sept apres le deluge, & du monde mil huict cens quatre.

De Gomer, ou Comerus, surnommé Galus, premier Roy ou prince d'Italie.

Chapitre cinquante-cinqiesme.

SVyuant ledict faict ou conseil priué du grand monarque, il voulut faire dans l'Europe des principautez. Et pource qu'il auoit ia par deux diuerses fois circuy la terre par mer, & aussi qu'il sçauoit par ses arts & sciences les situations de ceste partie septentrionale, il la diuisa en quatre royaumes principaux: c'est à sçauoir, Italie, Hiberie ou Espaigne, Gaule, & Germanie. Et ce decret ainsi faict, les plus idoynes & fauoriz de ce grand prince

feirent les pourſuites d'auoir leurs legations: & fut la premiere depeſche faicte en Italie, ou Gomer, autrement Comerus, ſurnõmé Galus, fils aiſné de Iapher, fut en aſſez bon ordre enuoyé: & paſſa par vne region d'Aſie, ou il laiſſa quelque peuple, qu'il nõma de ſon ſurnom Galus. Ce ſont ceux, qui depuis ont touſiours eſté nommez les Galathes, & le pays Galathie. Puis vint pour eſtre receu en Italie: ce qu'il fut, & à grand ioye par le peuple, lequel trente deux ans parauãt (comme nous auons dict) auoit eſté laiſſé le long du fleuue & pays de Rithin, & auquel pays ce peuple s'eſtoit ia grandemẽt multiplié. Parquoy le prince Comerus eſtablit illec ſa principale ſtation. Et voilà la verité du commencement du regne des Rithins, depuis nommez Latins, & à preſent Italiens: qui fut en l'an cent quarante neuf apres le deluge, & du monde mil huict cens cinq ans.

Beroſus, et frere Iean de Viterbe, ſon expoſiteur.

De Tubal, ou Iubal, premier prince ou Roy d'Hiberie, à preſent Eſpaigne.
Chapitre cinquante-ſixieſme.

Tubal

TVbal, cinqieſme fils de Iaphet, ayant veu la depeſche de ſon frere aiſné, & ſceu par le retour d'aucuns, qui l'auoient accompagné, qu'il auoit tant & ſi humainement eſté receu au pays de Rithin ou Italie, fut emeu de grand ardeur & couuoitiſe de demander de ſa part autre principauté & gouuernement, & feit tant, auec l'ayde de ſon pere Iaphet, & pour la bonne amour que luy portoit le bon pere & monarque ſon ayeul, qu'il obtint la principauté d'Hiberie, que no⁹ diſons maintenant Eſpaigne: ou il fut enuoyé, & à grand ioye receu, en l'an cent cinquante vn apres le deluge, & du monde mil huict cens & ſept. *Beroſus, et le Maire.*

De Samothes, ſurnommé Dis, premier Roy de Gaule.

Chapitre cinquante-ſeptieſme.

IE bon Iaphet auoit vn autre & quart fils, appellé Iauan, autrement Samothes, & ſurnommé Dis, homme certes fort noble de courage, nõ moins rẽply de haul-

tes sciences, que de bonnes & louables mœurs & vertuz: lequel voyant ses deux freres eleuez en si haultes dignitez & principautez, persuada ses ayeul & pere, de l'enuoyer legat & prince de la Gaule. Ce que facilement, pour sa grande vertu & prudence, luy fut de prime face accordé: & apres son sacre, ou bien apres les benedictions à luy données par par ses ayeul & pere, monta sur mer auec bonne compagnée & equipage, & feit voile au pays, qui est de present Grece, & & y laissa du peuple, qu'il nomma Yones, du nom de Yonich⁹ son oncle, qui estoit hõme fort sçauant & grand astrologue (comme auons dict es soixante quatre du premier liure, & cinquante vn de ceste partie) & duql Samothes auoit esté instruict. Puis descendit en Italie, ou il visita son frere aisné, & sans y seiourner, passa les monts, & entra auant en la Gaule, iusques à ce qu'il vint faire station le long d'vne petite riuiere, qu'il nomma Yone du nom de son peuple laissé en Grece. Il arriua en ce lieu l'an cent cinquante deux apres le deluge, & du monde mil huict cens & huict.

Berosus.

De Triton,

De Triton, enuoyé lieutenant general d'Afrique, ſoubs Cam.
Chapitre cinquante-huictieſme.

PEu de temps apres, Sabatius Saga, frere de Nembroth, homme ſçauant, de bonne vie & bien aymé du monarque, impetra de luy, que Triton, ſon fils, fut lieutenant general d'Afrique ſoubs Cam pere de Sabatius. Et luy furent deliurez gens & monitions, pour plus amplement peupler & fonder le pays de villes & citez. Il y arriua l'an du mõde mil huict cens dix, & apres le deluge cent cinquãte quatre. *Le Maire. ſus Beroſe.*

De la fondation de la ville de Sens, premiere ville de toutes les Gaules.
Chapitre cinquante-neufieſme.

REtournons au prince Samothes: lequel trouuant, ſur les couſtaux de la riuiere d'Yonne, pays beau & fertile, conſiderant auſsi ceſte contrée eſtre entre les deux pl⁹ belles riuieres des Gaules, qui ſont Seine & Loire, delibera

Yſidore, Chaſſane, S. Gelais, & autres, alleguez par Gilles Corrozet, Pariſien

faire illec ſa demeure, & y commẽça vne cité, qu'il nomma de ſon nom, combien qu'il feuſt toſt apres mué. Et fut la cité nommée Zenone, & depuis Senonenſe: dont la prouince fut par long temps vulgairement appellée Gaule Senonenſe, & depuis Celtique. De la mutatiõ deſquels noms parlerons proprement cy apres. Et eſtant ainſi dominateur de prouinces tant grãdes & ſi peu peuplées, eut patience pour vn temps de la laiſſer multiplier & croiſtre. Et ce pendãt les vns faiſoient dans le roch les concaues de leurs petites retraictes, es lieux plus propres: & les autres, leurs loges & couuertures de rames & boys, attendans l'opportunité du temps pour mieux edifier, qui fut incontinent entrepris: car Samothes auoit encores en ſa compagnée pluſieurs perſonnes, qui auoient beſongné à l'edifice de la tour de Babylone, & qui lors de ſon partement d'Armenie, s'eſtoient venuz rendre à luy: leſquels trouuans en ce riuage d'Yone la commodité de la pierre, ſable, & boys, feirent ſur vne montagne, ou de preſent y a vne Egliſe de ſainct Bon, quelques baſtimẽs, du moins

Le Maire, & frere Iean de Viterbe ſur Beroſus.

pour

pour loger leur prince, & les plus principaux des familles. A la cõduicte desquels ouurages, Samothes vaquoit iournellemẽt: & par mesme moyen luy (qui estoit philosophe tresçauant, & tant par son grand pere, que Yonichus son oncle instruict en tous arts) donnoit à son peuple bons & notables enseignemens, non seulement pour viure en paix & concorde, mais aussi à labourer la terre, & faire ouurages necessaires pour la necessité de la vie, & traffique d'entre eux. Car à autres peuples ne pouuoient-ils marchander, de tant que leurs plus prochains estoient ceux qui habitoiẽt (comme nous auons dict) sur la riuiere Ianiculum, ou le pays Rithin: c'est de present la Romanie, ou Italie.

De Saruch, fils de Ren, ou Ragan, le dix-septiesme en la ligne directe.
Chapitre soixantiesme.

EN l'an apres le deluge cent soixãte trois, & du mõde mil huict cens dixneuf, Ren aagé de trẽte deux ans, engendra Saruch. *Genese, 11.*

Des enfans de Cam.

Chapitre ſoixante-vnieſme.

APres auoir parlé des cinq premieres principautez ou royaumes, nous parlerõs de pluſieurs autres par le menu, & par neceſſité le fault faire ſommairemẽt. Car ſi diſtinctement nous en voulions traicter, noſtre œuure ſeroit plus lõg & faſcheux, que delectable. Il nous ſuffira doncques dire, que de Sem, Cam, & Iaphet, iſsirent pluſieurs enfans deſſus nommez, qui eurent autres enfans, chacun deſquels demanda au monarque ſa legation & gouuernement: & entre autres les enfans de Cam, c'eſt à ſçauoir, Cus, pere de Nembroth, fut enuoyé en Ethiopie, & de luy ſont deſcẽduz les Ethiopiẽs: de Meſrain, les Egyptiens: de Phut, les Phutéens, autrement les Libiens: & de Canaan, les Cananées.

Ioſephus, et Mer des hiſtoires.

Des enfans de Canaan.

Chapitre ſoixante-deuxieſme.

CAnaan, fils de Cam, eut dix fils: Le premier Sidon, qui fonda la cité de Phenice pres le mont Antiliban, au pays des Cananées:

Gen. 10.

nées: & de luy sont descenduz les Phenitiens: Aratheus, qui feit construire le premier chasteau apres le deluge, nommé Archas, pres Tripolis, au pied du mont Libanus: Cineus qui edifia la cité de Syn, pres Archas: Amatheus, qui donna nom à la cité Emach: Etheus, dont sont descēduz les Ethéens: de Iesubeus, les Iesubéens: de Amoreus, les Amoréens: de Gerseus, les Gerséens: de Eneus, les Garbanites: & de Aradium, est nommée l'isle Aradium, qui est en la mer, à demye lieuë pres du port de Phenice. De toutes lesquelles contrées sera parlé, quād le cas y escherra. *Iosephus. Mer des histoires.*

Des enfans de Iaphet, dont la bible faict mention.

Chapitre soixante-troisiesme.

DEs enfans de Iaphet descendirent, c'est à sçauoir, de Gomer, les Italiens, & les Galathiēs: de Magog les Scithes, Gots, & Magots: de Madain, les Medes: de Iauan, autrement Samothes, surnommé Dis, les Iones, autrement les Grecs: & depuis, les *Genese, 10* *Iosephus, & mer.*

Gaulois: de Tubal, les Hiberiens, autrement Eſpaigne : de Moſoch, les Cappadociens, ou eſt la cité Meſetas: & de Thiras, les Thraces.

Des fils de Iauan.

Chapitre ſoixante-quatrieſme.

Geneſe, 10 Ioſephus. Mer.

IAuan, fils de Iaphet, eut pluſieurs enfans: à ſçauoir, Tharſis, duquel deſcendirent les Siciliens, ou eſt la cité de Tharſe : de Heliſa, les Heliſéens, autremẽt Heolides: de Cethin, les Cethes autremẽt les Cipriens: & de Dodamin, les Rhodiens, autrement les Colloſſenſes.

Des enfans de Sem.

Chapitre ſoixante-cinqieſme.

Ioſephus. Mer.

DE Arphaxad, fils de Sem, vindrent les Phrigiens: de Helam, les Elamites, Princes des Perſides : de Aſſur, les Aſiriens : de Lud, les Ludiens: & de Aram, les Siriens: & la cité Metropolitaine eſt Damaſcus, qui en Hebrieu eſt dicte Aram. De Salé, fils

Coſmegraphie.

fils d'Arphaxad, vindrẽt les Samaritains: & Heber donna nom aux Hebrieux. Finalement de Sem, Cam, & Iaphet descendirent ſoixãte & douze generations, qui furent diuiſées en ſoixante & douze langues, & ſeſpandirent par tout le monde: comme nous auons bien commẽcé à dire, & eſperons (Dieu aydant) pourſuyuir plus amplemẽt, & par ordre, ſelõ que les matieres ſe viẽdront à offrir. Mais retournerons à parler de la republique des Gaules.

Du premier peuple de la Gaule Belgique, autrement la Germanie, ou les Alemaignes, par Tniſcon.

Chapitre ſoixante-ſixieſme.

AYant le Prince Samothes, ſurnommé Dis, paſſé dixhuict ans en la Gaule Senonoiſe, qui furent finiz l'an cent ſoixãte dix apres le deluge, & du mõde mil huict cẽs vingt-ſix, delibera depeſcher quelques vns de ſes plus familiers, pour aller oultre mer, en partie pour faire ſçauoir à ſes ayeul & pere ſes fortunes & auãtures, & auſsi pour en donner certaine aſſeuráce, *Beroſus.*

& faire ſes recommãdations à vn ſiẽ oncle, fils du Monarque, nay depuis le deluge, qui eſtoit Geant, & nommé Tniſcon: lequel de long temps auoit porté ſi grãd ſigne d'amitié aux enfans de Iaphet, ſes neueux, que Comerus Gallus, Roy d'Italie, & Samothes, deux d'iceux, le deſiroient fort pres d'eux: meſmement en la prouince de la Gaule Belgique, qui n'eſtoit encore habitée que des beſtes. Et à ceſte cauſe, apres en auoir de l'vn à l'autre communiqué, & auſsi à Tubal, Roy d'Hiberie, leur frere, les ambaſſadeurs ſ'embarquerent, & par mer en peu de temps furent conduicts en Armenie. Ou illec le Monarque les receut, comme celuy, qui ſur toutes les choſes du monde deſiroit ſçauoir quelques nouuelles de l'eſtat de ſes enfans tant loingtains & diſperſez: enfans dy-ie, pource qu'ils eſtoyẽt de luy deſcenduz. Et en toute diligence manda ſes Princes pour les feſtoyer. A quoy le bon Iaphet ne voulut faillir: car eſtãt arriué, ſe veit auoir cauſe de grande ioye, pource qu'à luy ſeul les ambaſſadeurs deſcouurirent leur principale charge pour perſuader Tniſcon, d'obtenir la principauté

pauté & ſouueraineté de la Gaule Belgique. Ce que ſceut bien faire Iaphet : Car ſans luy en parler, voulut faire office de frere & amy, & alla vers le Monarque: & apres luy auoir repeté la multitude des bien-faicts, deſquels il auoit ia vſé enuers ſes enfans, & luy en rendãt merciz & graces immortelles, expoſa encores le faict de ſa legation, le ſuppliãt auoir Tniſcon en ceſt affaire tant recommandé, qu'il feuſt preferé à tous autres. Ce qui luy fut debonnairement accordé : car la ferme certitude de la ſincerité du cueur de Tniſcon, & la haulteur de ſon courage eſtoit aſſez cogneuë par le Monarque, qui le tenoit eſtre digne de venir à chef de grãde entrepriſe. Il fut donc mãdé, & ayant oy les meſſagers, tout ioyeux accepta le gouuernement de ſi grande prouince, & ne ceſſa que ſa deſpeſche ne feuſt faicte, tãt en nombre de peuple, que munitions de nauires, victuailles, & choſes concernans vn ſi long voyage & vrgẽt affaire. Dont au meilleur equipage qu'il peut, apres congé pris, qui ne fut ſans groſſes larmes & lamentations des Princeſſes Titea, & ſes filles, feit voile ceſte part, & ſans faire

aucun seiour ne cessa qu'il ne feust paruenu eu la Gaule Belgique. Nous laisserons les ioyes de sa venue annõcée à ses trois neueux, Comerus, Tubal, & Samothes: & ausi comme il commença à fonder & peupler villes & citez: & nous suffira, quant à present, dire, que par le commandement de Noé, qui auoit tenuë secrette l'inuẽtion des lettres & caracteres (dont auons parlé au quarante-huictiesme chapitre) il les apporta à ses neueux, qui en eurent incontinẽt l'intelligẽce: & arriua en sa prouince Belgique l'an vingt deuxiesme apres que Samothes feit son entrée en la Gaule Celtique, qui fut apres le deluge cent soixãte & quatorze, & du monde mil huict cens trente.

Frere Iean de Viterbe, sus Berosus.
Le Maire.

De la fondation de la cité d'Authun. Chapitre soixante-septiesme.

DEs ce tẽps là nostre prouince de Gaule Celtique, ou Samothes presidoit au plaisir de tous, commençoit si bien à saugmenter en peuple, qu'en l'an cent soixante quinze apres le deluge, & du monde

monde mil huict cens trente-vn (ce fut vingt-deux ans seulement apres la fondation de la cité Senonẽse) il voulut descouurir autre prouince: & ayant veu, & consideré la fertilité, cõmodité, & bonne asiette de la prouince de present appellée Bourgoigne, y commẽça à construire vne cité, qu'il nomma Hedua, c'est Authun: & illec auec le temps donna l'intelligence des lettres à plusieurs personnages de nom, qui furẽt grans philosophes: Car (comme nous auõs dict) il estoit fort sçauant. Et mesmement leur dõna à entendre les reuolutions & mouuemẽs des astres, leurs prefinies stations, & les cours de leurs changemens, qui consistent par nombres, poix, & mesures. Pareillement les compassemens, qualitez, & quantitez de la terre: les abismes, & profondeurs de la mer: la force, & vertu du feu: auec la nature de l'effect de toutes choses procedãs de l'artifice & puissance diuine. Certes l'intelligence de la vraye, entiere, & pure philosophie depend d'amour diuin, & doit estre de si ardante & attẽtiue curiosité employée & cõioincte es autres sciẽces, que sur toutes choses les amateurs

Le Maire.

Trismegi.

d'icelles contemplent, s'esmerueillent, adorẽt, & collaudent le facteur des corps celestes, qui est Dieu. Finalement ces philosophes furent de leur Roy & precepteur si bien instruicts, qu'ils regirent en si bon ordre ceste republique de Hedua, qu'en peu de temps fut faicte, de petite, grande. Et par apres Samothes leur apprit l'art de nauigation, qui luy auoit esté monstré par son grand pere Noé.

Le Maire.

De la deliberation, faicte par le Monarque, d'aller visiter les terres peuplées. Chapitre soixante-huictiesme.

DEpuis le partemẽt de Tniscon, le Monarque eut tousiours vn singulier vouloir de laisser le pays d'Armenie, pour aller visiter ses petits enfans Roys d'Espagne, Gaule, & Italie, pour le bon rapport, que luy en auoient faict leurs ambassadeurs. Dont la Princesse Titea n'estoit contente, & prenoit grand peine de luy oster ceste fantasie. Mais luy, qui estoit homme entier, pour faire deuoir de souuerain monarque, delibera & cõclud en assemblée de Princes pour

pour ce faire mandez, qu'il feroit reueuë de toutes les regiõs qu'il auoit peuplées & faict peupler. Et voyant la bonne Títea ſa femme, que c'eſtoit à ſon regard choſe forcée d'y preſter ſon conſentement, delibera d'accompagner ſon ſeigneur & mary, & l'en pria inſtamment: ce que volõtiers luy accorda. Et deſlors feit diuiſion de ſon peuple d'Armenie, & en retint la plus grand part, pour (en faiſant ſon voyage) le laiſſer & diuiſer par petites bandes, à fin de peuplér les regions qu'il trouueroit inhabitées: & de ceſte compagnée furẽt pluſieurs de ſes enfans naiz depuis le deluge. *Beroſus.*

De Sabatius Saga, dict Saturne, premier Roy d'Armenie: qui fut fils de Cus, & frere de Nembroth.

Chapitre ſoixante-neufieſme.

L'Autre partie du peuple, qui reſtoit & demeuroit en Armenie, ne fut laiſſée ſans paſteur: car le Monarque eleut & conſtitua pour leur Roy & ſouuerain conducteur vn grand & ſçauant perſon-

nage,remply de bonnes mœurs,nommé Sabatius Saga,&surnommé Saturne,qui estoit fils de Cus,aisné fils de Cam:& luy laissa pour regente auec luy sa mere Araxa la grande, fille du bõ patriarche Noé. Et estans bien,& ioyeusement receuz du peuple,&des principaux des familles,qui illec deuoient demeurer,les mit en bonne possession & saisine du royaume d'Ar
Beroſus. menie, & de ce qui s'estẽdoit iusques à la terre des Bactriens,qui est de present Scithie,ou Tartarie. Ce fut en l'an cent soixante seize apres le deluge, & du monde mil huict cens trente deux.

Le partement du Monarque: & du premier peuple de Hircanie.
Chapitre soixante-dixiesme.

AYant le bon & sainct patriarche mis tel ordre, que nous auons dict,au royaume d'Armenie, furent en diligence faicts les appareils des nauires & munitions requises, & partit d'illec auec sa prudente femme, suyuiz de plu-
Le Maire, sur Beroſe. sieurs de leurs enfans, & grand nombre de peuple : & eurent le vent si à souhait, qu'en

qu'en peu de iours furent portez & conduicts au pays d'Hircanie, region d'Asie: & y arriuerent en l'an trente-huictiesme du regne du tyrã Nembroth, apres le deluge cent soixante & dix-sept ans, & du monde mil huict cens trẽte trois. Le Monarque, trouuant ce pays beau & fertile, le voulut peupler, & y fonda plusieurs citez: les plus fameuses desquelles sont auiourd'huy Hircanie, ville metropole, Adrapsa, & Sacœ. *Cosmog.*

De Nachor fils de Saruch, dix-huictiesme en ligne directe.

Chapitre soixante-vnziesme.

SAruch, fils de Ren, estãt en son aage de trente ans, engendra Nachor, l'an cẽt quatre-vingts treize apres le deluge, & du mõde mil huict cens quarante-neuf. *Genese, 11.*

Du trespas du tyran Nembroth: & de Belus, ou Iupiter son fils, deuxiesme Roy de Babylone.

Chapitre soixante-douziesme.

DEux ans apres deceda le tyran Nembroth, qui auoit, non seulemẽt sur ses subiects, mais aussi sur les circonuoisins, exercé

toutes eſpeces de cruautez & tyrannies: meſmes donné de grandes alarmes, & porté de grãs dommages au bon Saturne, Roy d'Armenie, ſon frere, depuis le partement du ſainct patriarche. Et luy ſucceda en la Monarchie de Babylone Belus, ſon fils, qui fut le premier nommé Iupiter: auquel il donna en commandement exprés, de deſtruire & ruyner le Roy Saturne ſon oncle. Ce qu'il feit, cõme nous dirons en ſon lieu, le treſpas de Nembroth fut au cinquante-ſixieſme an de ſon regne, en l'an cent quatre-vingts quinze apres le deluge, & du monde mil huict cens cinquante-vn.

Le Maire.

Du departement du Monarque du pays d'Hircanie.

Chapitre ſoixante-treiziesme.

Le Maire.

QVand le bõ Prince Noé eut faict en Hircanie ce qu'il auoit veu neceſſaire, il y laiſſa autant de peuple, qui luy en eſtoit creu en dix-huict ans qu'il y ſeiourna, & leur donna vn des Titãs, ſon fils, hõme fort vaillant, & de grãd vertu, pour ſeigneur & Prince: & auec le reſte de ſon peuple entra en ſes vaiſſeaux & naui-

& nauires, & partit d'illec, l'an deux cens treize apres le deluge, & du monde mille huict cens soixante-neuf.

De Tharé, fils de Nachor, dixneufiesme en ligne directe.

Chapitre soixante-quatorziesme.

NAchor, ayant accomply l'aage de vingt-neuf ans, engendra Tharé, l'an deux cens vingt & deux apres le deluge, & du mõde mil huict cens soixante dix-huict. Genese, 11.

Des premiers peuples de Mesopothamie, & Arabie l'heureuse.

Chapitre soixante-quinziesme.

AV partir d'Hircanie, le Monarque feit voile droict en vne contrée, nommée Mesopothamie, ou il seiourna longuement, & depuis en Arabie l'heureuse : esquelles prouinces en quarante huict ans, qu'il y fut, il fonda plusieurs villes, les peupla, & y institua princes & gouuerneurs. Et ce pendant Belus, surnommé le premier Iupiter, qui estoit le plus puissant prince du monde, faisoit cõtinuelle guerre, oppressions, & tyrannies au bon Saturne, Roy d'Arme- Beroses.

nie, ſon oncle, qui employoit ſes biens & forces à luy reſiſter, mais en fin fut impoſſible, comme ſera dict. Donc le Monarque, ayant donné ordre en Arabie, partit d'illec, l'an du monde mille huict cens quatre vingts dixneuf, & apres le deluge deux cens quarante-trois.

Du treſpas du vertueux Comerus Galus, premier Roy d'Italie.
Chapitre ſoixante-ſeizieſme.

Berosus. Le Maire.

EN ceſte meſme année, le tres-vertueux prince & roy du pays Rithin, maintenant dict Italie, alla de vie à treſpas, au grand regret de ſon peuple, qu'il auoit inſtruict en toutes bonnes mœurs, & fondé pluſieurs villes & chaſteaux, durant quatre-vingts quatorze ans, qu'il y regna: car (comme nous auons dict) il y feit ſon entrée en l'an du mõde mil huict cens cinq. Ceſtuy certes fut Prince de grande ſapience, tant es ſciences diuines, qu'humaines & philoſophales. Il mourut donc en l'an deux cens quarante trois apres le deluge, & du monde mil huict cens quatre vingts dix-neuf.

De la naissance de Magus, fils du Roy Samothes.

Chapitre soixante-dixhuictiesme.

EN l'an du mõde mil neuf cens, fut nay Magus, fils de Samothes, la Royne estãt en la ville de Senonense, ou il fut faict de grãs festins. Elle auoit ia eu plusieurs enfans, qui estoyent decedez ieunes. Parquoy n'en ferons autre mention. *Le Maire.*

Du voyage du Monarque, faict en Afrique ou Libie.

Chapitre soixante-dixneufiesme.

NOus auõs dict deuant, comme le bon Sabatius Saga impetra pour son fils Triton le gouuernement d'Afrique, soubs Cam qui estoit ayeul de Saga, autrement le premier Saturne. Et y auoit ia demeuré en grãd paix, quatre vingts neuf ans, lors qu'il sceut son bisayeul estre la part d'Arabie: ou il luy enuoya les principaux de ses amis, pour le prier, en faisant son general voyage, passer en Libie, qui est en l'Afrique. Ce qu'il feit, & y fut non moins bien venu, qu'à grande & solennelle ioye festoyé. *Le Maire, & frere Iean de Viterbe.*

Et Dieu ſçait comme la princeſſe Titea eſtoit reſiouye de voir tãt en la grace de ſon peuple, & ainſi triumpher celuy, qui eſtoit fils d'vn des fils de ſon fils Cam: & de cognoiſtre auſsi Triton tant humain & debõnaire, qu'il ne voulut iamais ſouffrir que le Monarque partiſt de ceſte region: non pas que ce feuſt par commandement, mais par vne inſtante requeſte de luy faire tant de biẽ d'y ſeiourner longuemẽt. Veritablemẽt ſa demeure eſtoit auſsi tres requiſe au pays: Car il dõna ordre, que la contrée fut en peu de temps fournie de citez & citoyens, & que tous les arts neceſſaires à la vie humaine, leur furẽt ouuerts, & quaſi communs à tous.

De l'vſurpation d'Italie par Cam.
Chapitre quatre-vingtieſme.

Beroſus.

CE pendãt que le Monarque ſeiournoit en Libie, Cam, qui eſtoit en Egypte, fut aduerty de la mort de ce grãd perſonnage Comerus Galus, duquel auons n'agueres parlé. Et ſurpris de quelque couuoitiſe de ſe mõſtrer & regner en pluſieurs lieux, & ne ſe contentant du lot de toute l'Afrique à luy eſcheuë

eſcheuë par ſon partage, feit, deſlors de l'aduertiſſement, ſes preparatifs de venir par mer en Italie, region d'Europe : ou il amena vn peuple corrompu de mauuaiſes meurs nommez Aborigenes. Il y arriua vn an apres la mort de Comerus Galus, expulſa ſes enfans, & vſurpa non ſeulement la dominatiõ, mais auſsi tolliſt & oſta au peuple toutes ſes libertez, & tant feit de tyrãnies, que ce pauure peuple fut contrainct en aduertir le patriarche & Monarque Noé eſtãt encor' auec le Roy Triton en Libie, ou il auoit ia ſeiourné cinq ans. Il eſt biẽ à preſuppoſer, qu'il ne fut moins faſché de la nouuelle affliction de ce peuple, que de la mort de Comerus Galus, que tant il deſiroit voir. Il depeſcha incontinent les ambaſſadeurs, auec promeſſe de dõner prompt ſecours aux Rithins, ou Italiens.

De la mort de Triton Roy de Libie.

Chapitre quatre-vingts vnieſme.

LE Monarque, eſtant ſur le poinct de ſon partement de Libie, ou il auoit ſeiourné cinq ans & demy, fut encore contrainct y ſeiourner, pour

ce que le Roy Tritõ attainct d'vne forte maladie deceda, au grand regret du Monarque: lequel pourueut incontinent au faict de la republique, & constitua Hammon, fils de Triton, Roy de la prouince de Libie, gouuerneur & lieutenãt general de l'Afrique: & le maria auec Rhea sa fille, qu'il auoit amenée d'Armenie, qui estoit la plus belle Princesse, qui feust lors au monde. Et le mariage solennisé selon leur coustume, ce ieune Roy fut de son peuple, & des principaux de ses amis conseillé, faire tant enuers le Monarque, que de le faire illec seiourner, affin de porter visage, & le garder de la force de Belus, qui auoit hay & faict plusieurs violences au deffunct Roy. Ce que nõ sans ennuy le Monarque accorda: Car il luy faschoit bien, qu'il ne passoit oultre, pour aller dõner ordre au peuple d'Italie affligé des tyrannies de Cam. Toutesfois il attẽdit encores quelque temps, pour vaquer à la police du royaume, & à l'instructiõ du ieune Roy Hammon, son gendre. Et en ce temps là Noé, par exemple de la mine de fer & metal, qui estoit en vsage des au parauant le deluge, trouua la mine d'or & d'ar-

Le Maire, sus Berosus, & son expositeur.

& d'argent, & l'inuention d'en faire lingots & autres ioyaux.

De la mort de Belus Iupiter, second Roy ou monarque de Babylone: & de Ninus, son fils, qui luy succeda.

Chapitre quatre-vingts deuxiesme.

L'Année mesme du tresPas de Triton, qui fut l'an apres le deluge deux cens quarante-neuf, & du mõde mille neuf cens cinq ans, Belus le premier, surnõmé Iupiter, apres auoir ruyné son oncle Sabatius Saga, Roy d'Armenie, & nõ toutesfois du tout dechassé de son royaume, deceda, & luy succeda en la monarchie de Babylone Ninus, son fils, premier de ce nom: auquel il donna charge du tout ruyner & exterminer Sabatius Saga: tant il auoit de longue main, & à trop grand tort, sa hayne contre luy inueterée. Ninus en premieres nopces espousa vne Princesse ou Royne de Caldée, qui mourut ieune, apres auoir enfanté Trebeta, qui fut par apres Prince de renõ. Ninus espousa Semiramis, & à son nouuel aduenemẽt amplifia grãdement la cité d'Assur, & la nomma de son nom

Berosus.

Mer.

Niniue: ou il fit faire la ſtatue de Belꝰ ſon pere, laquelle il fit adorer par ſon peuple. Et de là eſt venuë la premiere idolatrie.

De Cam, qui enuoya ſes ambaſſadeurs vers ſon pere Noé.
Chapitre quatre-vingts-troiſieſme.

CAm, ayant eſté aduerty, que le Monarque ſon pere auoit receu les plainctes du peuple Rithin, enuoya vers luy ſes plus fauoriz, pour luy faire entẽdre, que la domination, qu'il auoit priſe, eſtoit pour le proffict public, & que ſon voyage auoit eſté treſneceſſaire, pource que les enfans de Comerus Galus n'eſtoient ſuffiſans pour gouuernervne prouince ia tãt peuplée: & qu'à ceſte cauſe, ledict ſeigneur ſon pere n'ẽ deuoit eſtre marry. Et pource qu'il ſe trouuoit fort bien, le ſupplioit la luy laiſſer. Ce que toutesfois le Monarque ne voulut accorder: mais rẽuoya les ambaſſadeurs auec dõs & preſens de lingots d'or & d'argẽt, tant pour preſenter à Cam, que au Roy Samothes, auquel il portoit ſinguliere amitié.

Le Maire. Mer des hiſtoires.

De la fondation de la ville de Lorriz par Samothes. *Chapitre quatre-vingts-quatrieſme.*

En l'an

EN l'an quatrieſme du regne de Ninus (ce fut l'an deux cens cinquante trois apres le deluge, & du monde mil neuf cens neuf) Samothes, qui ſur tous autres princes eſtoit eſtimé excellent en vertu, receut les dons & preſens de lingots d'or & d'argent à luy enuoyez par le monarque ſon ayeul: dont il fut fort ioyeux. Il auoit ia regné en la Gaulle Celtique cent huict ans, pendant lequel temps ſon peuple eſtoit grandement augmenté: & auſsi auoit fondé entre les riuieres de Seine & Loire pluſieurs villes. Ie ſerois par trop ingrat, ſi en ceſt endroict ie ne recitois, qu'il prit touſiours vn ſingulier plaiſir en noſtre pays de Gaſtinois, voiſin & terre Senonenſe, lors plein de boys & deſerts. A l'extremité duquel pays, du coſté de Loire, la foreſt large de trois lieuës entre deux, il feit cõſtruire vn chaſteau ou maiſon, dont ſont encore veuës les veſtiges, ou il venoit ſouuent pour le plaiſir de la chaſſe, & y eſtoit lors, qu'il receut les lingots à luy enuoyez, accompagné de ſon petit fils ſeulement aagé de neuf ans, lequel (pour quelque deſpit, qui luy auoit

Le Maire, ſur Beroſe.

Lorriz à 17. lieuës de Sens.

La foreſt d'Orleans eſt vne mer de foreſts.

Samothes prenoit ſon plaiſir de chaſſe.

esté faict) s'estoit pris à crier. Au moyen dequoy Samothes, tenant vn lingot d'or luy presenta & dist: Tien, voylà de l'or: riz. Ce que l'enfant feit: au moyen de quoy Samothes nomma ce lieu Lorriz, & y feit cõstruire & edifier vne ville: par les anciennes apparances de laquelle lon peut encore voir, combien par le passé elle a esté plus grãde & sumptueuse, que elle n'est de present.

L'ethimologie du nõ et fondatiõ de la ville de Lorriz.

Des premieres institutions politiques.
Chapitre quatre vingts cinqiesme.

TRois ans apres (ce fut l'an du monde mil neuf cens douze) Samothes feit assemblée generale de ses princes & principaux subiects en la vile de Lorriz: par l'aduis & deliberation desquels, il institua plusieurs loix & ordonnances politiques qu'il commanda estre perpetuellement & pour coustume gardées. Et pource qu'il pourroit sẽbler à plusieurs lecteurs que ie voulsisse par affection louër l'antiquité de ceste petite ville de Lorriz, ie ne me fonderay que sur les vestiges des antiquitez, partie desquelles i'ay veu & faict demolir, pour cõstruire la nouuelle ville: & les

Premieres coustumes & cõstitutions redigées à Lorriz.

& les autres, qui encores de preſent y reſtent, monſtrent à veuë d'œil murailles & edifices ſi anciens, qu'en toutes les Gaules ne ſ'en trouue de telle façon: Mais retournons à parler du monarque. *Sabellic.*

Du voyage du ſainct patriarche Noé en Hiberie, que nous diſons Eſpaigne. Chapitre quatre vingts-ſixieſme.

CE ſainct patriarche Noé, encore apres la mort de Triton demeuré auec ſon fils Hammon dix ans & iuſques à l'an deux cẽs cinquãte neuf apres le deluge, qui eſtoit l'ã du mõde mil neuf cẽs quinze, partit d'Afrique, & monta ſur mer en grand triumphe & equipage. Car tout le pays s'eſtoit efforcé de luy ſubuenir, & eut le vent en pouppe & ſi à poinct, qu'en peu de iours & ceſte meſme année il arriua en Eſpaigne, ou il eſtoit tant deſiré. Et y fut à ioye incredible receu par ſon neueu Tubal, qui auoit ia regné en Eſpaigne cent quinze ans, en grande iuſtice & police, qu'il gardoit & faiſoit garder par pluſieurs loix & conſtitutions, qu'il auoit eſtablies. Dont le monarque & la princeſſe Titea, ſa fẽme, furẽt treſioyeux: *Le Maire.*

pource(à la verité)que le prince eſt heureux,qui ayme & garde iuſtice,par laquel le les roys ſont conſeruez en leurs auctoritez & maieſtez.

Du ſeiour que feit le monarque en Hiberie, ou Eſpaigne.

Chapitre quatre vingts ſeptieſme.

LEs feſtins de la bien-venuë ne furent moins ſolennels, que riches en ſuperfluitez de toutes viãdes. Car de ce temps là toutes eſpeces de beſtes & oiſeaux eſtoient en abõdãce:à raiſon que les pays eſtoiẽt encores peu habitez.Et fin donnée à ceſte ſolẽnité,la maieſté du monarque voulut entendre au faict de la republique de Hiberie,& augmenta les loix, conſtitutions,& ceremonies, qui eſtoiẽt lors gardées par le decret de Tubal: & ayant ſouuenance de ſes deux bruz Noëla & Noëgla, femmes de Cam et de Iaphet, fonda en ceſte region deux citez, qu'il nomma de leurs noms. Ces places là ſont de preſent deſertes. Et apres auoir illec ſeiourné huict ans, le bon Samothes, Roy de Gaule,l'aduertit de rechef des tyrãnies& cruautez que Cam exerçoit en Italie.Par quoy

Le Maire.

quoy se delibera hastiuemẽt y aller, non sans passer par la Gaule, affin de visiter Samothes, de la vertu & prudẽce duquel il auoit ia & tant de fois esté informé.

Du voyage du monarque es Gaules & Italie. Chapitre quatre vingts-huictiesme.

DOncques le monarque, sa femme, & leur train partirent de Hiberie, apres congé auec larmes prins, & passerent la mer, pour entrer en Gaule, & vindrent descendre au lieu ou est de present Bourdeaux: & sans seiourner passerẽt la Gaule Aquitanique, & gagnerent la riuiere de Loire, qu'ils passerẽt à l'ẽdroit ou est de present Orleans, & tirerent droict à Lorriz, & de là à Senonẽse, ou Samothes, qui auoit ia regné cẽt quinze ans en Gaule, les attendoit auec appareil merueilleux. Et ne fut leur venue moins ioyeuse, que solẽnelle. Le monarque se reposa en ce lieu & es enuirons seulement trois mois, puis fut conduict à Hedua, autrement Authun: ou la reception & festins surmonterent les precedens: & apres y auoir seiourné trois autres mois, le desir ardant qu'il a- Le Maire.

uoit de secourir le peuple d'Italie, le feit partir, & en temps dh'yuer passa les mõts & tira droict au pays Rithin, en la prouince dicte Toscane, qui faict partie d'Italie: & arriua en vne petite cité fondée & construicte par Comerus Galus, nõmée Vetulonia, & de present Viterbe, l'an deux cens soixante huict apres le deluge, & du monde mil neuf cens vingt quatre.

Du premier peuple de l'isle de Sicile.
Chapitre quatre vingts-neufiesme.

CAm ne fut moins estõné, que surpris de voir ses pere & mere en leur venerable vieillesse arriuez en pays si estrangé de leur premiere demeure. Et combien qu'il haïst la presence paternelle, si feit-il deuoir de les honorablement festoyer & receuoir en belle assemblée de peuple: partie duquel, qui estoit bon & innocẽt, apres le festin publiquement s'esleua à voix pitoyable, & remonstrerent au monarque les tyrãnies de Cam. Et les autres qui viuoient soubs luy, & l'ensuyuoient en ses voluptez, l'excusoient & soustenoient: de sorte que le bon patriarche Noé,

Le Maire, sur Beroſe.

Noé, les ayant oïz d'vne part & d'autre, ne voulut croire legierement: print toutesfois la souueraineté du gouuernemẽt, & differa quelque temps la correction de Cam, qu'il laissa en son auctorité de lieutenant ou gouuerneur, esperant par là le renger à bien & heureusement viure. Et ce pendant le bon Noé, laissant la vertueuse Titea sa femme, partit de Vetulonia, & alla descouurir l'isle anciennemẽt nõmée Sicanye, & de present Sicile: puis retourna, & fut plus amplement que deuant informé des meschancetez vieilles & recentes de Cam: & cogneut que, sans craindre Dieu, il induisoit le peuple à toute corruption & vices d'adulteres, homicides, larcins, & autres infamies, qu'il exerçoit auec ce peuple Aborigene, qu'il auoit amené. Parquoy le monarque, apres trois ans, manda Cam, son fils, auquel remonstra en toute grauité & seuerité les faultes par luy commises, & qu'il ne trouuoit en luy esperance de bien: & luy commanda partir le pays Rithin, ou Italie, & aller habiter l'isle de Sicile par luy descouuerte. A quoy il eust volontiers contredit, s'il eust esté le pl⁹ fort. Mais il n'au- *Cosmogra phie.*

sa, tãt eut de pouuoir & d'efficace le commandemẽt paternel: ioinct que le monarque auoit la faueur du peuple innocent & bon, qui estoit ia en grand nombre: pource que lors il y auoit cent soixante trois ans, q̃ Noé y auoit assis le premier peuple: Par ainsi Cam, ayant pour la peine de ses meschancetez vn bannissement (qui n'est pas entendu supplice, mais seulemẽt refuge ou port de punition, & lieu de sauueté) acõpagné de certaine legion d'hommes femmes & enfans à luy delirez, alla premierement habiter l'isle de Sicile, ou il arriua l'an deux cens soixante vnze apres le deluge, & du monde mil neuf cens vingt sept.

Ciceron.

Beroſus.

De la fondation de Ianiculum, de present Romme.

Chapitre quatre-vingts-dixiesme.

LE monarque se voyant seul en Italie, remit le peuple en la liberté, que l'auoit laissé Comerus Galus, leur premier Roy. Certainemẽt c'est le propre d'vn prince à son nouuel auenement non seulement de promettre liberté, mais aussi d'y conseruer ses subiects, lesquels la trouuẽt si excellente,

Ciceron.

cellente, qu'ils ne veulẽt fuir ne craindre la mort, pour y estre restituez. Il reduist aussi par sa prudence le peuple mal viuãt & corrompu, à tresbonne & saincte vie, reserué quelque nõbre des Aborigenes, qui suyuoient les mœurs de leur precepteur Cam, qu'il voulut diuiser & separer d'auec les bons, & leur feit passer le fleuue Ianiculum, ou le Tybre, pour illec faire leur demeure. Et pource qu'ils luy demãderẽt sa fille Crana, pour estre leur Royne, leur accorda, & la constitua leur princesse & regẽte. Et à l'endroict mesme, ou il auoit assis ce peuple du costé de deça, qui est de la part de Toscane, sur le fleuue Ianiculũ, fonda vne ville ou cité, qu'il nõma encor du nom du fleuue Ianiculũ, & depuis Maticanum, & par lõgue succession de temps fut nommée Rõme, comme nous disons en son ordre. Et eleut illec le siege perpetuel de son royaume, l'an quatrieſme de son regne seul en Italie, apres le deluge deux cẽs soixãte quinze, & du monde mil neuf cens trẽte & vn.

Le Maire, ſus Beroſe, & fiere Iean de Viterbe.

Des conſtitutions politiques, faictes par le monarque en la cité de Vetulonia, à preſent Viterbe.

Chapitre quatre vingts-vnzieſme.

L'Année enſuyuant le monarque, laiſſant à ſa femme Titea & autres, la charge de l'edifice de la cité de Ianiculum, ſe retira à Vetulonia, c'eſt Viterbe: ou il aſſembla grand nombre de peuple, & illec leur dõna leur forme & maniere de viure, tant humainement, que ſpirituellement: car il leur enſeigna non ſeulemẽt l'ordre qu'il tenoit es ceremonies & ſacrifices diuins, mais auſsi leur donna loix & conſtitutions politiques & humaines: leur monſtra & feit monſtrer l'art des labourages, cultures, & ſemẽces, & auſsi les ſciẽces de phiſique, aſtronomie, & autres: deſq̃ls il leur feit pluſieurs volumes de liures & pl⁹ encor que n'auoit pas fait Comerus Galus, qui des ſa ieuneſſe y auoit eſté inſtruict. Dõc ordre mis ceſte part enuoya vn nõbre de peuple ſoubs vn capitaine, pour habiter le riuage du fleuue Aruns, au lieu ou eſt de preſent ſituée la ville de Florence, qui commença à eſtre edifiée l'an apres le deluge deux cens quatre vingts quatre, & du monde mil neuf cẽs trente-ſix.

Berosus.
Le Maire.

Du diuorſe

Du diuorse du mariage du Roy Hammon, & de Rhea, qui pour ialousie le laissa, & se vint rendre à Cam son frere, en Sicile.

Chapitre quatre vingts-douziesme.

NOus auons dessus dict, que le bon pere Noé & sa femme auoient à leur partement de la region de Libie, qui est en Afrique, donné Rhea leur fille en mariage au roy Hammon, qui furẽt trẽte trois ans en bõne paix & amour l'vn auec l'autre, sans toutes fois auoir aucuns enfans, dont soit memoire. Cause pour laquelle Hammon s'enamoura d'vne belle dame nõmée Almanthée, & eut d'elle par adultere vn fils nõmé Dionisius, qu'il enuoya secrettement nourrir & instruire en la cité de Nisa, region d'Arabie. Toutesfois les choses ne se feirẽt si secrettemẽt, que la Royne Rhea n'en fust aduertie: & prit tant la matiere au criminel, que par ialousie & desespoir elle laissa & abandonna le Roy Hammon son mary. Et combien qu'elle sceust son pere Noé estre en Italie, n'y voulut aller descendre, bien pensant que (la cause de son partement descouuerte) eust esté hastiuemẽt renuoyée

Frere Iean de Viterbe, sus Berose.

Le Maire.

à ſon mary: mais ſe feit par mer rendre & conduire vers Cam, ſon frere, qu'elle ſçauoit auoir eſté chaſſé en l'iſle de Sicile: le quel fut treſioyeux de ſa venuë, & la receut fort honorablement. Et ayant illec ſeiourné peu de iours, leurs approches ne furẽt moins laſciues, que deshõtées, & leurs baiſers pl⁹ claulds qu'ils ne deuoiẽt. Et par le menu les appaſts & attraicts furent ſi bien entremeſlez, que Cam ne fut moïs eſpris de ſa beauté, qu'elle de ſa part luy monſtra ſigne d'amour. Car s'il y eut iamais femme en ce mõde, qui ſceuſt biẽ enchanter & afoler vn homme de ſon amour, & qui entẽdiſt l'art de flatter & attraire, ceſte là le ſçauoit parfaitemẽt: auſsi feit elle tant, que pour venger le tort que luy auoit faict ſon mary, eſpouſa ſon frere Cam: car les mariages du frere & de la ſeur eſtoient lors permis: non pas qu'il feuſt licite laiſſer vn mary pour eſpouſer l'autre. Ce mariage fut faict apres le deluge deux cens quatre vingts-ſix ans, & du monde mil neuf cens trente-huict.

Frere Iean de Viterbe, et le Maire ſus Beroſe.

Du Voyage de Cam, & de ſa femme Rhea. Chapitre quatre-vingts-treizieſme.

Si toſt

SItoſt que ce mariage fut conſommé, Rhea ne laiſſa iamais ſon frere & mary Cã en paix, qu'il n'euſt ſecrettement faict amas de ſes freres naiz depuis le deluge, qu'on nommoit Titans, les aucuns deſquels auoient par luy eſté amenez en Italie, & les autres par le bon Patriarche Noé, qui rien ne ſçauoit du diuorſe de ſa fille Rhea, qu'il entẽdoit touſiours eſtre en Libie. Et furent les choſes ſi bien conduictes, que par mer Cam, ſa femme, & grande compagnée de gens d'armes, biẽ muniz de nauires equippées & fournies d'armes, viures, & choſes neceſſaires à la guerre, en ſix mois prindrent terre en Libie, & liurerent cruelle bataille à Hammon: lequel pris au deſpourueu ne leur ſceut reſiſter, mais fut vaincu, & à toute peine peut-il ſe ſauluer, pour euiter la fureur de Cam, qu'il ne craignoit pas tant, que la cruauté de ſa femme Rhea, encore ſaiſie de ialouſie. Pour la rage de laquelle deſiroit eſtre vengée non moins, que par mort de ſon mary Hãmon. Lequel trouua moyẽ de ſenfuir en Crete, que nous diſons autremẽt Candie. Ceſte victoire *Beroſus.*

fut l'an apres le deluge deux cens quatre vingts sept, & du monde mille neuf cens trente-neuf.

De la naissance d'Osiris, surnommé le second Iupiter.

Chapitre quatre-vingts-quatorziesme.

Le Maire.

ESTans Cam & sa femme demeurez victorieux s'ensaisinerent du royaume de Libie, & y ayans demeuré vn an, Rhea, qui n'estoit moïs ioyeuse qu'audacieuse de la ruine de son premier mary, enfanta vn fils à Cam, qui fut nommé Osiris, & depuis surnommé Iupiter. Il fut nay l'ã apres le deluge deux cens quatre vingts dix, & du monde mil neuf cens quarante.

D'Abram, qui sera nommé Abraham, fils de Tharé, vingtiesme en ligne directe.

Chapitre quatre-vingts-quinziesme.

Geneſe, 11.

THaré, ayant vescu soixante dix ans, engẽdra Abram, qui sera en son lieu nõmé Abraham. Il fut nay en vne des citez de la prouince de Babylone ou autremẽt Caldée: & estoit ceste cité lors nommée Vr des Caldéens, & à

present

preſent Orchoe, ou Orchoa. La naiſsãce d'Abraham fut l'an deux cens & quatre vingts douze apres le deluge, & du monde mil neuf cens quarante-cinq. Et icy, ſelon tous les Docteurs, finiſt le ſecond aage.

De la fin & concluſion du ſecond liure.

NOus auons amplemẽt expoſé l'eſtat du ſecond aage, & non ſeulemẽt mis les labeurs & trauaux du iuſte Noé en leur forme, & par ordre, mais auſsi ſuffiſamment monſtré, que par ſa grãde cure, diligence, & vigilãce, les vniuerſelles regions commencerent fort à eſtre peuplées & habitées, & que les republiques prindrent ouuerture d'eſtre regies & gouuernées ſoubs l'ordre des loix, & polices par luy plus diuinement qu'humainement eſtablies & cõſtituées. Car noſtre Dieu, ſeul but du tout, n'auoit encores lors voulu donner la forme d'obliger les hommes, comme ils furent par apres, à aucuns de ſes commandemens diuins, mais viuoiẽt librement & ſans loy, & ainſi qu'il leur eſtoit par l'inſtinct de nature enſeigné: laquelle toutesfois les contraignoit viure

sans offenser l'vn l'autre, sauf quelques tyrans, qui par leurs forces & puissances oppressoient (comme nous auons assez dict) les innocens & debonnaires, impuissans d'euiter leurs tyrannies. Et combien que ce, qu'auons auec inquisition merueilleuse sommairemẽt deduict, ayt toute verisimilitude de verité: si est-ce que plusieurs ignorans, ou ayans en contennement les antiquitez, ne se pourront garder de murmurer, & dire que iamais Noé ne partit le lieu, du moins ne s'esloigna beaucoup du païs d'Armenie, ou l'arche se vint diuinemẽt reposer: & leur sera aduis, que ce soit chose faicte à plaisir, de voir l'antiquité en tel ordre renouuelée. Mais i'espere que leur opiniõ sera par les zelateurs de bõne doctrine tenuë venir plustost à faulte d'eux estre reculez du monde, & d'auoir en silence aymé la lecture tant des diuines qu'humaines lettres, que de bon iugemẽt qui soit en eux. Et les prie, s'ils ne veulent prendre peine de fueilleter & lire toutes les anciennes histoires, la pl^e part desquelles sont à plusieurs incogneuës & cachées: de ne pẽser que lon eust peu inuenter descrire chose

tant

tant sentant son bien, sans les indices ou vestiges originaux des auctеurs bien approuuez, decedez quatre mil ans a & pl⁹: & lesquels auons commencé à nommer, & nommerons en la marge, quād ils viēdront en leur temps & ordre, cōme touſiours auōs promis. Et nous appliquerōs leur rendre immortelles graces, d'auoir laiſſé, pour chartre & memoire perpetuelle, hiſtoires ſi dignes d'eſtre eſclarcies & miſes ſelō les matieres ſubiectes en nouuelle lumiere par chapitres & particules exprés & intelligibles. Ce que n'auoient pas faict tant de gens ſçauās, qui ſ'eſtoiēt contentez de parler, l'vn d'vn faict ou hiſtoire, & l'autre de quelque autre miſtere. Mais noſtre labeur les a ſur vn chacun paſſage (ſelon noſtre petit eſprit) concordez, aſſemblez, & illuſtrez: non pas que nous entēdons orner les choſes en telle force, que de les rendre plaiſantes, pour ſuffiſamment delecter les lecteurs: mais ſeulement les reciter nuement & ſimplement, ainſi que elles ſont aduenues. Car quand ie me ſerois conſommé à leur dōner ayde par enrichiſſemēt de langage & artifice d'eloquence, qui ne peut eſtre en

moy: encore ne pourrois-ie satisfaire les aucuns, qui naturellement se passiõnent en lisant ou voyant les faicts ou fortunes d'autruy, les desirãs ou souhaittãs mieux & plus singulierement diaprez & ingenieusement deduicts, que tout homme en œuure si long à toute difficulté ne pourroit faire. Or retournons à ces suspitionneux. Ils confesseront, malgré eux, que Dieu, apres le deluge vniuersel donnant sa benediction à Noé & ses enfans, les chargea tres-expressement de croistre, multiplier, & remplir la terre: & que depuis, le moindre d'eux vescut pres de trois cens cinquante ans, & les autres plus. Et estans d'accord de celà, demanderois volontiers, si tels hommes, reseruez, & diuinement exemptez du perilleux deluge, pour restaurer la perte du gẽre humain, auroyẽt faict chose iuste, soit deuãt Dieu ou deuant les hommes, d'auoir depuis & par si long tẽps esté oisifs pour n'apprendre rien: consideré que nous voyons les petits enfans, si tost qu'ils ont seulement trois ou quatre ans, s'applicquer à faire quelque mesnage. Par plus forte raison donc les hommes, qui de ce temps là vi-

Genese, 9.

uoient

uoient si longuement, ne tendoient à autre chose que d'inuéter sciences. Et seroit chose absurde & eslongnée de toute verité, croire que ce commãdemẽt de croistre & multiplier feust seulement entẽdu & donné pour gesiner, engẽdrer, & assister continuellement le long ou pres de leurs femmes, ainsi que les animaux irraisonnables sont pres de leurs femelles, comme ne sentãs que leur brute sensualité, & les choses prochaines visibles ou presentes, qui de leur droict naturel leur sont pour procréer naturellemẽt & diuinement ordonnées. Car si aucuns vouloient en celà cõme obstinez contrarier, fauldroit necessairement conclure, que telles opinions seroiẽt inutiles, vaines, & procedans plustost de cueurs appetãs les concupiscẽces charnelles, que l'action & desir de l'esprit. Or quant à moy, ie croy, & m'asseure, que tous hommes d'esprit, croyans qu'ils estoient continuellement occupez & animez tãt aux offices diuins, que ciuils & politiqs, & qu'ils delaissoient & s'eslongnoiẽt es tẽps & cas necessaires & occurrẽs de la compagnée & carnage des femmes seruãs seulemẽt de retraicte

aux hommes. Sois donc seur, lecteur, que des ce temps là nostre Dieu a voulu, que les hommes de luy diuinement inspirez ayẽt donné certain reglemẽt à la societé humaine, cõme auons ia assez commẽcé à dire en noz œuures. Mais pource que la malice du temps ne permet la continuation d'icelles, nous, qui auions & auons touſiours eu ſingulier deſir de paſſer oultre iuſques au douzieſme liure, ſommes deliberez nous repoſer, pour quelque temps, & faire fin à ce ſecond liure.

Action de graces de l'autheur.

MAis ô Seigneur, tres-hault, tres ſouuerain, & tres-excellent, te rẽdons graces immortelles, de ce que par ta ſinguliere & eſpeciale vertu & bõté nous as inſpiré de ſuiuir ce tiẽ ſacré precepte mis en S. Luc, chapitre 11. Par lequel tu nous incites de querir & chercher, & aſſeure ceux qui ainſi le vouldront faire, de ne faillir à trouuer ce qu'ils demãderont. Auſsi auons nous de toy eſté eſclairez, pour tirer d'obſcurité les choſes, qui eſtoient cachées. C'eſt toy, ô Seigneur treſgrãd & admirable, qui cõduicts ceux, qui ſont en celà de toy pouſſez,

sez, pour les addresser au lieu ou leur intentiõ aspire. Nous te supplions donc ayder tousiours nostre perseuerãce, & la tenir en l'amour & dilection de ta cognoissance, pour speculer les choses que tu as tant admirablement faictes & créées : & par mesme moyẽ nous donner tousiours pleine foy & certitude des choses diuines & celestes, que nous par ta diuine inspiration voyons plainemẽt, & comme en vn mirouër peinctes & figurées es saïctes & sacrées escritures: esperans qu'apres tant de peines & trauaux (qui ne meritẽt loyer ou recompẽse d'vn petit scintille, esclair, ou sentiment de la seule apparence de ta gloire) tu nous donneras gratuitemẽt le salut, que nous attendons : Par le merite de ton precieux, seul, & vnique fils celeste Iesus Christ, lequel par sa bõté a pour nostre peché souffert passiõ, voire mort cruelle, & est resuscité, & monté au ciel, pour (ainsi qu'il nous promet en S. Iean, 6. chapitre, & que nous croyõs certainemẽt) estre tirez de toy, pere celeste, & aussi resuscitez de ton cher fils Iesus Christ au dernier iour. Amen. S. Iean, chap. 6.

Fin du second liure des singularitez du monde.

ON T'A CI RENDV LOIAL.

-10803-

IEAN MOIREAV DE LORriz au debonnaire lecteur.

IE desire (lecteur amy) & de bõ cueur te souhaite autãt de soulas, delectatiõ, & plaisir en la lecture de cest œuure, cõme i'ay eu d'ennuy, labeur, & peine soubs l'autheur (duquel ie suis nepueu) à minuter, escrire, doubler, redoubler, & mettre au net nõ seulemẽt les deux liures precedãs, mais aussi plusieurs autres par luy composez: comme les quatre liures des procedures ciuiles & criminelles sur le stil & practique de France: les deux liures des fleurs odoriferentes, traictans d'exhortations humaines: & propos fort louables & sentẽcieux: les quatre parties de ses propheties, soubs lesquelles sont adũbrées & cachées plusieurs grãdes choses: & quatre autres liures traictans des respõses aux nouuelles propheties de maistre Michel Nostradamus & autres astrologues. Sãs lequel prochain & dernier labeur tu eusses (amateur de bõnes lettres) eu le plaisir des tiers & quart liures des Antiquitez & singularitez du mõde, qui ont esté laissez pour besongner ausdicts quatre derniers. Esquels pourras facilemẽt cõiecturer quãtes & quelles peines il a voulu porter pour gratuitement te rendre œuures, que tu cognoistras non moins copieuses, & en fruict abondantes, qu'elles sont à nostre republique de bon exẽple, & tres-vtiles, & necessaires. A Dieu.

E55Y
C854d

Bound by Carpenter 1976